

Bulletin du Conseil communal

N° 13



Lausanne

Séance du 8 février 2022

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 février 2022

13^e séance publique à la salle Sydney du Palais de Beaulieu, le 8 février, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour	202
Première partie	212
Communications	
Absence de Mme Moeschler, municipale	212
Démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) de la Commission des pétitions.....	212
Nomination de M. Philippe Miauton au poste de président de la CVCI.....	212
Demandes traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 8 février 2022	212
Organisation de cours thématiques par le Bureau du Conseil	213
Commission permanente des finances – organisation du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	214
Commission permanente de gestion – organisation du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	215
Question n° 13 de M. Jacques Pernet, déposée le 3 novembre 2021 : Travaux à l'Avenue Secrétan : nos contribuables ont-ils mérité pareil traitement ?	216
Communications – Dépôts	
Question écrite de Mme Mathilde Maillard (PLR) : « Boisy TV SA : quel coût pour la Ville ».....	217
Question écrite de Paulraj Kanthia (PLR) : « Quels impacts de la politique d'intégration préscolaire des enfants allophones par la Ville de Lausanne ? »	217
Postulat de M. Vincent Vouillamoz (Vert'libéraux) et consorts : « Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives »	218
Postulat de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »	218
Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « On se lève tous pour le Stand Up Paddle ! ».....	219
Postulat de Mme Maurane Vouga (Les Verts) et consorts : « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? »	219
Postulat de M. Samuel de Vargas (soc.) et consorts : « Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans ».....	219
Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" ».....	219
Postulat de Mme Diane Wild (PLR) et consorts : « Activités sportives dans les APEMS ».....	219
Postulat de Mme Ariane Morin (Les Verts) et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la Ville »	219
Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement »	220
Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena »	220
Interpellation de Mme Mathilde Maillard (PLR) : « Rénovation énergétique des bâtiments destinés au logement : où en est-on ? ».....	220

Interpellation de Mme Aude Billard (soc.) et consorts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles »	220
Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu (soc.) et consorts : « Subventions en faveur des clubs sportifs féminins : comment procéder au rééquilibrage ? »	220
Interpellation de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »	220
Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « A l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? »	221
Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « A l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? »	
Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL).....	221
Projet Métamorphose Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plaines-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose	
Préavis N° 2021/56 du 25 novembre 2021	
Discussion	222
Réponse au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »	
Rapport-préavis N° 2021/55 du 18 novembre 2021	
Discussion	230
Métamorphose - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »	
Rapport-préavis N° 2020/36 du 17 septembre 2020	
Discussion	232
Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises	
Préavis N° 2021/45 du 7 octobre 2021	
Discussion	234
Deuxième partie	236
Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane) (102 sign) : « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! »	
Rapport	236
Discussion	238
Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) - « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant »	
Rapport	238

Discussion	241
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville »	
Développement	241
Discussion	242
Réponse de la Municipalité	243
Discussion	245
Postulat de M. Oleg Gafner : « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre »	
Développement	251
Discussion préalable	252
Postulat de M. Matthieu Carrel : « Mendicité à Lausanne – Où en est-on ? »	
Développement	252
Discussion préalable	253
Postulat de M. Matthieu Carrel : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois »	
Développement	254
Discussion préalable	254
Postulat de Mme Virginie Cavalli : « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique »	
Développement	255
Discussion préalable	255
Interpellation urgente de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »	
Développement	256
Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? »	
Développement	256
Réponse de la Municipalité	257
Discussion	260
Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société »	
Développement	262
Réponse de la Municipalité	263
Discussion	266
Résolution.....	271

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C I. RAPPORT – OJ INTENTIONNEL

R63 Préavis N° 2021/56 - Projet Métamorphose - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plainnes-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plainnes-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plainnes-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**

R62 Rapport-préavis N° 2021/55 - Réponse au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : "Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose" (CD/LEA) **MURIEL CHENAUX MESNIER**

R56 Préavis N° 2021/45 - Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises (SE) **NGOC HUY HO**

R54 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane) : « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (102 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ROMANE BENVENUTI)**

R61 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (161 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (YOHAN ZIEHLI)**

C II. RAPPORTS

R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**

R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**

R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »

R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**

R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**

R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**

R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**

R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)

- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEORGES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**

- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÉRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**

- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R24 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R27 Rapport-préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **HENRI KLUNGE**
- R31 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R32 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- R45 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- R46 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- R47 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- R48 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (EJQ) **FRANÇOISE PIRON**

- R50 Pétition de Mme Tamara Embaló : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (1 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (YVAN SALZMANN)**
- R51 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » (1 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (CHRISTINE GOUMAZ)**
- R52 Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R53 Pétition de l'Association AQUBE et consorts : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (106 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MAURANE VOUGA)**
- R55 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **ANGÈLE MENDY (RAPPORT DE MAJORITÉ) – HENRI KLUNGE (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R57 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- R58 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (SE) **PHILIPPE MIAUTON**
- R60 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI48 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI49 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Mendicité à Lausanne - Où en est-on ? » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI50 Postulat de M. Matthieu Carrel : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI51 Postulat de Mme Virginie Cavalli et consorts : « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique » **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**

- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**

- INT34 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) [FIM/28.10.21] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE/02.12.21] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (6^e/09.11.21) [SCS/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M^{me} Anaïs Timofte et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (7^e/23.11.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! » (3^e/14.09.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT43 Interpellation de M^{me} Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (7^e/23.11.21) [LEA/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5^e/12.10.21) [EJQ/09.09.21] **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville » (5^e/12.10.21) [FIM/23.12.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : **08.03.2022** (18 h et 20 h 30), **22.03.2022** (18 h et 20 h 30), **05.04.2022** (18 h et 20 h 30), **12.04.2022** (18 h et 20 h 30), **10.05.2022** (18 h et 20 h 30), **24.05.2022** (18 h et 20 h 30), **07.06.22** (18 h), **08.06.2022** (18 h et 20 h 30), **22.06.2022** (18 h et 20 h 30), **30.08.2022** (18 h et 20 h 30), **13.09.2022** (18 h et 20 h 30), **27.09.2022** (18 h et 20 h 30), **11.10.2022** (18 h et 20 h 30), **08.11.2022** (18 h et 20 h 30), **22.11.2022** (18 h et 20 h 30), **06.12.2022** (18 h et 20 h 30), **07.12.2022** (19 h 30), **13.12.2022** (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCoM) – « Lausanne 2030 » (CD)
- 11.01.22 Postulat de Beaud Valéry et consorts : « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois » (FIM) **BENOÎT GAILLARD**

- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**
- 23.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 23.11.21 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL) **ROLAND PHILIPPOZ**
- 23.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE) **MAURANE VOUGA**
- 07.12.21 Rapport-préavis N° 2021/54 - Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne » (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 07.12.21 Pétition de M. Robert Fürst et consorts : « Café avec un policier » (18 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 07.12.21 Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts : « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (268 sign.) (SCS) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 11.01.22 Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants » (SE) **XAVIER DE HALLER**
- 11.01.22 Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain » (LEA) **ERIC BETTENS**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » (SCS) **ELIANE AUBERT**
- 11.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire » (SCS) **SARAH DEPALLENS**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Manon Zecca et consorts : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste » (SCS) **SÉVERINE GRAFF**
- 11.01.22 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique » (SCS) **ANNE BERGUERAND**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » (FIM) **CAROLINE DEVALLOMNE DINBALI**

- 11.01.22 Postulat de M^{me} Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » (FIM) **JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY**
- 11.01.22 Pétition du Collectif "chemin des Aubépines 39-41" : « Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France » (1'565 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/57 - Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+ (SE) **VIRGINIE CAVALLI**
- 25.01.22 Postulat de M. Roland Philippoz et consorts : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre » (EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Denise Gemesio et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation » (SCS) **LOUIS DANA**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Anouck Saugy et consorts : « Faisons PETER les poubelles ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Olivia Fahmy et consorts : « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présence.s » (CD) **ISABELLE BONILLO**
- 25.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes » (SE) **YUSUF KULMIYE**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/58 : « Construction d'un abri public de protection civile dans le parking du Tribunal cantonal » (SE) **ALAIN HUBLER**
- 25.01.22 Pétition du Comité Sauvons le Domaine des Fiches : « Sauvons le Domaine des Fiches » (1728 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Gwennaël Bolomey et consorts : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vuillemin et à la route du Signal. Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales. Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h » (204 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Maxime Meier et consorts : « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne » (840 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 08.02.22 Postulat de M^{me} Séverine Graff et consorts : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma » (CD) **ELIANE AUBERT**
- 08.02.22 Postulat de M. Yusuf Kulmiye et consorts : « Pour un droit de citoyenneté active fort » (SCS) **ANGELE FLORA MENDY**
- 08.02.22 Projet de règlement de M. Benoît Gaillard et consorts : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise » (SE)
- Projet de règlement de M. Benoît Gaillard et consorts : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne » (SE)
- Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne » (SE) **BENOIT GAILLARD**
- 08.02.22 Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « S'abriter, se reposer et s'organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! » (SCS) **SAMUEL DE VARGAS**
- 08.02.22 Postulat de M. Jean-Pascal Gendre et consorts : « Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge (LEA) **NGOC HUY HO**
- 08.02.22 Postulat de M. Valentin Christe et consorts : « « Pacification » des nuits lausannoises : quid ? » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M^{me} Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3^e/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4^e/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M^{me} Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5^e/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M^{me} Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5^e/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (6^e/09.11.21) [SIL] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! » (6^e/09.11.21) [SE] **DISCUSSION**
- 25.01.22 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Quelques précisions sur Malley » (11^e/11.01.22) [SCS] **DISCUSSION**
- 08.02.22 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Rue Pichard : Vitrines opaques et calendrier trouble » (12^e/25.01.22) [] **DISCUSSION**
- 08.02.22 Interpellation de M. Antoine Piguet et consorts : « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond » (12^e/25.01.22) [] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Caroline Devalloné Dinbali ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Alain Hubler ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Laura Manzoni ; M. Olivier Marmy ; Mme Varuna Mossier ; M. Jacques Pernet ; M. Namasivayam Thambipillai ; Mme Anaïs Timofte ; M. Samson Yemane.

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard ; M. Jean-Pascal Gendre.

Membres présents 81

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 18 h en la salle Sydney du Palais de Beaulieu de Lausanne

Communication

Absence de Mme Moeschler, municipale

Le président informe le Conseil de l'absence durant toute la séance de Madame la municipale en charge de Sports et cohésion sociale.

Communication

Démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) de la Commission des pétitions

Suite à mon élection hier soir à la COGES j'ai le regret de vous annoncer ma démission de la Commission des pétitions. Je peux différer formellement cette dernière pour pouvoir participer à la séance du 3 février prochain et assurer une présence pour mon groupe, Mme Benvenuti et Vouga étant annoncées absentes.

Le président : – Je le remercie pour son travail effectué au sein de cette commission.

Communication

Nomination de M. Philippe Miauton au poste de président de la CVCI

Le président : – Je tenais à faire part de mon enthousiasme. Vous avez appris la récente nomination en tant que président de la CVCI de M. Philippe Miauton, que je félicite au nom du Conseil communal pour ce nouveau poste. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction. On peut l'applaudir.

Applaudissements.

Communication

Demandes traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 8 février 2022

Lausanne, le 20 janvier 2022

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2021/56 – CD : « Projet Métamorphose – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy – Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plaines-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose ».

Motif : Les crédits contenus dans ce préavis permettront d'engager des études et travaux qui doivent être menés rapidement pour respecter les objectifs temporels du projet Métamorphose et par conséquent la mise en service de nombreux logements. Il s'agit notamment du concours des espaces publics de l'étape 2 des Plaines-du-Loup et de la construction de locaux permettant de relocaliser les ateliers des Prés-de-Vidy et de concentrer les établissements horticoles in-situ.

Préavis N° 2021/45 : Renouvellement du Système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises

Motif : Le projet de renouvellement du Système d'information (projet ODYSSEE), s'il est commun à toutes les polices du canton, il est toutefois coordonné par les services cantonaux.

Le décret cantonal concernant cet objet (validé lors de la séance du Conseil d'Etat du 3 mars 2021 et présenté dans la Commission thématique des systèmes d'information du Grand Conseil le 1er juin 2021), ne sera mis en vigueur que lorsque l'ensemble des communes vaudoises, disposant de leur propre police, auront validé les préavis nécessaires à la réalisation de ce projet. La Commune de Lausanne est la dernière à ne pas avoir pris position.

L'ensemble des communes concernées et le canton sont dans l'attente de la prise de décision lausannoise afin de pouvoir initier des travaux qui, au vu de l'obsolescence et de la criticité des produits actuellement en service, deviennent de plus en plus urgent.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Organisation de cours thématiques par le Bureau du Conseil

Lausanne, le 21 janvier 2022

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 04.01.2022, le Bureau a décidé de répondre favorablement à la proposition d'organiser un cours sur les enjeux climatiques à destination des membres du Conseil communal, à condition que la perspective soit les enjeux pour Lausanne.

Au début de la séance du 11.01.2022, Madame Marlène Bérard a posé les questions ci-dessous au président du Conseil :

Sur quelle base légale ou réglementaire se base le Bureau pour fonder sa compétence pour mettre sur pied des cours thématiques ?

Réponse : Le Conseil communal a adopté le budget 2022 de la Ville le 07.12.2021, dont celui du Conseil communal de Lausanne. Depuis plus d'une dizaine d'années, chacun des budgets adoptés prévoit un montant pour la formation des membres du Conseil.

Quelle est la limite de budget prévue pour la mise sur pied de cours thématiques par année ?

Réponse : En mai 2021, le Bureau a arrêté un budget de formation total pour le Conseil communal et son secrétariat de 1500 francs.

Quels critères de sélection ont été adoptés par le Bureau pour le choix et la mise sur pied des cours thématiques ?

Réponse : Chaque proposition est évaluée au cas par cas.

Comment les thèmes des cours seront-ils choisis ?

Réponse : Le Bureau a répondu favorablement de manière exceptionnelle sur le modèle de ce qui s'est fait au Conseil national. Le Bureau n'a pas la volonté d'institutionnaliser l'organisation de formations.

Le Conseil communal sera-t-il appelé à voter sur le choix des cours thématiques ?

Réponse : Non. Le Bureau n'a pas la volonté d'institutionnaliser l'organisation de formations.

Le Président : *Nicola Di Giulio*

Le Secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Commission permanente des finances – organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 26 janvier 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 24 janvier 2022, et suite à des démissions, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président	M .	<i>Eric</i>	<i>Bettens</i>	V
1 ^{er} Vice-président	M.	Philippe	Miauton,	PLR
2 ^e Vice-présidente	M ^{me}	Aude	Billard,	SOC
Secrétaire	M.	Emmanuel	Bourquin	
Culture et développement urbain	M.	Fabrice	Moscheni	UDC
	M ^{me}	Eliane	Aubert	PLR
Sécurité et économie	M ^{me}	Aude	Billard	SOC
	M.	Pierre	Conscience	EàG
Sports et cohésion sociale	M ^{me}	Anne	Berguerand	V
	M ^{me}	Maimouna	Mayoraz	EàG
Logement, environnement et architecture	M.	Mathias	Paquier	Vert'Lib
	M ^{me}	Muriel	Chenaux Mesnier	SOC
Enfance, jeunesse et quartiers	M.	<i>Ilias</i>	<i>Panchard</i>	V
	M ^{me}	Sarah	Neumann	SOC

Finances et mobilité	M ^{me}	<i>Angélique</i>	<i>Chatton</i>	V
	M.	Philippe	Miauton	PLR
Services industriels	M.	Vincent	Brayer	SOC
	M ^{me}	Mathilde	Maillard	PLR

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de M^{me} Muriel **Chenaux Mesnier** (SOC), M. Philippe **Miauton** (PLR) et *Mme Anne **Berguerand*** (Les Verts)

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Commission permanente de gestion – organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 26 janvier 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à une démission, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Président :	M. Louis DANA (soc.)
1 ^{er} vice-présidente :	Mme Karine ROCH (Les Verts)
2 ^{ème} vice-présidente :	Mme Anna CROLE-REES (PLR)
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG), M. Musa KAMENICA (soc.)
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	Mme Thanh-My TRAN-NHU (soc.), M. Valentin CHRISTE (UDC),
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	Mme Diane WILD (PLR), Mme Karine ROCH (Les Verts)
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Johann DUPUIS (EàG), M. Roland PHILIPPOZ (soc.),
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	Mme Denise GEMESIO (PLR) <i>M. Oleg GAFNER (Les Verts)</i>
FINANCES ET MOBILITÉ	Mme Franziska MEINHERZ (EàG) Mme Ariane MORIN (Les Verts)
SERVICES INDUSTRIELS	Mme Anna CROLE-REES (PLR) Mme Virginie CAVALLI (Verts'libéraux)

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Question n° 13 de M. Jacques Pernet, déposée le 3 novembre 2021 : « Travaux à l'Avenue Secrétan : nos contribuables ont-ils mérité pareil traitement ? »

Lausanne, le 20 janvier 2022

Rappel

M. Pernet relève dans sa question que depuis plusieurs mois, l'avenue Secrétan est en chantier : « On ouvre, on ferme, ou ré-ouvre, ou referme, ou ré-ouvre, on referme... et ainsi de suite... et ça dure depuis des semaines et des semaines. Conséquence de cette saga incompréhensible : depuis plusieurs mois les contribuables vivant le long de cette avenue sont magistralement pénalisés ».

M. Pernet annonce ses intérêts et précise qu'il habite à proximité de cette avenue, qu'il emprunte tous les jours à pied. Il précise qu'en tant que détenteur d'un macaron de stationnement, il demande à être exclu des éventuelles indemnités qu'il évoque dans sa troisième question ci-dessous.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité peut-elle expliquer ce qui se passe dans cette avenue en chantier total depuis plusieurs mois ?

Les travaux suivants ont été réalisés :

- le remplacement des câbles électriques basse tension qui dataient de 1958 et de deux armoires électriques anciennes ;
- le renouvellement des câbles souterrains de l'éclairage public qui dataient de plus de 50 ans, le remplacement des 17 candélabres de l'avenue et la mise aux normes de l'éclairage, avec réduction des nuisances lumineuses, abaissement de l'éclairage aux heures creuses de la nuit, assurant une réduction de 68% de la consommation de l'éclairage sur ce tracé ;
- la réfection du revêtement de l'avenue et le changement de certaines bordures abimées du trottoir sud, y compris les entourages des arbres.

Ce chantier important pour améliorer durablement la qualité de vie des riverains s'est déroulé du 2 août au 17 novembre 2021, soit une durée de trois mois et demi, avec un retard de seulement cinq jours par rapport à la date de fin de travaux annoncée au début du chantier, avec les réserves d'usage.

On peut encore relever que les travaux pour le renouvellement des réseaux électriques se font en deux temps : excavation pour la pose des nouveaux tubes et stabilisation de ces derniers dans le sous-sol par remblaiement, puis tirage des nouveaux câbles, par réouverture de sondages ponctuels. Cet enchaînement, combiné à l'ampleur du chantier, a pu donner l'impression à M. Pernet de « saga incompréhensible ». Il est toutefois indispensable à la bienfaisance et l'efficacité des travaux.

Question 2 : La Municipalité peut-elle expliquer comment elle a prévu de communiquer – ou comment a-t-elle communiqué – avec les contribuables habitant le long de cette avenue ?

Un avis de début de travaux a été envoyé par e-mail en juillet 2021 à huit gérances et propriétaires des parcelles concernées et déposé dans les boîtes à lettre des maisons familiales dont les adresses e-mail étaient inconnues.

Le même avis a aussi été affiché sur toutes les entrées des bâtiments, y compris sur celles des bâtiments les plus proches des rues avoisinantes.

Un avis spécifique a été affiché sur les entrées des bâtiments concernés par une fermeture de route d'une journée ou plus sur les chemins de Bellevue et de Chandolin. Pour ces fermetures, un service de sécurité a été mis en place pour la gestion de la circulation, notamment pour l'entrée et la sortie des riverains en contre-sens. En outre, des mesures particulières ont été prévues avec les riverains concernés pour répondre à des besoins particuliers, comme des livraisons ou le transit des élèves de l'école Brillantmont.

Question 3 : La Municipalité a-t-elle prévu d'indemniser d'une façon ou d'une autre les détenteurs d'un macaron de stationnement habitant ce quartier, l'avenue Secrétan totalisant la grande majorité des places de parc du quartier... avec des dizaines et des dizaines de places inutilisables depuis plusieurs mois ?

Il n'existe pas de droit à une indemnité pour les détenteurs de macarons dans les cas de suppression temporaire ou définitive de places de parc publiques dans leur zone autorisée.

Lorsque des places de parc privées sont rendues inutilisables par un chantier, les solutions temporaires sont évaluées avec les propriétaires. Des cartes à gratter journalières peuvent être fournies ou d'autres places mises à disposition.

Pour le chantier de l'avenue Secrétan, les places de parc ont été libérées au fur et au mesure, chaque fois que possible, ce qui a impliqué de poser et d'enlever les panneaux d'interdiction plusieurs fois pour chaque zone.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques Pernet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Mathilde Maillard (PLR) : « Boisy TV SA : quel coût pour la Ville ? »

Lausanne, le 26 janvier 2022

Dans sa réponse à la question orale de la conseillère communale Françoise Piron lors de la séance du mardi 12 janvier 2022, le municipal en charge des Services industriels de la Ville a annoncé la dissolution courant 2022 de la Société Boisy TV SA.

Active depuis 1996, la société Boisy TV a notamment pour but d'exploiter et de développer une station de tête multimédias permettant l'accès à internet et la diffusion de contenus analogiques, numériques et IP de radio et de télévision. La Société Boisy TV SA est contrôlée par la Ville de Lausanne.

Dans la mesure où cette société va être prochainement dissoute, la soussignée demande à la Municipalité de Lausanne des renseignements quant aux montants investis par la ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA ainsi que sur les bénéfices et/ou pertes enregistrés par la Ville dans le cadre de la Société Boisy TV SA.

Conclusions :

Quels montants ont-ils été investis par la Ville de Lausanne dans la société Boisy TV SA depuis sa création et jusqu'en 2022?

Quels bénéfices la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrés dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

Quelles pertes la Ville de Lausanne a-t-elle enregistrées dans le cadre de sa participation à la société Boisy TV SA ?

(Signé) *Mathilde Maillard*

Communication – Dépôt

Question écrite de Paulraj Kanthia (PLR) : « Quels impacts de la politique d'intégration préscolaire des enfants allophones par la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 2 février 2022

Les enfants allophones ont souvent des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue française voire, dans certains cas, aucune connaissance de par leur contexte familial avant leur entrée dans le système scolaire. La Ville de Lausanne a mis en place une série de mesures. L'objet de cette question écrite est de dresser un état des lieux de cette politique.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

La connaissance du français avant le début de l'école est un prérequis important pour le développement de l'enfant dans son cursus scolaire. Or, les enfants allophones ont souvent des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue française, voire, dans certains cas, aucune connaissance de par leur contexte familial avant leur entrée dans le système scolaire.

Dans notre société de plus en plus cosmopolite, il est primordial de veiller à garantir l'égalité des chances dans la formation, afin de préserver la cohésion sociale et le progrès de notre société.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité, afin d'établir un état des lieux des moyens déployés par la Ville de Lausanne et de mesurer les progrès de cette politique.

Conclusions :

Combien d'enfants (en %) ont été accueillis dans les structures d'accueil (préscolaire collectif à temps d'ouverture élargie) de la ville de Lausanne de 2016 à 2021, par quartier ?

Quelle est l'évolution du nombre d'enfants allophones de 2010 à 2021 ?

Combien d'enfants allophones et/ou en situation de risque d'exclusion, de 2 ans et demi jusqu'à l'âge d'entrer à l'école, qui n'ont pas accès aux structures d'accueil classique (en %), ont été accueillis dans les structures d'accueil de 2016 à 2021, par quartier?

Quels sont les impacts mesurés par la Ville des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant une meilleure intégration des enfants allophones de 2 ans et demi jusqu'à l'âge d'entrer à l'école, qui ont été soutenus par la ville de 2016 à 2021, par quartier?

Quelles sont les mesures déployées par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) dans le cadre de la politique d'intégration des enfants allophones et le% du coût de cette politique dans son budget de fonctionnement ?

(Signé) *Paulraj Kanthia et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Vouillamoz (Vert'libéraux) et consorts : « Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives »

Lausanne, le 28 janvier 2022

(Signé) *Vincent Vouillamoz et 6 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Brayer (Soc.) et consorts : « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »

Lausanne, le 21 janvier 2022

(Signé) *Vincent Brayer et 8 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « On se lève tous pour le Stand Up Paddle ! »

Lausanne, le 20 janvier 2022

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Maurane Vouga (Les Verts) et consorts : « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *6 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Samuel de Vargas (Soc.) et consorts : « Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *Samuel de Vargas et 7 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet 'trans welcome' »

Lausanne, le 28 janvier 2022

(Signé) *5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Diane Wild (PLR) et consorts : « Activités sportives dans les APEMS »

Lausanne, le 31 janvier 2022

(Signé) *Diane Wild et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Ariane Morin (Les Verts) et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la Ville »

Lausanne, le 31 janvier 2022

(Signé) *Ariane Morin et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement »

Lausanne, le 8 février 2022

(Signé) *Pierre Conscience et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena »

Lausanne, le 2 février 2022

(Signé) *Françoise Piron*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Mathilde Maillard (PLR) : « Rénovation énergétique des bâtiments destinés au logement : où en est-on ? »

Lausanne, le 26 janvier 2022

(Signé) *Mathilde Maillard*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Aude Billard (Soc.) et consorts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *Aude Billard et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) et consorts : « Subventions en faveur des clubs sportifs féminins : comment procéder au rééquilibrage ? »

Lausanne, le 8 février 2022

(Non signé)

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »

Lausanne, le 8 février 2022

(Signé) *Xavier de Haller et 9 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « A l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? »

Lausanne, le 8 février 2022

(Signé) *Fabrice Moscheni et 6 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « A l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? »

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL)

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets de revenir sur la demande d'urgence qui a été refusée. J'aimerais demander le vote de ce plénum. L'interpellation urgente porte sur une situation urgente et grave, celle des commerçants qui sont impactés par les travaux à la gare. Il y a des pertes dramatiques de chiffre d'affaires, des pertes dramatiques en termes de clientèle, des risques de dépôt de bilan. Je cite des commerçants : ils ont une autre rue, c'est mort. Aujourd'hui, une pétition a été lancée et a été signée par plus de 40 commerçants à ce jour.

Cette situation a attiré l'attention de plusieurs médias. Plusieurs articles ont été écrits ces deux derniers jours. Au vu de l'urgence, il me semble normal qu'on en débattenne et je demande que le plénum vote sur l'urgence de cette interpellation.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je préside l'association des commerçants de Chailly et je suis cosignataire de l'interpellation de mon collègue Fabrice Moscheni. Je suis convaincu que nous devons apporter une réponse aux commerçants qui sont impactés par les travaux qui se déroulent à Lausanne. Ça me fait penser à la motion que j'avais déposée quand les travaux avaient paralysé les commerces à Chailly. C'était en 2009. Ça m'avait incité à déposer une motion intitulée : « Quelle aide la Ville entend-elle apporter aux commerçants impactés par des travaux publics ? ».

C'est dire que le problème des commerçants existera durant les dix prochaines années, et nous devons prendre le temps de leur donner des réponses. Raison pour laquelle, chers collègues, je vous invite à accepter le traitement en urgence ce soir de l'initiative de mon collègue Moscheni.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Rien à rajouter, je me rallie aux arguments de M. Moscheni.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je déclare mes intérêts, je suis signataire de cette interpellation urgente. Le caractère actuel du problème qui est soulevé est acquis. Nous sommes partis pour dix ans de travaux lourds qui vont créer un impact. Ça va impacter le chiffre d'affaires et l'emploi à Lausanne. C'est l'enjeu du problème. Si on est parti pour dix ans de travaux, ce serait bien qu'on discute avant dix ans. Compte tenu du rythme du Conseil communal, je vous invite à accepter l'urgence.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remarque que certains groupes interviennent deux fois, ça promet pour la vitesse de ce conseil. De notre point de vue, l'urgence n'est pas justifiée, étant donné que cette interpellation est rédigée. En deux mots, vous mentionnez des travaux précis au début, les travaux de la gare, et vous en profitez d'une façon un peu « cheval de Troie », pour poser des questions générales sur tous les travaux prévus en ville de Lausanne pour ces prochaines années. Les questions sont très globales. Vous auriez pu vous concentrer précisément dans votre texte, comme vous l'avez fait dans votre présentation, mais c'est le texte qui fait foi. On va suivre la position du bureau, étant donné que vous ne revenez pas sur des éléments précis. Vous avez cette façon de faire au Conseil communal. Si je peux me permettre, on pourrait tous le faire sur tous les sujets. Trouver un élément d'actualité et le mentionner dans une introduction et poser des questions générales sur la politique générale de la Municipalité sur l'ensemble d'une législature sur un terme. Les Verts vont refuser l'urgence et suivre la position du bureau.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je n'ai pas de position de mon groupe à vous transmettre, car nous ne nous sommes pas concertés à propos de l'urgence. Je partage donc mon point de vue

personnel. Je suis partagé. A la fois, je rejoins les arguments de mon préopinant. Ce texte respire l'occasion d'un débat-fleuve en période électorale sur des questions qui dépassent un point précis. Mais tel que c'est rédigé, je rejoins ses arguments. Pour autant, il y a peut-être d'autres outils à employer pour soulever cette question, outre ce qui est légitime aussi.

Je pense que l'outil de la pétition soit employé aussi. Et comme on utilise d'autres moyens, notamment celui du postulat, et aussi pour que la Municipalité puisse répondre de manière écrite. Pour toutes ces raisons, à titre personnel, je vais m'abstenir sur cette urgence.

La discussion est close.

Le Conseil, par 28 oui, 44 non et 5 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni.

Projet Métamorphose

Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plaines-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose

Préavis N° 2021/56 du 25 novembre 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard : – Je décline mes intérêts, je suis prestataire pour l'exécution d'environ 140 appartements. A chacune de mes visites sur le chantier, j'ai l'impression que l'on construit une ville dans la ville, dans la première partie des constructions.

Si on peut saluer le fait que beaucoup d'entreprises soient occupées sur le site, on peut raisonnablement se demander qui va venir habiter ici.

On peut se demander également si la Ville, la Municipalité se fixe un plafond au niveau du nombre d'habitants qu'elle souhaite accueillir. Tant les constructions des Plaines-du-Loup que celles des Prés-de-Vidy vont avoir un impact énorme sur la densité des hôpitaux au mètre carré, sur la promiscuité des logements et une incidence sur la population qui habite déjà ici. Tout est démesuré. L'ampleur de la construction me laisse dubitatif.

Les besoins en eau, en électricité, en chauffage, en écoles, en commerces, en artisanat sont dantesques. Je ne parlerai pas du ramassage des ordures et du reste. Je pense qu'à un moment donné, il faut se calmer et cesser de croire que la Municipalité est composée d'architectes qui ont une vision parfaite et définie sur les conséquences à long terme. Les besoins en écoles, garderies, etc. sur ces deux sites seront monstrueux.

On a eu plusieurs occasions de constater qu'en matière de construction et d'estimations démographiques, la Ville a des progrès à faire. Il est facile de dévaloriser certaines ambitions, mais tel n'est pas mon but. Je suis entrepreneur et tire simplement la sonnette d'alarme. Il me semble qu'on va trop vite avec une escalade de travaux tout aussi divers les uns que les autres. Que ce soit le métro, la fermeture des rues au trafic, etc. A brève échéance, ça tue le petit commerce qui, bien qu'averti des travaux, n'aurait jamais imaginé l'ampleur de ces derniers.

C'est titanesque pour une ville de 140 000 habitants. Personne ne peut en évaluer les conséquences. En tant que membre de la commission, je ne peux pas m'opposer aux appétits de la Municipalité. Je regrette simplement que, lors de nos travaux de commission, les préavis relatifs aux Plaines-du-Loup, PU2 et celui des Prés-de-Vidy n'aient pas été traités séparément.

La précipitation de la Ville qui s'est engouffrée dans ces chantiers sans savoir si elle avait le personnel pour les gérer. Les montants des crédits sont aussi énormes. C'est dommage que cela n'ait pas été rappelé dans l'excellent rapport de Mme Chenaux Mesnier.

Moyennant un crédit d'étude de 450 000 francs, bien des entreprises du second œuvre privé auraient été heureuses de meubler cette parcelle. Cette parcelle aurait pu accueillir de nombreuses entreprises qui cherchent des surfaces à Lausanne.

C'est avec une très grande réserve et une extrême retenue que le PLR accueille ce préavis et sa palette de crédits d'études qui bouleverseront à tout jamais la capitale vaudoise.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le préavis n° 2021/56 nous demande d'allouer différents crédits d'études pour la deuxième étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, ainsi que pour l'écoquartier des Prés-de-Vidy, à hauteur de 20 072 000 francs. Les montants peuvent paraître importants à première vue, mais ils peuvent aussi être rapportés aux 350 000 m² de surface de plancher qui seront réalisés ou aux plus de 7000 habitants et emplois attendus. Les enjeux sont de taille et ces crédits sont indispensables pour avancer dans la planification et le développement de ces deux écoquartiers très attendus.

Je ne commenterai donc pas ce soir les crédits demandés, mais tiens plutôt à préciser ici nos attentes pour ces écoquartiers et à relever quelques enjeux majeurs. Ainsi, les Verts lausannois souhaitent que les ambitions qualitatives soient, au minimum, équivalentes à la première étape des Plaines-du-Loup, tant en termes de diversité d'investisseurs, de mixité sociale ou fonctionnelle que sur les aspects énergétiques, de mobilité et environnementaux, voire même plus élevées sur ces derniers, pour intégrer les dernières évolutions, le Plan climat, la biodiversité, etc.

Le fait de bénéficier de la maîtrise foncière nous permet de fixer le cadre et les ambitions qualitatives, qui devront être clairement retranscrites dans les cahiers des charges et conditions des appels d'offres à investisseurs, ainsi que dans les contrats de droits distincts et permanents de superficie (DDP).

Pour les Plaines-du-Loup, nous saluons les évolutions données, qui placent les espaces publics et la valorisation de l'arborisation existante au centre du projet, ainsi que la poursuite des formes urbaines en îlots semi-ouverts. Parmi les principaux enjeux, nous relevons l'attention qui devra être apportée à l'intégration de l'école dans le parc tant en termes d'implantation que de relation avec l'espace public. De plus, nous nous interrogeons sur le statut futur de l'avenue du vélodrome. Etant donné que celle-ci n'a aucune fonction de desserte, mais uniquement de transit, nous demandons qu'elle soit traitée de la même manière que les autres rues de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Pour les Prés-de-Vidy, nous saluons les orientations urbanistiques différentes qui ont été retenues, avec un tissu urbain à l'échelle humaine. Parmi les principaux enjeux, nous relevons l'importance de désenclaver les deux secteurs, soit les plans d'affectation « Les Jardins de Vidy » au nord-ouest et « Vidy La Romaine » au sud-est, en améliorant notamment les continuités avec les quartiers existants et l'ouverture vers le Lac. De plus, pour assurer la qualité des développements projetés, il sera indispensable de prendre d'ici la fin de la décennie et l'arrivée des premiers habitants des mesures fortes et ambitieuses pour limiter drastiquement le bruit routier, en déclassant l'autoroute entre la jonction de Malley et la Maladière, ainsi qu'en abaissant la vitesse sur l'avenue du Chablais et sur la route de Chavannes.

Pour terminer, les Verts lausannois tiennent encore à souligner l'importance des démarches participatives prévues, qui ont par ailleurs fait leur preuve pour la première étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Sur la base de ces différents éléments, les Verts lausannois vous invitent donc à accepter les différentes conclusions de ce préavis n° 2021/56.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Mon collègue Valéry Beaud vient de bien vous exposer la position générale des Verts et Vertes. Je n'ai rien à ajouter sur le sujet. Si ce n'est pour saluer le très important travail réalisé pour développer des quartiers de grande qualité urbanistique.

J'aimerais revenir sur un point important, la prise en compte des besoins d'infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires. Il s'agit d'une inquiétude partagée par l'ensemble de la commission qui a accepté à l'unanimité un vœu demandant que le dimensionnement des infrastructures soit suffisant pour répondre aux besoins à long terme. S'agissant des besoins en infrastructures scolaires, le préavis précise que la réalisation de l'école, dont on vote les crédits, permettra de répondre à un besoin croissant de classes dans le secteur nord de la ville. Toujours selon le préavis, les besoins auxquels répondra le futur complexe scolaire ont été établis sur une estimation des conditions démographiques et des prescriptions cantonales actuelles. Il semble donc qu'une réflexion a été menée pour anticiper les besoins scolaires pour le futur quartier, mais aussi plus largement pour le secteur nord de la ville de Lausanne. Sur cette base, on peut croire à un dimensionnement adéquat de ces infrastructures scolaires.

En revanche, on ne trouve rien dans le préavis concernant le dimensionnement des structures pré et parascolaires. Elles assurent la prise en charge des enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à la fin de la scolarité. N'est-ce pas au stade de la planification qu'il faudrait estimer les besoins pour ces structures, afin de les dimensionner de manière suffisante pour répondre aux besoins du quartier ? Mais aussi pour combler le manque de place d'accueil de jour pour parvenir à cet objectif, que s'est fixé la Municipalité, d'une place pour chaque enfant ?

Quand on demande pourquoi on ne parvient pas à combler le nombre de places d'accueil de jour plus rapidement, on nous répond que les occasions de construire de nouvelles places d'accueil sont rares. En voilà une. La Municipalité peut-elle nous indiquer si des réflexions ont été menées pour déterminer les besoins de placement d'accueil de jour pour le quartier ? Et si, à cette occasion, le problème global du manque de places d'accueil de jour à Lausanne a été intégré afin de profiter de cette planification de très importants secteurs pour le combler ou du moins le diminuer ?

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Ces projets sont enthousiasmants. Le cap des 147 000 habitants a été franchi en janvier. Cela démontre que la population de Lausanne repart à la hausse. Il faudra des logements, des places de travail pour répondre et encourager ce dynamisme. Nous soutenons pour cela une densification urbaine qui se concrétise par de magnifiques projets d'écoquartiers alliant des considérations écologiques et sociales.

On doit relever la répartition des différents types de logements qui illustrent la politique exemplaire de la Ville en termes de mixité sociale. Nous émettons ici, comme en commission, le souhait d'un suivi aux besoins des jeunes. Le projet se doit d'être exemplaire dans l'accueil pré et parascolaire. Il faut des places de crèche en suffisance et dans des locaux prévus à cet effet.

Même souci pour la construction des classes, dont le coût élevé, on parle de 500 000 francs par classe, est deux fois moins cher que les récentes rénovations de classes, chiffrées à 1 million. Il nous semble judicieux de prévoir large, plutôt que d'être à l'avenir amené à bricoler face à un surplus de demandes. Dans la même logique, et bien que le dossier soit cantonal, nous désirons que ce dernier puisse inclure la construction d'un gymnase.

L'enthousiasme du groupe socialiste est marqué pour l'écoquartier des Prés-de-Vidy. Il bénéficie d'un cadre exceptionnel qui permettra à la population de jouir davantage du lac. Les 3500 logements et places de travail prévus seront absolument nécessaires pour répondre à l'augmentation de la population étudiante, de l'UNIL et de l'EPFL. Ainsi qu'à l'arrivée du campus de la RTS. Là encore, l'ambition des Prés-de-Vidy va répondre en 2030 à une vraie nécessité. Ce projet attrayant devra surmonter de vrais défis urbanistiques, notamment en termes de cohésion entre les différentes zones d'habitation, actuellement quadrillées par les voitures.

Il y aura de gros enjeux pour faire de ce quartier un espace centré sur le vivre ensemble. Autre défi, la nécessité de faire des fouilles archéologiques pour s'assurer qu'aucun vestige ne soit menacé. Le groupe socialiste est confiant que ces obstacles ne vont pas ralentir le projet. La position du parti a été unanime : accepter le rapport et le préavis.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Personnellement, j'ai des questions. C'est légitime, vu la taille du préavis et l'importance des montants qui nous sont demandés d'octroyer. Il y a beaucoup de questions à la lecture de ce préavis, mais je me contenterai de trois aspects. Les nouveaux habitants et emplois, les infrastructures scolaires et l'établissement horticole.

Sur les nouveaux habitants et emplois, on lit, en ce qui concerne Vidy, 8000 nouveaux habitants et 3000 emplois à terme. J'aimerais savoir comment ces données ont été évaluées, et quelles sont les retombées économiques estimées par la Municipalité en matière de retombées fiscales notamment.

S'agissant des infrastructures scolaires et sociales, dans le prolongement de ce qui a été dit par nos collègues, sommes-nous sûrs que les infrastructures scolaires ont été bien estimées et anticipées, sur quelle courbe démographique se base-t-on ? Je pose la question, pour éviter qu'on se retrouve dans des situations dans lesquelles on s'est retrouvés par le passé, Béthusy par exemple.

Finalement, en ce qui concerne l'établissement horticole : Pourquoi Monblesson ? C'est à 800 m d'altitude. Ça n'a pas un impact sur les plans ? La pollution engendrée par les déplacements a été évaluée ? Malgré toutes les questions, notre groupe soutiendra ce préavis. Il n'est pas dans l'ADN du PLR de s'opposer à des projets de développement.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Les crédits demandés couvrent la suite logique du développement du programme Métamorphose. La Municipalité a prévu 20 millions. Les Prés-de-Vidy et la deuxième étape des Plaines-du-Loup avec pour le surplus la phase d'étude pour la relocalisation horticole communale.

Beaucoup de choses ont été dites. Je profite de cette tribune pour relever un aspect qui est absent du préavis : la planification énergétique. L'approvisionnement et les réseaux énergétiques semblent ignorés, tant du côté de la deuxième étape des Plaines-du-Loup que du côté de Vidy. Cet enjeu nous semble déterminant pour le développement de projets. Y aura-t-il des centrales de chauffe ? Y aura-t-il une alimentation du côté du lac ?

Les réseaux de chaleur ont un impact important sur les projets de construction, tant au niveau de l'organisation spatiale que de leur impact financier. Ce débat sera repris dans une autre discussion sur la base d'une documentation pilotée par les SIL. Il me semble important que la planification énergétique soit faite en même temps que le projet.

Les Vert'libéraux approuveront l'adoption des conclusions en considérant qu'il s'agit de nouveaux morceaux de ville. Soigner les espaces et les équipements publics mérite des études développées par la Municipalité.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Nous avons des questions par rapport à la suite de ce projet. La première, c'est la question des loyers. La crise COVID a renforcé les difficultés financières de nombreuses personnes dans cette ville. Avec un projet d'une telle taille, c'est une chance inédite pour la Ville de Lausanne de s'assurer que toutes les personnes qui y habitent puissent trouver un logement à loyer abordable. Nous estimons que, contrairement à ce qui est prévu, un tiers du logement construit serait mis à disposition à des loyers subventionnés, que ce taux soit augmenté ensemble avec les loyers modérés à 100%. Dans la situation sociale actuelle, il est irresponsable de construire autant de logements et d'en laisser un tiers au libre marché, tout en sachant qu'en Suisse, les loyers sur le marché sont trop élevés par rapport au prix qu'il devrait avoir, aux alentours de 40%.

Dans cette situation, il est irresponsable de laisser quoi que ce soit de logements construits par la Ville au libre marché. Un deuxième point concerne plus la question du calendrier et des transports. Déjà, en 2023, les Plaines-du-Loup devaient accueillir 2400 habitants de plus. Alors que le métro m3 ne sera fini qu'en 2030. Il y a donc sept ans pendant lesquels la question des transports publics dans ce nouveau quartier n'est pas résolue. On sait que les habitudes de mobilité sont des routines très ancrées. Il nous paraît essentiel de pouvoir trouver, pour ce nouveau quartier, dès le départ, une solution de transport public avec des bus ou autres, pour que les personnes qui y habitent puissent prendre l'habitude d'y accéder par des transports publics au lieu de se retrouver dans une situation où la voiture devient le choix par défaut.

Troisièmement, nous avons lu avec grand intérêt dans le rapport de préavis l'intention d'explorer des alternatives au béton. Pour nous, c'est essentiel. Le béton fait partie des raisons pour lesquelles, avec le chauffage, le bâtiment est responsable d'un tiers des émissions carbone de la Suisse. Pour nous, il ne s'agit pas seulement d'explorer ces alternatives, mais d'en faire un impératif. On mise sur des matériaux alternatifs, ou, si cela ne devait pas être possible, sur du béton recyclé. C'est un potentiel qui est sous-estimé en Suisse.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J’ai assisté à une présentation d’une partie des projets lors d’une présentation que nous avons eue il y a deux ou trois semaines en arrière. Je redis ce que j’ai dit dans cette présentation. Je suis étonnée, vu l’ampleur de ce projet, qu’il n’y ait pas déjà à ce stade un bilan sur l’impact sur la biodiversité et le paysage, qui sont deux aspects environnementaux assez importants.

On m’a répondu que ça viendrait plus tard et que ça serait pris dans le projet. Je trouve seulement dommage qu’à ce stade-là, certaines choses ne soient pas déjà révisées. On peut imaginer que ça va complètement chambouler. Vous avez beau ne pas mettre de voitures, sur la biodiversité, c’est quelque chose d’assez énorme. Par exemple sur les niches des oiseaux, je vais revenir sur cette question, mais quand je vois ce qu’on construit à Lausanne sans tenir compte absolument pas des besoins de la faune et des nichages des oiseaux, je peux imaginer qu’on n’ira pas dans ce sens-là.

Je ne comprends pas qu’il n’y ait pas d’exigence beaucoup plus forte à ce stade-là sur la biodiversité.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le projet Métamorphose est important. Je me ferai un plaisir d’accepter ce rapport-préavis. J’aimerais rappeler au plénum qu’il doit être conséquent : quand des privés veulent densifier sur leur terrain, il faut les laisser faire. On peut parler du Château Fallot ou d’autres projets, qui ont tous été bloqués par notre plénum, parce qu’il faut laisser des espaces verts et arrêter de densifier partout.

Quand c’est la Ville qui veut densifier, c’est *amen* et on fonce. On doit avoir les mêmes règles pour tous et sans privilèges.

M. Grégoire Junod, syndic : – Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, peut-être quelques éléments de réponse, et je donne ensuite la parole à mes collègues, M. Payot pour les questions de scolaires et parascolaires, et Mme Litzistorf qui pourra dire quelques mots sur les questions qui ont été posées en lien avec le déplacement partiel de l’établissement horticole. Quelques éléments généraux d’abord.

Monsieur Gaudard, ce qui est bien avec vous, c’est qu’on ne sait jamais ce que vous allez dire à l’avance. Vous m’avez habitué à être un grand défenseur de la densification, à demander régulièrement, lors de projets immobiliers, que l’on densifie plus fortement les projets que nous ne le faisons. Ce soir, vous nous faites un discours sur la décroissance, sur le fait qu’il faudrait arrêter de développer si fort la ville, tout en nous disant quand même à la fin que, vu les enjeux économiques pour Lausanne, vous allez accepter ce préavis.

J’aimerais dire qu’en réalité, et je pense qu’on va finir par tomber d’accord là-dessus, c’est vrai que le projet des Plaines-du-Loup et celui des Prés-de-Vidy sont ambitieux en termes de volume. On l’a souvent dit et quelques-uns l’ont dit, c’est parfaitement juste, nous construisons ici, avec ces nouveaux quartiers, des morceaux de ville entiers. Ce ne sont pas des projets immobiliers spécifiques, ce sont des quartiers entiers de Lausanne. On ne l’a plus fait depuis très longtemps. Les derniers grands ensembles immobiliers ont été bâtis après la guerre, dans les années soixante. Depuis, nous n’avons plus de projet immobilier de cette ampleur.

Ce qu’il faut rappeler ici, c’est que ces projets vont se déployer sur une très longue période, sur une dizaine d’années. Le projet Métamorphose commence à se mettre en place et les Plaines-du-Loup vont se déployer sur une dizaine d’années. Pour les Prés-de-Vidy, ce sera à peu près la même durée. En termes de nouveaux habitants par année, nous sommes sur des chiffres raisonnables.

Ce qui est fondamentalement nouveau dans ces projets, c’est le fait que nous développons la ville avec une vision urbanistique cohérente qui inclut les questions énergétiques. J’aimerais rassurer les Vert’libéraux sur le fait que ces questions énergétiques sont étudiées très en amont du projet. Les préavis qu’on vous propose ont fait l’objet de demandes de crédits d’étude, mais ces questions sont travaillées par les Services industriels de manière à ce qu’on ait un plan de quartier au moment où il vient et intègre les questions énergétiques. Ce sera le cas. Nous cherchons aujourd’hui les meilleures solutions. C’est vrai aussi pour les questions de biodiversité.

On essaie de développer des projets qui incluent une vision de la ville cohérente à la fois en termes de logements, d’activités économiques, de biodiversité, d’architecture, en termes d’écologie et en termes de transports. De ce point de vue, c’est peut-être l’élément nouveau qui donne le sentiment qu’on vote sur l’arrivée de très nombreux nouveaux habitants, mais ce sont des projets qui vont se

déployer progressivement, dans la durée, et qui, en termes de progression démographique, ne seront pas plus importants que n'a été la progression démographique de Lausanne ces dernières années.

Nous sommes dans des projets qui sont cohérents par rapport au Plan directeur communal, par rapport aussi au Plan directeur cantonal, et qui prévoient un développement progressif de l'agglomération pour répondre aux besoins de logement, aux besoins de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui prévoit une densification en ville et une construction de la ville en ville, plutôt qu'une construction de la ville à l'extérieur.

Pour répondre aux questions qui ont été soulevées, encore une fois, sur des projets de permis de construire que la Municipalité a refusés, pour ici rappeler la doctrine municipale, nous sommes soucieux de défendre le patrimoine, de défendre l'intégration dans les quartiers des nouveaux projets immobiliers. La ligne de conduite de la Municipalité, de ce point de vue, le projet cohérent, c'est de mettre l'accent sur le développement de nouveaux quartiers et de veiller, sur les nouveaux quartiers déjà construits, à assurer des développements immobiliers raisonnables qui s'inscrivent dans le développement urbain et qui seront respectueux du patrimoine.

Si la Municipalité a refusé et va encore refuser des permis de construire, c'est précisément parce que nous sommes soucieux de cette intégration paysagère, parce que nous sommes soucieux du respect du patrimoine, et je crois que les Lausannois le sont aussi. Etre fier de notre ville, avoir envie que la ville se développe, c'est aussi la respecter et respecter son histoire. De ce point de vue, il faut avoir une approche différenciée de l'urbanisme. Effectivement, nous avons la chance, parce que nous avons des réserves de développement en ville, de pouvoir continuer à construire.

Concernant les préoccupations de l'extrême gauche sur les loyers, on s'inscrit dans la droite ligne du préavis qui avait été accepté à l'unanimité du Conseil, y compris par votre groupe à l'époque, pour souhaiter cette politique des trois tiers sur les Plaines-du-Loup. En réalité, c'est deux tiers, pas un tiers de logements subventionnés. Un tiers sera à loyer régulier, un tiers des logements subventionnés, ce qui fait deux tiers de logements d'utilité publique et un tiers de marché libre. Ce sont des chiffres que nous avons fondés et qui sont encore valables aujourd'hui pour permettre à la population de Lausanne, si elle devait totalement vouloir s'installer aux Plaines-du-Loup, elle serait en mesure de le faire avec ces distributions de loyer. Cette distribution correspond à la distribution de la population lausannoise et, de ce point de vue, nous avons été soucieux depuis le départ, et nous continuerons sur cette ligne, à développer du logement qui permet aux Lausannois de rester en ville, qui ne pousse pas un phénomène de gentrification de la ville, mais qui permet de loger tout le monde dans une logique de mixité sociale.

S'il y a une chose qu'on a apprise avec le temps, et par rapport à ce qu'on a vu avec les années septante ou soixante, c'est qu'il ne fallait pas construire des ensembles de 4000 logements subventionnés en ville, qu'il fallait veiller à une diversité, une mixité sociale, y compris dans les immeubles. Dorénavant, nous construisons des logements sociaux qui sont mixés avec d'autres appartements à loyer régulier. Cela évite la stigmatisation et garantit la mixité sociale et un développement harmonieux de la ville. C'est dans ce sens-là que s'inscrit le développement des Prés-de-Vidy.

Ce sont des quartiers bien desservis en transports publics, à l'instar de la plupart des quartiers lausannois, qui ne bénéficient pas tous d'un métro ; le métro sera un vrai plus. Il ne se justifie pas en termes de densification aujourd'hui. Il faudra réaliser l'entier des Plaines-du-Loup pour justifier l'arrivée du métro. Il est prévu pour 2030.

Quelques mots pour répondre aux questions de Mme Maillard sur les Prés-de-Vidy. C'est un peu tôt pour vous répondre sur les impacts fiscaux à ce stade, honnêtement. Les découpages en termes de mixité sociale ne sont pas encore arrêtés sur les Prés-de-Vidy. Ils doivent faire l'objet de discussions et d'arbitrages. Cette question est décisive du point de vue fiscal. Autre élément décisif, c'est la question de la distribution des ménages. L'accueil des familles coûte cher. Il coûte cher en infrastructures publiques. C'est moins le cas pour des personnes âgées. Il y a ces choses à prendre en compte, qui font que c'est difficile de donner des estimations fiscales. Ils vont faire l'objet de modélisations dans les mois qui viennent, d'ici la présentation du plan de quartier et les appels d'offres aux investisseurs, qui seront décisives pour cela. On parle de 180 000 m² de surface de plancher qui vont être réalisés.

A ce stade, c'est 120 à 150 millions de valeurs foncières pour la Ville de Lausanne, de rente foncière, si on doit calculer une valeur du sol estimative. Ce n'est pas négligeable. Nous avons, tant aux Plaines-du-Loup qu'aux Prés-de-Vidy, et ça été relevé, des terrains qui sont publics. Il y a évidemment un impact fiscal pour la Ville de Lausanne en fonction des contribuables qui vont arriver sur ces parcelles. C'est très différent quand on fait du logement social ou de la propriété par étage. Au-delà des impacts fiscaux et économiques, il y a aussi un impact en termes de rente foncière pour la Ville. S'agissant des sols, c'est 120 à 150 millions de valeurs foncières escomptées sur ces parcelles.

Voilà pour ces quelques éléments de réponse. Je cède la parole à M. Payot et Mme Litzistorf pour compléter sur les questions scolaires et de l'établissement horticole.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le vœu d'avoir des infrastructures scolaires et parascolaires qui permettent de répondre aux besoins est entendu. C'est une préoccupation partagée, avec différentes couches dans les enjeux, de répondre aux besoins démographiques des nouveaux quartiers, de répondre aux besoins démographiques de la ville dans son ensemble et des quartiers avoisinants, et en matière d'accueil de jour aussi, d'appliquer le principe d'une place pour chaque enfant dont la famille exprime la demande.

Ce sont des éléments sur lesquels calculer avec plus ou moins de précision, en particulier l'évolution démographique dans les nouveaux quartiers. C'est plus facile à planifier que l'évolution dans les quartiers existants avoisinants, qui dépend de facteurs qui ne sont pas forcément planifiés par la Ville. Un des éléments importants, ce sera aussi, avec les crédits d'étude, de pouvoir, dans une première étape, affiner les évaluations pour s'assurer de répondre correctement à ces besoins.

Il a aussi été relevé que nous demandons des crédits de construction et des crédits d'étude pour des constructions scolaires, pas pour des créations en matière d'accueil de jour. C'est parce que l'organisation est faite pour que ces structures prennent place au sein de bâtiments construits par ailleurs par d'autres investisseurs que la Ville. C'est une manière de faire qui nous paraît rationnelle, dans la mesure où les lieux d'accueil de jour sont à leur meilleure place quand ils sont au rez-de-chaussée. Du coup, c'est aussi une activité qui paraît souvent attractive pour les investisseurs, et qui se prête bien à une activité au rez-de-chaussée dans des immeubles qui proposent du logement ou d'autres activités dans leurs étages.

Les crédits d'étude concernent essentiellement la partie scolaire. Nous avons aussi pris des leçons des précédents projets, en particulier du quartier des Fiches, où l'école est arrivée en fin de planification et, en l'occurrence, les planifications scolaires ont été faites de manière à pouvoir anticiper l'arrivée des nouveaux habitants et, de ce point de vue là, s'y adapter au mieux.

Remarquez aussi que plusieurs personnes ont évoqué le chiffre de 500 000 francs par classe. C'est une manière de faire, en divisant le montant total par le nombre de places. C'est faire l'impasse sur le fait que les bâtiments scolaires sont plus qu'une série de classes. Ce sont des bâtiments qui offrent des activités en matière d'espaces sportifs, d'espaces d'activités. Il serait plus juste de dire qu'il ne s'agit pas de 500 000 francs par classe, mais de 26 000 francs par élève. C'est un investissement qui en vaut la peine.

En ce qui concerne la cohabitation, le lien avec le parc avoisinant, c'est une préoccupation qui a été évoquée et dont nous prenons note. Natacha Litzistorf aura aussi l'occasion de compléter sur le sujet si elle le souhaite. C'est un enjeu qui a été au cœur du premier PPA des Plaines-du-Loup, avec une maison de quartier qui se trouve dans un des bords du parc et où la cohabitation et l'interaction entre les deux infrastructures paraissent tout à fait motivantes.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci à Mme Maillard de poser des questions en termes d'environnement et de climat.

Peut-être préciser, pour répondre aux questions de Mme Maillard, que la réflexion climatique est à faire et c'est ce que nous avons fait depuis le début de cette histoire de déplacement de l'établissement horticole. Ce qu'on a regardé, c'est l'emprise de la fleur, qui, d'un point de vue écologique et d'émissions de CO₂ n'est pas le top du top. On a voulu, par cette première analyse, agir en lien avec le Plan climat pour coller avec l'ensemble de notre activité climatique. Le début de la réflexion environnementale et climatique, c'est que produire de la fleur coupée sous serre, ce n'est pas forcément ce qu'on doit continuer à encourager. Raison pour laquelle on sera beaucoup plus écologiques. On a aussi modélisé : sur une partie du fleurissement que l'on fait dans la ville, on a la

capacité de faire –80% d'émissions de CO₂. Ce n'est pas négligeable. Ce début de réflexion nous a conduits à déplacer et redimensionner cet établissement horticole.

Maintenant, par rapport aux questions posées sur le choix de Montblesson, vu l'altitude, comme vous l'avez compris, le but est aussi d'abandonner une culture qui n'est pas écologique et qui est émettrice de CO₂. Sur ce site, on vise plutôt une pépinière, et aussi tout ce qui est gestion et production de terre. C'est cela qu'on imagine du côté de Montblesson. Il n'y a donc pas de problème d'altitude de ce côté. Concernant la pépinière, l'idée est de continuer ce que l'on a commencé pour les Plaines-du-Loup. Si on veut faire du préverdissement et avoir des arbres assez grands, on essaie, comme dans les Plaines-du-Loup, de faire des pépinières directement à côté du quartier qui sort de terre. C'est beaucoup plus simple ensuite, pour des raisons de déplacement et d'impact écologique, de replanter des arbres qui ont déjà poussé en partie dans le substrat où ils ont commencé à se développer.

Je profite également pour faire un point sur les assertions de Mme Piron. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas tout écrit dans ce préavis que l'on ne se préoccupe pas de biodiversité ni des problématiques ornithologiques. Vous avez peut-être vu que dans le cadre du programme de législature, on a pensé à la biodiversité avec un point spécifique pour la partie ornithologique. On ne peut pas dire qu'on ne se préoccupe pas de cette problématique. Ce n'est pas parce qu'elle n'est pas déclinée dans le moindre détail que l'on n'aura pas d'attention particulière par rapport à cette problématique.

La discussion est close.

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.) : – La commission souhaite que les dimensions des infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires soient suffisantes pour répondre aux besoins à long terme. Ce vœu a été accepté à l'unanimité. L'ensemble des conclusions a par ailleurs été accepté à l'unanimité.

Le Conseil, par 62 oui, 0 non et 6 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par 66 oui, 1 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par 69 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

Le Conseil, par 42 oui, 0 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 4 de la commission.

Le Conseil, par 66 oui, 0 non et 7 abstentions, approuve la conclusion n° 5 de la commission.

Le Conseil, par 69 oui, 0 non et 6 abstentions, approuve la conclusion n° 6 de la commission.

Le Conseil, par 72 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 7 de la commission.

Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 8 de la commission.

Le Conseil, par 71 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 9 de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/56 de la Municipalité, du 25 novembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'étude de CHF 1'560'000.- dédié aux études pour les espaces publics et à l'optimisation de l'établissement horticole du PA « Les Jardins de Vidy » ;
2. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'550'000.- dédié à l'optimisation de l'établissement horticole du PA « Les Jardins de Vidy » et à la relocalisation de surfaces ;
3. d'allouer un crédit d'étude de CHF 3'450'000.- relatif aux études du programme scolaire du PA « Les Jardins de Vidy » ;
4. d'allouer un crédit d'étude de CHF 3'257'000.- dédié à financer l'organisation d'un concours et les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour les espaces publics du PA2 des Plaines-du-Loup ;

5. d'allouer un crédit d'étude de CHF 5'905'000.- pour financer l'organisation d'un concours et les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour le complexe scolaire du PA2 des Plaines-du-Loup ;
6. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- pour financer les études de planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la poursuite des études générales de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et la poursuite de la communication et des démarches participatives sur l'ensemble du projet Métamorphose pour 2022 à 2025 ;
7. d'amortir annuellement les crédits prévus sous conclusions 2 et 6 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 331 ;
8. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusions 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ci-dessus sous la rubrique 390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
9. de prendre acte que les crédits d'études mentionnés sous conclusions 1, 3, 4 et 5 seront balancés dans les futurs crédits d'ouvrage qui feront l'objet de préavis spécifiques.

Réponse au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »

Rapport-préavis N° 2021/55 du 18 novembre 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Je n'ai pas de remarque à faire sur mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Vouillamoz (Vert'lib) : – Merci d'avoir accepté le traitement prioritaire. Les Vert'libéraux attendaient depuis très longtemps cela. Ça a été déposé par un membre de notre groupe en 2017 déjà. Bâtir en bois s'inscrit dans une perspective d'économie circulaire défendue par les Vert'libéraux. Après ce long délai de près de cinq ans, le rapport de préavis municipal présente un bilan encore bien modeste quant au recours à cette ressource durable et locale qu'est le bois. Dans ce long intervalle, une bonne portion de la colline du Mormont a été délocalisée à un endroit où le béton règne en maître. Celles et ceux qui ont visité le site ont pu constater que le béton ne constitue pas seulement les fondations, mais est utilisé pour la plupart des ouvrages.

La Municipalité proposera donc désormais que la construction en bois soit souhaitée pour les prochaines étapes du programme Métamorphose, dont nous venons justement de parler. Si cette déclaration de principe nous semble satisfaisante, nous regrettons que cela ne soit pas poussé un cran au-dessus, à savoir la promotion active de la construction bois, option qui n'a pas été retenue par la Municipalité. Nous nous faisons porte-parole de l'auteur du postulat. Les Vert'libéraux remercient toutefois la Municipalité pour sa part favorable à promouvoir le bois. Notre groupe approuvera favorablement la réponse municipale et vous invite à en faire de même.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le PS soutient toute velléité de faire des constructions avec du bois local en chaîne courte. Le préavis revient sur cette proposition et indique de manière assez documentée les plus-values et surtout les empêchements en l'état pour pouvoir avoir plus de bâtiments construits en bois. Les problématiques sont surtout liées aux pièces compliquées qui sont difficiles à fournir localement. Il y a deux problématiques différentes. Obtenir une essence locale, du bois qui a poussé dans la région, et obtenir un bois transformé local, ce qui n'est pas forcément la même problématique.

En l'état actuel, si on peut se fournir facilement en bois local, pour faire la charpente par exemple, pour certaines pièces plus avancées, il est plus compliqué d'obtenir les demandes d'un point de vue local. C'est pour cela qu'on ne peut pas en l'état avoir énormément de constructions tout en bois. Le

préavis fixe des échéances dont les prochaines pièces seront mises à jour à Métamorphose. Sur cette couverture de bâtiments, on voit déjà apparaître du bois local.

Il est important pour les socialistes lausannois d'avoir à terme plus d'ouvrages en bois, et d'avoir de nouvelles perspectives sur un usage moins important du béton ou d'autres matériaux qui sont déjà entamés et présentés quelque peu dans ce préavis. Le Parti socialiste est satisfait de cette réponse et se réjouit de ces modifications à long terme qui seront meilleures pour le climat. Je vous invite à soutenir ce rapport-préavis.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Le postulat demandait à la Municipalité d'inclure dans la réalisation d'écoquartiers des dispositifs favorisant l'utilisation de bois suisse dans la construction. La réponse donnée par le préavis est positive. La Municipalité s'engage à mettre en œuvre dans les prochaines étapes des Plaines-du-Loup et le futur écoquartier des Prés-de-Vidy une stratégie qui privilégie le bois sans exclure d'autres modes de construction.

Le groupe des Verts et des Vertes soutient cette stratégie, mais insiste sur le fait qu'il doit s'insérer dans une politique plus générale pour limiter l'impact climatique et écologique de la construction. A Lausanne, les émissions liées à la construction s'élèvent à 10,5 % des émissions totales. C'est énorme. Il est urgent d'agir, si nous voulons respecter les engagements de l'accord de Paris et notre Plan climat. Le bois ne peut pas remplacer à lui seul le béton traditionnel, mais il constitue un élément important de la réponse. Pourquoi ?

Il s'agit d'un matériau naturel et renouvelable qui permet une réduction importante de l'écobilan de la construction, avec des réductions allant jusqu'à 80 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au béton traditionnel, à condition que le bois soit d'origine locale et que la totalité de la chaîne de production soit assurée localement. Cette dernière condition pose encore problème à l'heure actuelle et ce point doit être amélioré. Je rejoins ici les propos de mon préopinant.

L'utilisation du bois, ainsi que d'autres matériaux biosourcés tels que le béton de chanvre, la terre crue ou la paille, est indispensable pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et pour épargner les ressources non renouvelables telles que le calcaire, le gravier et le sable.

Dans la première étape des Plaines-du-Loup, la Ville s'était limitée à exiger le respect des valeurs cibles de la Société à 2000 watts, mais pas spécifiquement pour le volet construction. Cette pratique a été critiquée à plusieurs reprises par les Verts dans le passé. Nous le répétons ce soir, chaque fois que la Ville octroie des droits distincts et permanents de superficie aux investisseurs immobiliers, il faut exiger le respect de toutes les valeurs cibles de la Société à 2000 watts, pour les volets construction, exploitation et mobilité.

Enfin, une grande partie des constructions à Lausanne se font sur des terrains privés qui ne sont pas propriété de la Ville. Il faut définir et mettre en œuvre une politique pour limiter aussi l'impact écologique et climatique de cette construction-là. Je rappelle le postulat de mon collègue Ilias Panchard pour des alternatives locales et écologiques au béton. Il faudrait notamment définir des exigences minimales pour limiter l'énergie grise de la construction dans le règlement du futur plan d'affectation communale.

La commission a accepté à l'unanimité le vœu suivant : « La commission souhaite que les objectifs en matière d'énergie grise et d'utilisation du bois présentés dans le rapport-préavis soient aussi intégrés dans la révision du PACOM. » Le groupe des Verts demande à la Municipalité de tenir compte de ce vœu dans les travaux de révision du PACOM.

La discussion est close.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Le vote de la commission a été accepté à l'unanimité des membres présents, de même que l'unique fonction du rapport-préavis.

Les conclusions sont approuvées par 73 oui et une abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2021/55 de la Municipalité, du 18 novembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »

Métamorphose

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts

« Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »

Rapport-préavis N° 2020/36 du 17 septembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter à cet excellent rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je déclare tout d'abord mes intérêts : je suis membre depuis 2007 du comité de l'Association écoquartier, qui avait notamment sorti en 2015 sa 3^e publication intitulée « Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier », source d'inspiration pour mon postulat.

Déposé le 15 juin 2015, celui-ci demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place et/ou de soutenir la mise en place d'un projet pilote de gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup et ses quartiers voisins, en collaboration avec les acteurs existants.

L'enjeu était notamment de permettre aux habitants et usagers de s'approprier les lieux, de s'y impliquer et d'être de véritables acteurs du quartier. Pour cela, le postulat proposait d'anticiper les réflexions sur la future vie du quartier et notamment de créer une permanence de quartier et d'accompagner la mise en place d'une structure de type « forum de quartier ».

La réponse a pris du temps, beaucoup de temps, mais je ne m'en plains pas, car j'ai pu avoir entre-temps plusieurs échanges avec les différents services concernés, et l'important pour moi n'est pas d'avoir la réponse écrite à mon postulat, mais bien que ses objectifs soient intégrés et mis en œuvre dans le projet.

Et en ce sens, je ne peux aujourd'hui être qu'extrêmement satisfait de la réponse apportée, puisque l'essentiel de mes demandes a été réalisé au cours de ces six dernières années ou est en cours de réalisation, à savoir notamment :

- la réalisation de chantiers participatifs pour certains aménagements du parc du Loup ;
- l'inauguration d'une maison du projet avec une présence régulière de personnel communal sur place pour répondre aux questions de la population ;
- la tenue de forums participatifs, dont trois éditions ont déjà eu lieu.

Concernant les forums participatifs, je relève avec plaisir que ceux-ci « sont prévus pour être pérennes et disposer, à terme, d'un budget propre permettant la réalisation de projets de quartier sur la base de décisions collectives ».

C'était une demande forte et elle reste d'actualité. Des habitants actuels et futurs réfléchissent d'ailleurs actuellement à la création d'une Assemblée de quartier. Nous espérons que la Ville y fera un bon accueil et apportera son plein soutien à cette démarche exemplaire.

Parmi les aspects positifs, je relève aussi l'intégration d'habitants au sein du jury et dans le groupe d'experts pour le mandat d'étude parallèle (MEP) de la Maison de quartier, ainsi que les chantiers participatifs d'ores et déjà prévus dans le cadre de la construction du projet lauréat, rendu public récemment.

Enfin, je souligne encore avec plaisir que le rapport-préavis parle aussi de possible conciergerie de quartier, ce que je ne peux qu'appuyer et soutenir avec enthousiasme et conviction, tant cela peut apporter en termes qualitatifs et de cohésion sociale.

Sur la base de ces différents éléments, les Verts lausannois vous invitent donc à accepter ce rapport-préavis n° 2020/36 et la réponse de la Municipalité à mon postulat.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice remplaçante : – J'enlève ma casquette de rapportrice pour donner la position du Parti socialiste. Le quartier des Plaines-du-Loup prévoit de recevoir plus de 8000 habitants et de faire plus de 3000 emplois. Le quartier contiendra une école, une maison de quartier, des installations sportives. C'est bien plus que ce qu'on peut trouver dans de nombreux villages de notre canton. Il est vrai de parler d'une petite ville dans la ville. Ce rapport-préavis répond à la demande inédite, mais très pertinente, de notre collègue M. Beaud d'instaurer une gouvernance participative pour cet écoquartier. Vu sa taille, une gouvernance participative prend tout son sens.

Nous voulons donner quelques pistes, telles que l'instauration d'une permanence de quartier. Ça a été repris dans le rapport-préavis. Nous en remercions la Municipalité. Nous la remercions des démarches participatives qu'elle a entreprises.

L'écoquartier était encore en devenir à l'époque. Seuls les habitants actuels ont pu participer et donner leur avis. Etant donné que la majorité des habitants n'ont pas encore pris part à cette démarche, il paraît fondamental que ces démarches participatives continuent sur la durée, et en ce sens, nous remercions M. Beaud d'avoir pris les devants et d'avoir demandé une continuité sur cette gouvernance participative. La Municipalité, dans ce rapport-préavis, nous annonce que cette démarche se devrait d'être pérenne et se structure autour de la maison de quartier.

Dans le court terme, les habitants seront amenés à se prononcer sur des espaces publics. Dans un plus long terme, des forums ouverts à tous et à toutes, organisés plusieurs fois par année, seront organisés pour permettre de sonder les habitants.

Je note qu'à ce stade aucun moyen financier, hors ceux annoncés à la future maison de quartier, n'est planifié. L'argent étant le nerf de la guerre, c'est important que ce point soit clarifié. Il nous paraît important de définir la structure de cette gouvernance participative. C'est d'autant plus nécessaire que la taille du quartier ne pourra plus permettre d'obtenir l'avis de la population par des rencontres sur site, comme fait précédemment.

Le rapport-préavis est assez vague, il nous faut une vision précise de comment la gouvernance participative sera structurée. Il aurait été utile de préciser l'organigramme de la maison de quartier, de clarifier les voies de communication entre les habitants et les représentations au sein de la maison de quartier.

Il nous paraît important de préciser quels modes législatifs, si d'aucuns seront à disposition des habitants pour élire le représentant à la maison de quartier. Le rapport-préavis semble penser à un processus où la Municipalité viendra sonder les habitants. Comment les habitants pourront-ils relayer leurs interrogations ?

Nous saluons la volonté de la Municipalité de continuer à conserver un lien fort avec la population, avec l'instauration d'une participation active des habitants au modelage de leur quartier. Nous vous invitons à approuver le préavis. Nous vous invitons aussi la Municipalité à penser au plus vite à mettre en place une structure et des moyens financés pour organiser cette participation et que cela soit plus une gouvernance qu'une participation ad hoc de temps en temps.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour rebondir sur l'intervention de Mme Billard, je retiens peut-être trois préoccupations par rapport auxquelles on peut donner des directions. Premièrement, celle qui demande d'avoir une planification plus précise de comment serait organisé la gouvernance du quartier sur le long terme. C'est aussi une gouvernance qui va s'organiser dans la suite d'une démarche sur le projet Métamorphose, qui se fait sur le long terme, qui s'étend maintenant sur une dizaine d'années, et qui a permis aussi de faire des expériences et de voir les améliorations à apporter. Du côté de l'administration et du côté des habitants, les compétences et l'adhésion à ce type de démarche ont augmenté et nous en sommes heureux.

Un autre élément important, c'est que les structures de participation puissent être adaptées au fur et à mesure des processus. De ce point de vue, le fait d'avoir à ce stade-là une formulation

relativement libre me paraît important et est plutôt un gage d'adaptation aux besoins des habitants lorsque ceux-ci seront présents sur le site.

Il y a aussi le souhait d'avoir une structure dédiée en matière de participation. Du point de vue de la Ville, il me semble important de préciser que beaucoup de services et beaucoup de directions sont très impliqués en matière de participation, que ce soit du côté du développement durable, du côté des logements, de l'urbanisme ou de celui des quartiers, toute la gestion des espaces publics qu'il peut y avoir, autant du côté de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics. Des démarches participatives sont possibles et il est important qu'il puisse y avoir une multiplicité de portes d'entrée pour traiter chacun de ces objets, ce qui n'empêche pas d'avoir un point d'entrée central et d'avoir, a priori autour de la maison de quartier, un lieu central.

Concernant la question de savoir qui sont les personnes qui siègent dans le comité des maisons de quartier, il s'agit formellement d'une association à laquelle chacun et chacune peut adhérer. De ce point de vue là, elle a naturellement le pouvoir de s'organiser. Le dernier élément à souligner, c'est que la participation permet non seulement aux personnes de s'exprimer, mais aussi de faire des choix qui sont entendus et réalisés dans la mesure où ils sont faisables. C'est aussi permettre aux personnes de faire concrètement ce qu'elles font et pas simplement de décider ce qui doit être fait par les collectivités publiques. De ce point de vue là, il y a tout un champ de la participation auquel le domaine du quartier se prête particulièrement bien et sera exemplaire, j'espère.

La discussion est close.

Mme Aude Billard (Soc.). rapportrice remplaçante : – La commission s'est présentée par 9 oui et 3 abstentions sur la prise en considération du vœu suivant: « La commission souhaite que la thématique du vivre ensemble soit bien prise en compte. » Par ailleurs, une conclusion a été acceptée à l'unanimité.

La conclusion est approuvée par 78 oui et trois abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/36 de la Municipalité, du 17 septembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ».

Renouvellement du Système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises

Préavis N° 2021/45 du 7 octobre 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Ngoc Huy HO (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai aucune modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ce préavis propose des moyens efficaces pour le travail des policières et policiers. Ces actualisations permettront de centraliser au maximum la saisie et de faciliter l'accès aux informations sur le terrain. Cela offrira aux policières et policiers une autonomie pratiquement complète, même hors du bureau. Moins de paperasserie permettra de se focaliser sur le terrain. Cette nouvelle application remplacera les trois applications actuelles. Elles ont dépassé leur durée de vie et survivent sans mise à jour, suite au retrait de leurs fournisseurs en 2007. Le délai de sécurité s'étend pour fin mars 2022, nous comprenons l'urgence de la Municipalité. Ce projet a été lancé en construction avec le Canton et a déjà été accepté par le Canton et le Conseil en novembre 2021. Lausanne est la dernière ville à valider ce projet.

Quant à l'impact sur le développement durable, on nous oppose pour la forme uniquement sur une forte diminution de la pression de papier. Mais aucune évaluation n'a été faite quant à l'utilisation augmentée des smartphones et des serveurs. Pourtant, un tel calcul devrait être estimé dans un tel préavis. Malgré tout, le groupe des Vertes et des Verts validera le préavis.

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – Comme vous le savez, l'UDC est un fervent partisan de la sécurité de nos citoyens aussi bien dans les rues que concernant les données. Il est plus que grand temps que le Corps de police se mette à jour. Pour ces raisons, le groupe UDC soutient ce préavis.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : je suis actif dans l'informatique. Je pense que c'est une bonne approche de lutter contre l'obsolescence et éviter au maximum les applications qui ne sont plus supportées. J'ai néanmoins quelques soucis par rapport à l'anticipation qui a été faite. Comprendre que c'est depuis 2007 que la maintenance est limitée sur les applications me fait me poser des questions sur la sécurité. C'est cocasse que la sécurité des applications servant la police ne soit pas à jour. Nous ne pouvons rappeler que l'urgence de rester à jour.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie tous les groupes qui ont amené leur soutien à ce projet indispensable au Corps de police lausannois et à la communication entre les différents corps de communication.

Merci de soutenir ce projet. Nous sommes le dernier maillon d'une longue chaîne, que ce soit une chaîne pénale ou une chaîne informatique. J'ai bien pris note des remarques qui ont été effectuées par rapport à la taille des informations liées au développement durable et à la nécessité d'agir rapidement quant à l'obsolescence de ce programme. J'ajoute que le Grand Conseil a adopté à l'unanimité ce projet.

La discussion est close.

M. Ngoc Huy HO (Les Verts), rapporteur : – Les conclusions ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

Le Conseil, par 71 oui, 0 non et 6 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/45 de la Municipalité, du 7 octobre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des éléments ci-dessus et du caractère impératif de ce projet qui s'inscrit également dans le cadre du programme de législation en matière de cyberadministration ;
2. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'898'000.- TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite du Corps de police ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2 pendant cinq ans par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Corps de police, projet ODYSSÉE, rubrique 2410.331 ;
4. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 2410.390 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Corps de police, projet ODYSSÉE.

La séance est levée à 20 h.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Caroline Devalloné Dinbali ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; M. Alain Hubler ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Laura Manzoni ; M. Olivier Marmy ; Mme Varuna Mossier ; M. Jacques Pernet ; M. Namavayam Thambipillai ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga ; M. Samson Yemane.

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard.

Membres présents 84

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à salle Sydney du Palais de Beaulieu.

Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochatte (M. Alassane Kane) (102 sign.) :

« Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit ! »

Rapport

Présidence : Mme Céline Misiego

Membres présents : Mmes et MM. Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Pigué ; Françoise Piron ; Yvan Salzmans ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : M. Oleg Gafner ; Mme Graziella Schaller.

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de service Routes et mobilité

Pétitionnaires : MM. Alassane Kane ; Jacques-Etienne Rastorfer

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Audition des pétitionnaires, en présence de Madame la municipale

Les deux pétitionnaires sont Monsieur Kane et Monsieur Rastorfer, ils donnent des explications additionnelles concernant leur pétition.

Monsieur Kane commence en expliquant la situation du quartier, il est enclavé entre un pont qui enjambe l'autoroute et un quartier résidentiel du Mont, souvent avec des voies d'accès limitées.

Il y a beaucoup de bouchons, matin, midi et soir. Les enfants ne peuvent plus prendre le bus, les habitant·e·s ne peuvent même plus se déplacer selon les heures de la journée. Le mont a construit de nouveaux logements, la population a augmenté et tou·te·s les habitant·e·s prennent le bus sur la commune de Lausanne. La question de la mobilité s'est ainsi beaucoup fait ressentir dans le quartier.

Selon les pétitionnaires, aucune réflexion globale sur la mobilité n'est faite. Ils ont essayé de contacter la commune du Mont, sans succès. Il raconte que les habitant·e·s ont la sensation d'être abandonné·e·s.

Monsieur Rastorfer rappelle que depuis le dépôt de l'interpellation du conseiller communal M. Kamenica il y a 3 ans, rien ne s'est passé. Beaucoup d'habitant·e·s du quartier ont signé la pétition.

Il dit que les conducteur·rice·s TL connaissent le problème, qui se répercute sur l'ensemble du tronçon. D'autres préoccupations sont celles de la mobilité piétonne, des deux-roues et des personnes à mobilité réduite. En effet, des zones bleues étroites ne sont pas favorables à ces personnes.

Il y a des chemins qui permettraient de faire une dépose pour l'école internationale ce qui réduirait la circulation. Sur la commune du Mont, il y a beaucoup de villas et de PPE. Il y a une quinzaine d'années, au moment de la construction des immeubles, des promesses avaient été faites d'une liaison meilleure, en améliorant le chemin qui va vers Boissonnet. Monsieur Kane ajoute qu'au moment de l'installation de l'école internationale, il y avait une route d'accès qui permettait de sortir du côté du Mont, mais qui n'existe plus.

Madame la municipale annonce qu'elle partage les préoccupations des habitant·e·s. Le problème principal est selon elle que la Ville de Lausanne a peu de marge de manœuvre. La situation pourrait être débloquée par la commune du Mont. Les parents venant conduire leurs enfants pourraient partir du côté ouest, mais la commune du Mont a posé une borne qui permettrait la sortie côté du Mont. La Municipalité va réécrire à la commune du Mont pour faire part du mécontentement. La situation pourrait bouger car il pourrait y avoir de nouvelles constructions sur des parcelles plus loin. L'élément de négociation est que la Municipalité de Lausanne pourrait s'opposer à la construction sur des parcelles au Sud du Mont et donc au développement d'un nouveau quartier. Elle espère que la Municipalité du Mont, nouvellement élue au printemps 2021, aura peut-être une oreille plus attentive

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir un arbitrage au niveau cantonal, Madame la municipale lui répond qu'il n'y a pas de réponses sur les voies cantonales.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont contacté la commune du Mont pour voir si la borne pourrait être abaissée le matin.

Monsieur Kane répond qu'ils contacté la municipalité, sans réponse.

Monsieur Rastofer complète en disant que la commune du Mont a fait des promesses au moment de la construction et qu'il est difficile de se déjuger mais que la pression extérieure lausannoise pourrait leur permettre d'entreprendre des démarches. Il y a cependant des nouvelles constructions qui changent la donne car les habitant·e·s utilisent la même voie d'accès que le bus et que ceux qui se rendent à l'école internationale. Les terminus historiques de ces lignes des TL se trouvent à la frontière lausannoise pour éviter au Mont de payer sa part au réseau TL.

Madame la municipale confirme que la Municipalité du Mont refusait la prolongation des lignes TL sur son territoire pour qu'elle n'ait pas à payer sa part au réseau TL. Elle confirme également qu'à l'époque de l'arrivée de l'école internationale, les résidents du Mont avaient fait opposition et la commune a négocié avec eux la pose de cette borne contre le retrait de leur opposition.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la municipale en charge de Finance et mobilité commence en indiquant qu'elle a pris note avec la demande de reprendre contact avec la commune du Mont et dit que cela sera fait. Elle dit que la Municipalité essaiera de faire au mieux et de trouver des solutions pour les pétitionnaires, même si la pétition est renvoyée pour communication.

Un commissaire demande pourquoi la rue de la Clochette ne serait pas mise en sens unique dans le sens de la montée pour obliger une sortie par le Mont.

Madame la municipale répond que cela pourrait aussi pénaliser les habitant·e·s et que cela demande une analyse fine.

Monsieur le chef de service Route et Mobilité relève que le problème est que les parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture, stationnent et bloquent le passage du bus. Pour le Mont, le problème n'est que de 20 minutes, et pour l'école ils ont fait un plan de mobilité.

Un commissaire demande si les enfants sont déposés sur le territoire lausannois, on lui répond à la négative.

Des commissaires plaident pour que des personnes compétentes aillent voir sur place et pour mettre en place une action pédagogique, pour inciter les parents à faire prendre le bus à leurs enfants.

Une commissaire demande s'il y a la possibilité d'aménager des voies prioritaires pour les bus. Madame la municipale répond par la négative, le pont empêchant cette voie spécifique, à moins de la mettre à sens unique. Elle évoque la possibilité de poser des feux, mais que cela coûte cher et que ce ne serait que pour régler des problèmes ponctuels au cours de la journée.

Délibération de la COPET

Des commissaires indiquent que le rapport-préavis peut permettre à la municipalité de faire pression sur le Mont.

Une commissaire demande si un rapport-préavis ferait réellement changer les choses, étant donné que la ville a déjà exploité plusieurs solutions, sans succès.

Des commissaires rappellent l'interpellation discutée le 14.09.2021 au conseil communal et dont la résolution, adoptée, souhaitait que la municipalité intervienne rapidement auprès de la commune du Mont-sur-Lausanne pour que le bouchon matinal disparaisse.

Conclusions de la commission

Vote : Par 0 voix pour étude et communication et unanimité des voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 *litt. a)* RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Discussion

Le président : – Le Bureau a décidé de traiter prioritairement des objets. L'entrée en vigueur du nouveau règlement dit que quand une commission a voté un objet à l'unanimité, le président procède au vote. Pour éviter les effets d'aubaine, si la discussion est demandée sur un de ces deux objets, ils retourneront dans les limbes de l'ordre du jour.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice : – Par zéro voix pour étude et communication et unanimité pour étude et rapport-préavis, nous avons décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La conclusion est approuvée par 54 voix contre une et une abstention

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane)
« Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant »

Rapport

Présidence : Mme Céline Misiego

Membres présents : Mmes et MM Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguet ; Françoise Piron ; Yvan Salzman ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : M. Oleg Gafner ; Mme Graziella Schaller.

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de service Routes et mobilité

Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Il est procédé à l'audition de la pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale

La présidente explique le déroulement de la séance.

Madame Taillefert explique que la place est formidable avec des bons aménagements. C'est une place naturelle comme il n'y en a pas beaucoup à Lausanne. Actuellement, les voitures y débouchent de partout. Elle souhaite que la partie piétonne – ou tout au moins sans voiture – soit étendue dans la partie est comme ouest de la place pour le bien-être des habitants. La place Benjamin-Constant offre un point de vue magnifique.

Madame la Municipale partage les constats de la pétitionnaire. La place présente un potentiel de requalification énorme, notamment avec le belvédère. Cet espace public a été répertorié comme étant à revaloriser. Le plan directeur communal datant de 1995, actuellement en vigueur, prévoyait déjà un réseau routier secondaire. Les aménagements COVID vont dans le sens de la pétition, même si ce n'est pas entièrement piéton. Les aménagements COVID sont des dispositions que la Municipalité a pu mettre rapidement en place pour répondre à des demandes du Conseil. Les projets sont moins aboutis, moins concertés, et la pratique actuelle montre des défauts d'usages qui doivent encore être corrigés. Le projet définitif sera mis à l'enquête publique ces prochaines semaines ou mois. Dans le futur plan directeur communal, à l'horizon 2030, avec l'extension de la piétonisation du centre-ville, ce secteur en ferait partie. Des crédits vont être demandés pour approfondir ces études.

Un commissaire demande si la pétitionnaire souhaite que le trafic soit entièrement détourné ou si les ambulances, les pompiers, la police, les taxis, les vélos doivent être détournés.

Madame Taillefert répond qu'elle envisageait que d'interdire l'accès au trafic individuel, mais pas pour les véhicules mentionnés par le conseiller. Elle dit qu'il y a un parking qui doit rester accessible.

Une commissaire relève que demander qu'une rue soit piétonne et laisser passer les bus et les vélos est confus. Soit rue est piétonne, soit c'est une rue où certains usagers motorisés sont autorisés. Elle demande ce que les pétitionnaires souhaitent

Madame Taillefert répond que s'il est possible que la place soit complètement piétonne, c'est souhaitable. Sinon, de laisser passer les bus, les véhicules d'urgence, les vélos. Ce qui n'est plus acceptable ce sont les bouchons de voitures. Les TIM passeraient par l'avenue du Théâtre et l'avenue de Mon-Repos.

Une commissaire dit que le bouchon est dû à la zone 20km/h, mais qu'il n'y avait pas vraiment de bouchon à cet endroit avant.

Un commissaire demande si la vision des pétitionnaires correspond à la situation de Mauborget et rue Neuve. La pétitionnaire confirme.

Une commissaire demande si la requête de pétitionnaires ne reporterait pas le problème sur les rues Belle-Fontaine, Mon-Repos, Théâtre. Les nuisances seraient amplifiées puisque le trafic de Benjamin-Constant se reporterait dans ces rues en plus des véhicules qui empruntent habituellement les trois routes précitées. Est-ce que les pétitionnaires ont réfléchi à ces questions ? Faudrait-il prévoir une limitation de la vitesse sur ces trois rues à 30 km/h pour limiter les nuisances ?

Madame Taillefert dit que les avenues du Théâtre et de Mon-Repos sont plus larges. Il lui semble qu'elles peuvent absorber plus de trafic. La place Benjamin-Constant est bordée de cafés. C'est une zone festive, ce que les trois autres rues ne sont pas.

Un commissaire dit que l'avenue de Mon-Repos est une zone d'habitation.

Madame Taillefert en convient, mais ajoute que tous les balcons donnent sur la rue Etraz.

Audition de la municipale sans la présence de la pétitionnaire

Un commissaire demande s'il est réaliste d'envisager l'absorption par l'avenue du Théâtre et l'avenue de Mon-Repos du trafic motorisé de l'avenue Benjamin-Constant.

Madame la Municipale relève tout d'abord que les analyses sont faites à partir de 2 modèles : le modèle qui considère le volume du trafic actuel, et le modèle qui considère les futures charges de trafic avec des hypothèses qui se rapprochent du Plan Climat en tenant compte des volumes que la Municipalité souhaite atteindre dans le cadre de ce plan. Elle rappelle qu'il faut distinguer le trafic de transit – qui n'a pas comme destination le centre-ville – du trafic du centre-ville qui doit aussi être revu. La Municipalité est consciente du fait que lorsqu'une rue est fermée, cela a un impact ailleurs. Mais elle sait gérer ces impacts.

Elle donne comme exemple le cas du Grand-Pont qui va être fermé dans quelques semaines. La Municipalité a fait toute une série d'études de trafic. Les ingénieurs spécialisés ont souligné que pour éviter la saturation de l'axe Grand-Chêne / Jules-Gonin, il faut supprimer le 'tourner à gauche' en bas de l'avenue de Chauderon, ce qui réduira le trafic d'environ 20% et permettra d'absorber la fermeture du Grand-Pont. Cela illustre les études faites et les mesures possibles pour minimiser les impacts de fermeture d'une rue sans bloquer l'intégralité du trafic.

Si la Municipalité veut augmenter la part de déplacement en transfert modal, elle doit veiller à ce que le transport individuel motorisé soit moins attractif.

Une commissaire dit que si la fermeture de Benjamin-Constant se fait en même temps que le Grand-Pont, cela risque de compliquer la circulation. Elle plaide pour continuer de tester la mise en zone 20 km/h de l'avenue Benjamin-Constant avant d'initier d'autres changements. Elle relève encore la contradiction qu'elle a pointée dans la pétition : le passage en zone piétonne de la place Benjamin-Constant tel que le demande le texte de la pétition ne permet pas le passage des véhicules d'urgence, de transports publics et des vélos.

Madame la Municipale dit que le projet à court terme pour l'avenue Benjamin-Constant est la mise définitive en zone 30km/h. Il s'agit de passer la phase où les gens doivent changer d'habitude. Pour le moment, la piétonisation de la place n'est pas à l'ordre du jour.

Un commissaire dit que la mise en zone 30 km/h de l'avenue Benjamin-Constant a vu la suppression des passages piétons. Dans la portion du virage, cela est dangereux pour certains piétons

Madame la Municipale convient que pour le confort des piétons, la traversée devant la pizzeria n'est pas optimale, bien que cette suppression respecte les normes légales.

Une commissaire demande si le prochain PDCom prévoit la piétonisation ou s'il faut prévoir un rapport-préavis.

Madame la Municipale dit que dans le PDCom actuellement en examen en commission, cette portion de rue est une zone particulière sur un réseau de distribution, autrement dit un réseau secondaire simple, ce qui donne une marge de manœuvre, mais il n'est pas prévu de couper le trafic.

Délibération de la copet

Un commissaire note que la demande de la pétition n'est pas dans les plans de la Ville, du moins pas tout de suite. Il a compris que la piétonisation telle que souhaitée dans la pétition n'est pas faisable. Il plaide pour un renvoi communication.

Une commissaire rappelle que la municipale en charge de finances et mobilité a cité des exemples d'études faites pour d'autres tronçons pour vérifier la faisabilité d'un projet. Elle a retenu que s'il y a

la volonté de réaliser un projet, les études permettent de déterminer les moyens d'y parvenir. Cependant, elle n'est pas sûre que faire un rapport-préavis en plus du PDCOM soit utile

Un commissaire est du même avis.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Conclusions de la commission

Vote : Avec l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 *litt. b*) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Discussion

Yohan Ziehli (UDC), rapporteur : – Je n'ai pas de modification au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Yohan Ziehli (UDC), rapporteur : – Avec l'unanimité des voix pour étude et communication et zéro voix pour étude et rapport-préavis, nous avons décidé de renvoyer le rapport à la Municipalité pour étude et communication.

La conclusion est approuvée par 54 voix contre trois et trois abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville »

Développement

Le Parlement a décidé en juin 2021 la suppression du droit de timbre d'émission, prélevé lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société. Il connaît une franchise d'un million, le rendant dans les faits indolore ou marginal pour les PME, et prévoit également des exonérations en cas de fusions ou de restructurations. Il s'agit d'une taxe prélevée par la Confédération.

Il est moins largement connu que la suppression de ce droit pourra entraîner des baisses de recettes fiscales pour les cantons et les communes également. Aujourd'hui, le droit d'émission incite à modérer la valeur déclarée des apports en nature dans une société. En l'absence d'un tel droit, il n'y aura plus de mécanisme fiscal pour éviter la survalorisation des apports en nature, qui permet ensuite de procéder à des amortissements plus importants et de réduire ainsi artificiellement le bénéfice – et donc la base de calcul de l'impôt sur le bénéfice. Le droit d'émission permet également aujourd'hui la détermination précise de la valeur du capital d'une société au moment de sa création.

La suppression du droit de timbre d'émission constitue par ailleurs, malheureusement, la première partie d'un agenda de suppression d'un certain nombre de prélèvements qui touchent le secteur financier. Ainsi, la suppression du droit de négociation sur les titres, notamment, est aussi prévue – ce qui reviendrait à renoncer à ce que nous connaissons actuellement de plus proche d'une taxation des transactions financières. Il faut rappeler ici que les transactions financières ne sont pas soumises à la TVA et que les droits et prélèvements existantes compensent donc en partie ce non assujettissement.

Quel est la position de la Municipalité sur la suppression du droit de timbre d'émission ?

- 1) La Municipalité peut-elle indiquer quelle proportion d'entreprises disposent d'un capital valorisé à plus d'un million ?
- 2) La Municipalité partage-t-elle l'avis selon lequel la suppression du droit de timbre d'émission peut avoir des répercussions sur l'imposition des entreprises et si oui à quelle hauteur ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La réponse à mon interpellation ayant été donnée par écrit, je suppose que nous pouvons nous épargner l'exercice de la lecture des questions et de l'obtention orale des réponses. J'imagine que ça va dans votre sens.

J'aimerais remercier la Municipalité pour les réponses qu'elle a données et profiter d'informer ce plénum des motivations qui m'avaient poussé à interpeller et des quelques conclusions qui me semblent pouvoir être tirées de la réponse.

Sur les motivations d'abord, il est évident qu'une réforme fiscale, quelle qu'elle soit, lorsqu'elle concerne en particulier les personnes morales, mais ça vaut aussi pour les personnes physiques, déploie des effets aussi sur le comportement des sujets fiscaux dont elle modifie l'imposition. Elle peut créer de nouveaux incitatifs, en supprimer d'autres, en un mot, elle modifie le comportement des entreprises.

Ça n'est pas contesté par les défenseurs de cette réforme. Le Conseil fédéral et quelques milieux patronaux, économiques, de la droite politique affirment que la suppression du droit d'émission qui est une taxe unique perçue au moment de l'émission de capital-actions et de droits de participation d'une entreprise. Ils argumentent que cette suppression fera progresser, augmenter, les investissements des entreprises. Les investissements capital-actions. Par effet secondaire, elle fera augmenter aussi le nombre des créations d'entreprises.

On est en droit de se poser quelques questions sur ces arguments. Les précédentes baisses du taux du droit d'émission n'ont pas donné lieu à une augmentation des investissements ni à une augmentation du nombre d'entreprises créées. Lorsqu'on est passé de la franchise de 250 000 fr. à 1 million, on n'a pas observé une augmentation des entreprises créées. Les arguments ne sont pas fondés. Ça n'empêche pas le Conseil fédéral et les partisans du projet de les brandir.

Il reste toujours une petite marge d'appréciation. On peut dire que jusqu'à maintenant, on n'avait pas assez baissé cet impôt. Quand on l'aura suffisamment baissé jusqu'à le supprimer, enfin, ça déploiera ses effets. Je ne trouve pas cela très crédible. Je ne peux pas empêcher qu'on le pense.

Il est à l'inverse tout à fait licite d'imaginer que l'absence de droit de timbre stimule aussi la créativité des conseillers fiscaux sur d'autres plans. Evidemment pas pour la PME du coin, la plupart des PME se moquent de cette votation. Elles n'ont jamais demandé la suppression du droit de timbre, et ne l'ont jamais payé ou très peu. Ça ne constitue pas pour elles un sujet important de politique économique.

En revanche, pour de grandes entreprises, les entreprises qui ont un capital important et qui peuvent se permettre de recourir à des conseillers fiscaux, qui ont un bénéfice imposable suffisamment grand pour qu'elles consacrent quelques moyens à la réduction de ce bénéfice imposable et de l'impôt sur le bénéfice, il y a des incitations qui sont créées par cette réforme. C'est la réponse qui a été donnée par la Municipalité.

Je ne vais pas rentrer dans des détails techniques, mais c'est vrai que le fait qu'il n'y ait pas de barrière à l'apport en capital dans une entreprise pourrait inciter l'actionnaire d'une entreprise, un actionnaire important, par exemple qui possède par ailleurs des actifs qui ne sont pas dans le capital de l'entreprise, pas dans la propriété de l'entreprise, dans son patrimoine, à les apporter au capital de l'entreprise sans droit d'entrée et sans obligation pour l'entreprise de rémunérer ces fonds, puisque ce sont des fonds propres désormais. Ça peut avoir pour conséquence d'augmenter les possibilités d'amortissement annuel et de réduire le bénéfice imposable pour une entreprise qui serait régulièrement et solidement bénéficiaire. C'est une opération qui pourrait avoir son intérêt.

Deuxième, pour une entreprise dont une partie du capital serait constituée d'actifs immatériels comme des droits de marque ou des brevets, ça serait indéniablement une incitation à tirer la valeur

de ces actifs vers le haut. J'anticipe la critique qui a été formulée de dire qu'on doit estimer ces actifs à leur valeur dite vénale. Leur valeur réelle, pour les profanes. C'est vrai. Mais ces actifs font l'objet d'une estimation. Vous savez comme moi que lorsqu'on obtient une estimation, on peut s'adresser à l'expert qui fait l'estimation en lui disant : merci de me faire une estimation haute ou basse. Ça pose différemment les bases de la discussion qu'il y a eu avec l'Administration fiscale des impôts.

Je n'ai besoin de dire à personne que tant qu'il n'y a pas de vente sur le marché, il n'y a pas de prix objectif. C'est comme ça que fonctionne notre système. Lorsqu'il n'y a pas de droit de timbre d'émission, il y a une incitation à surévaluer ou à faire en sorte d'essayer de surévaluer leurs actifs immatériels pour augmenter les amortissements et réduire le bénéfice et l'imposition du bénéfice.

Plusieurs experts en plus de ceux consultés par la Municipalité ont confirmé ces incitations.

Il faut nous accorder aussi, à nous autres, opposants à cette abolition, le droit à la méfiance. J'aimerais citer un précédent historique important, parfois oublié. Lors de la votation sur l'imposition des entreprises en 2008, les effets financiers d'un pan entier de la réforme, le principe de l'apport en capital que je ne vais pas décrire ici pour éviter d'être excessivement technique, les effets financiers d'un pan entier de la réforme n'avaient à aucun moment été chiffrés par le Conseil fédéral.

En 2011, Madame Widmer-Schlumpf avait reconnu honteusement devant le Parlement, même si elle n'était pas en cause directement, que les explications du Conseil fédéral étaient incomplètes dans la mesure où il n'avait pas chiffré les conséquences financières de l'apport en capital. Quelques années plus tard le Tribunal fédéral, saisi d'une plainte en demande d'annulation de la votation populaire, n'avait pas annulé le résultat de la votation populaire même s'il s'est joué à 20 000 voix. C'était à un cheveu. Le tribunal n'avait pas annulé la votation en raison de la sécurité du droit. Il avait estimé que le droit des citoyennes et citoyens suisses à être informés correctement des conséquences financières d'une réforme fiscale avait été directement et franchement violé par le Conseil fédéral dans ses explications précédant la votation populaire.

Voilà pour fonder notre droit à la méfiance. Je constate que nous n'avons à aucun moment d'étude, pas un mot du Conseil fédéral au sens formel écrit du terme qui nous assure qu'il n'y a pas de conséquences sur l'impôt et le bénéfice des sociétés. Il était légitime de soulever la question. Les incitations existent. Elles n'ont pas été contestées de manière crédible sur le fond.

Quant à leur ampleur, la Municipalité propose une possibilité ambitieuse. C'est en partant d'hypothèses qu'elle pose explicitement et qui sont dans la fourchette très haute. Ces incitations existent et je remercie la Municipalité de cette contribution importante sur cet objet de votation, qui n'est pas que fédérale comme nous l'avons vu. Navré pour la longueur de l'intervention.

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Le Parlement a décidé en juin 2021 la suppression du droit de timbre d'émission, prélevé lors de la constitution ou de l'augmentation du capital d'une société. Il connaît une franchise d'un million, le rendant dans les faits indolore ou marginal pour les PME, et prévoit également des exonérations en cas de fusions ou de restructurations. Il s'agit d'une taxe prélevée par la Confédération.

Il est moins largement connu que la suppression de ce droit pourra entraîner des baisses de recettes fiscales pour les cantons et les communes également. Aujourd'hui, le droit d'émission incite à modérer la valeur déclarée des apports en nature dans une société. En l'absence d'un tel droit, il n'y aura plus de mécanisme fiscal pour éviter la survalorisation des apports en nature, qui permet ensuite de procéder à des amortissements plus importants et de réduire ainsi artificiellement le bénéfice – et donc la base de calcul de l'impôt sur le bénéfice. Le droit d'émission permet également aujourd'hui la détermination précise de la valeur du capital d'une société au moment de sa création.

La suppression du droit de timbre d'émission constitue par ailleurs, malheureusement, la première partie d'un agenda de suppression d'un certain nombre de prélèvements qui touchent le secteur financier. Ainsi, la suppression du droit de négociation sur les titres, notamment, est aussi prévue – ce qui reviendrait à renoncer à ce que nous connaissons actuellement de plus proche d'une taxation des transactions financières. Il faut rappeler ici que les transactions financières ne sont pas soumises à la TVA et que les droits et prélèvements existants compensent donc en partie ce non assujettissement ».

Préambule

La suppression des droits de timbre demandée par l'initiative parlementaire 09.503 « Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois » a été divisée en trois sous-projets au cours des délibérations.

Le projet 1 porte sur la suppression du droit de timbre d'émission (diminution des recettes fiscales directes, réduction des revenus liés au timbre : estimée à CHF 250 millions) ;

Le projet 2 prévoit la suppression du droit de timbre de négociation sur les titres suisses et sur les obligations étrangères et la suppression du droit de timbre sur les primes d'assurance-vie, d'autre part (diminution des recettes fiscales estimée pour la confédération à CHF 219 millions) ;

Le projet 3 prévoit la suppression du droit de négociation sur les autres titres étrangers et du droit de timbre sur les primes d'assurance de choses et de patrimoine (diminution des recettes fiscales estimée à CHF 1786 millions).

Le 18 juin 2021 le parlement a accepté le projet 1 mentionné ci-dessus. Ce projet sera soumis au peuple le 13 février 2022.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la position de la Municipalité sur la suppression du droit de timbre d'émission ?

L'abolition du droit de timbre d'émission impliquera une réduction directe d'environ CHF 250 millions au niveau des revenus de la Confédération. Cette suppression n'aura pas d'impact direct sur les finances cantonales et communales.

Cependant, tel que mis en exergue par l'interpellateur, cette suppression pourrait progressivement générer de pertes de recettes fiscales sur le bénéfice des entreprises pour la Confédération, les cantons et les communes.

En effet, le droit d'émission peut inciter les entreprises à limiter leurs apports à une société, afin de minimiser les coûts liés au droit de timbre (1 % du capital propre émis). Sa suppression pourrait dès lors avoir un effet favorisant les entreprises à évaluer la valeur de leurs apports à un niveau plus élevé de manière à pouvoir procéder ensuite à des amortissements plus conséquents, en réduisant ainsi le bénéfice imposable et, partant, les recettes fiscales encaissées par les collectivités publiques.

Les baisses fiscales liées à ce deuxième effet induit par la modification proposée n'ont pas été annoncées par la Confédération ni analysées en détail. Elles viendront dès lors s'ajouter aux CHF 250 millions de pertes directes annoncées dans le cadre du projet soumis à votation populaire.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité craint des baisses fiscales complémentaires, qui toucheront également les cantons et les communes, suite à la suppression du droit de timbre d'émission.

Question 2 : La Municipalité peut-elle indiquer quelle proportion d'entreprises dispose d'un capital valorisé à plus d'un million ?

Sur la base des données cantonales, 10 % des sociétés inscrites au rôle d'impôt lausannois disposent d'un capital imposable supérieur à CHF 1 million (1100 entreprises). La valeur cumulée des capitalisations issues de ces entreprises s'élève actuellement à environ CHF 40 milliards.

Question 3 : La Municipalité partage-t-elle l'avis selon lequel la suppression du droit de timbre d'émission peut avoir des répercussions sur l'imposition des entreprises et si oui à quelle hauteur ?

Dans tous les cas, cela semble évident que les éventuelles réductions fiscales seront le fait des entreprises qui disposent de la capacité financière la plus importante afin d'effectuer des apports en capital, soit les 1100 entreprises mentionnées ci-dessus. Ce sont également ces dernières qui contribuent actuellement à la plus grande partie des impôts encaissés par la Ville (85 %).

Il y a par contre lieu de mentionner que tout apport complémentaire de capital effectué par les entreprises ne permet pas forcément d'obtenir des réductions fiscales.

En effet, conformément aux directives fédérales appliquées par l'Administration cantonale des impôts dans ce domaine, les apports en capital peuvent être amortis uniquement si ces derniers permettent de réaliser ou acquérir des biens tels que véhicules, des meubles ou immeubles. Les montants consacrés à ces investissements sont ensuite amortis, et portés en réduction du bénéfice imposable des entreprises concernées, en fonction de la durée de vie estimée.

En cas de suppression du droit timbre d'émission, les 1'100 entreprises pourraient revoir leur stratégie de financement en augmentant leur capitalisation cumulant actuellement à CHF 40 milliards tel que précisé précédemment.

Si cette capitalisation augmentait de 10%, et que cette liquidité supplémentaire était utilisée pour acquérir progressivement du mobilier et des véhicules pour CHF 200 millions et des immeubles pour CHF 3,8 milliards, cela impliquerait une baisse des impôts totaux (Confédération, canton, commune) de l'ordre de CHF 16 millions par année, dont CHF 3 millions pour la Ville.

L'estimation présentée ci-dessus dépend toutefois de la stratégie définie par les entreprises concernant l'accroissement du capital sur la base d'une analyse multicritère. L'impact en lien avec le droit de timbre en fait bien évidemment partie, tout en n'étant pas forcément le critère prépondérant.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Benoît Gaillard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Philippe Miauton (PLR) : – Les campagnes sont ainsi faites, chaque bord politique tente de trouver l'argument-choc, le chiffre qui permettra d'argumenter et d'influencer l'opinion publique. C'est le jeu démocratique. Nous n'avançons pas sur les thèmes qui sont de notre ressort. Je ne souhaite pas faire le débat de cette votation. J'imagine que ce débat dans ces murs serait assez vain. Mais plutôt sur la méthode employée.

Passons sur le fait qu'un conseiller communal pose des questions sur les conséquences. Je crois que M. Gaillard a eu droit à son droit à la méfiance.

Passons au fait que la réponse à la question soit publiée le 23 décembre. C'est le début du mois de juillet le meilleur moment pour la Municipalité de publier en toute discrétion des décisions.

Passons sur le fait qu'un syndicat réutilise un « calcul » appuyé sur la base d'une règle de trois.

Le tour est joué, j'ai envie de dire. Je ne passe pas sur le fait que cette manigance politique ne sert que la cause d'une campagne. Cette réponse de la Municipalité aurait dû se perdre dans notre ordre du jour, si on n'avait pas essayé d'avoir une urgence. Retirons la possibilité au Conseil d'aborder la question municipale avant la votation. Les bureaux du Conseil jugeront que de telles réponses devraient être frappées d'une urgence, dans le respect des institutions. Pour qu'on ne laisse pas planer le doute sur la sincérité des démarches politiques. Je trouve que c'est loupé.

Venons-en au fond de cette réponse, ce qui pourrait me déranger. Je suis prêt à accepter les majorités sorties des urnes. Les arguments de campagne. C'est de bonne guerre. Mais comme citoyen, j'ai aussi envie d'avoir confiance en mes autorités. De gauche ou de droite. Avoir confiance dans leur capacité à sortir de la politique politicienne et fonder un argumentaire était la route.

Ma vision de la politique fait que si la Municipalité dit quelque chose, et que si cette chose est vraie, mais que ça ne me convient pas, je bougonne, mais j'accepte. Tel n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

J'en viens à cette réponse qui contient des inexactitudes et qui me paraît peu sérieuse.

Il est affirmé dans la première réponse : « Le droit d'émission peut inciter les entreprises à limiter le rapport à une société afin de limiter le coût... » Si vous prenez l'article 8/54, à l'article 3, il est stipulé que les choses et les droits doivent être exprimés à leur valeur vénale.

Il y a des éléments intéressants dans cette réponse : 10 % des entreprises assujetties payent les 85 % des impôts des personnes morales lausannoises. « On devrait réfléchir un peu plus lorsqu'on leur trouve uniquement des défauts alors qu'elle apporte beaucoup à notre collectivité.

À la question trois, on nous dit : « Les apports en capital peuvent être amortis uniquement si ces derniers peuvent permettre d'acquérir des biens tels que véhicules, meubles ou immeubles. »

Imaginez la furie avec laquelle les entreprises vont décider de repourvoir leur flotte de véhicules ou se dire qu'ils vont refaire tout le mobilier. Ce n'est pas l'esprit du moment. Sans compter qu'on pourrait avoir le risque que le municipal nous impose la couleur de ce mobilier.

A la fin, vous parlez d'immobilier. Cela peut paraître plus crédible. Mais vous écrivez qu'on parlerait d'une acquisition de 3,8 milliards qui participeraient de cette perte que vous avez calculée à 16 millions par an sur les impôts, dont 3 millions pour la Ville de Lausanne. On arriverait donc à une perte de 1 milliard à l'échelle de la Suisse pour les cantons et les communes.

C'est l'effet boule de neige de la réponse de la Municipalité interprétée à l'échelle nationale. Vous avez vu des réactions. Ce n'est pas crédible et pas digne d'un exécutif. Ça l'est d'autant moins que c'est l'aveu d'une omission. Quand on parle de pertes, on oublie de dire que s'il y avait 3,8 milliards d'investissements dans l'immobilier, il y aurait de la TVA, des taxes, et surtout, ce droit de mutation. Si on est honnête et qu'on fait ce calcul en disant qu'il y aurait des pertes pour la Ville, on est aussi en droit d'attendre que la Ville accepte qu'il y ait des entrées supplémentaires. 3,8 milliards avec un droit de mutation à 3,3%, c'est une somme sympathique.

Je souligne que lors des résultats des comptes de la Ville de Lausanne, les comptes 2020, il y a eu 61 millions d'entrées pour les mutations.

On se retrouve avec une prémisse fautive, une remise en question, des hypothèses vaseuses et une mission qui me paraît malhonnête.

Cette réponse est au mieux maladroite. Au pire empreinte de mauvaise foi. D'où ma question à la municipale : a-t-on fait appel à un expert ? M. Gaillard a évoqué des experts qui ont été consultés. Un expert fiscal aurait-il permis d'arriver à ces chiffres ?

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – J'annonce mes intérêts : je suis fiscaliste. Mon intervention n'a pas pour but de faire un débat sur la votation concernant la suppression du droit de timbre, mais d'apporter une vision constructive. La Municipalité indique dans sa réponse sa suppression pourrait avoir un effet favorisant les entreprises à évaluer la valeur de leur apport à un niveau plus élevé pour réaliser des amortissements plus conséquents.

Cet argument m'interpelle. La réponse avance l'argument de l'impact des amortissements effectués sur des actifs tels que des véhicules, des meubles des immeubles sur le bénéfice imposable. Pour autant que les amortissements soient justifiés par l'usage commercial, c'est correct.

Toutefois, lorsque la valeur d'un actif est diminuée sur le plan comptable par des amortissements, alors que la valeur vénale reste plus élevée, l'écart sera imposé sur le plan fiscal lorsque les actifs seront réalisés par une vente ultérieure par l'entreprise.

Est-ce que le raisonnement avancé par la Municipalité tient compte de cela ?

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je dois avouer que je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les sornettes de M. Gaillard m'ont réveillé. Je veux amener quelques éléments à ce débat. J'ai trouvé M. Gaillard très lyrique. Mais il a un problème de compétence à ce niveau-là. Il faut l'admettre.

Cet impôt est injuste. Il va imposer non pas des bénéfices ou de la valeur qui a été créée, mais il va imposer un bien qui est là pour créer des emplois, développer des marchés. Nous sommes tous d'accord pour dire que lorsqu'une entreprise crée de la valeur, elle doit être imposée. Mais le droit de timbre va imposer un actif qui est là non pas dans une logique de créer des bénéfices. Il arrive bien trop tôt dans le cycle.

C'est un impôt qui a un effet concret sur les entreprises et qui empêche les investisseurs d'investir. Je vais vous parler de mon cas. Dans mon entreprise, nous avons levé de l'argent et nous avons eu

des investisseurs étrangers qui ne sont pas venus à cause du droit de timbre. Cela nous a réduit le montant de l'investissement. Cela nous a ralenti dans le développement de l'entreprise. C'est en effet très clair. A cause du droit de timbre... Ce n'est que 1 %, mais c'est beaucoup d'argent, surtout quand vous avez des alternatives pour investir ailleurs. Nous avons perdu des clients. Et peut-être perdu l'opportunité de créer des emplois à Lausanne.

Je dois me retenir pour ne pas attaquer plus durement cette logique d'avoir des entreprises qui font des malversations et cette méfiance envers ces gens qui travaillent et qui créent de la valeur et des emplois. Non, les entreprises ne sont pas toutes en train d'essayer de gruger le fisc. Le fisc fait un très bon travail de contrôle. Le nombre d'entreprises qui travaillent dans une logique d'alignement sur les lois est bien supérieur à celles qui les grugent.

Regardons les faits. En Suisse, cela fait plusieurs années que l'on baisse les impôts. Que constate-t-on ? Les revenus des personnes morales n'ont jamais été aussi élevés. Cela pourrait être intéressant pour la Ville de Lausanne. Les entreprises amènent plus de revenus fiscaux que les personnes physiques. La baisse de l'imposition est une cause de cela ? Je le crois.

Mme Graziella Schaller (Vert'lib) : – Beaucoup de choses ont été dites sur le côté des chiffres. Je n'y reviendrai pas. Ce qui me choque et ce qui m'a choquée dans cette démarche, c'est de voir comment le Conseil communal instrumentalise le débat pour permettre à la Municipalité de s'exprimer sur un vote qui est si proche. A mes yeux, cette interpellation a comme seule fin de donner la parole à la Municipalité pour lui permettre, à quelques jours du scrutin, de donner de l'écho socialiste défavorable à la votation fédérale. J'espère que la presse ne se prêtera pas à ce jeu.

Sur le fond, la suppression du droit de timbre inciterait les rares entreprises sur le sol lausannois à surévaluer leurs actifs. C'est illégal. Le Canton affirme que cette suppression n'aura pas d'impact sur les recettes fiscales cantonales, Lausanne prétend que cela pourrait lui faire perdre éventuellement 3 millions. Ça devient intéressant. En lisant son texte et les réponses, on a vraiment battu le record des conditionnels et des « si ». Avec toutes ces suppositions, c'est intéressant. Je me demande où la réponse conclurait que les entreprises lausannoises vont augmenter leur capital dans des proportions X. Je suis très intriguée de savoir de quelle entreprise on parle. Pour moi, ce sont des élucubrations. Ça sort de nulle part.

Si on pouvait avoir quelques précisions sur tous ces « si ». Avec des « si », on mettrait Paris en bouteille. Avec tous ces conditionnels, c'est tout ce que vous nous servez. On se demande si Lausanne n'aurait pas été mise dans une bouteille de chasselas afin de nous rendre bien pompettes au point de nous faire gober n'importe quoi.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Les propos de M. Gaillard me laissent dubitatif. On peut s'étonner d'entendre à longueur de soirée dans ce Conseil communal la gauche se plaindre sans arrêt du capitalisme, des effets néfastes du capitalisme, et qui ce soir, se plaint de ne pas pouvoir tirer lui-même les marrons du feu du capitalisme en se disant qu'on va peut-être perdre 3 millions.

J'ai l'impression que ce constat est le combat de la gauche sur ce droit de timbre et dans notre ville significatif d'un autre problème. Lausanne a mal à ses revenus. Lausanne a mal à ses revenus et en particulier à ses impôts. Je parlerai de sa structure d'impôts. Si je compare Lausanne à la Ville de Zurich, qui est une ville qui ne me semble pas être beaucoup plus adroite que la Ville de Lausanne, qui me semble être une Ville qui ne fait pas moins pour ses habitants, qui est certainement tout aussi sociale, progressiste envers ses populations les plus défavorisées, qui investit énormément dans la culture, qui s'occupe de la mobilité, de la mobilité douce, qui a des plans climat en pensant investir plus de 500 millions par année, une ville très certainement supérieure en taille à Lausanne, mais aux ambitions et aux orientations politiques extrêmement similaires.

La Ville de Zurich dispose de plus de deux fois plus d'argent venant des impôts par habitant. Deux fois. Elle dispose de 1,7 fois plus d'impôts par habitant, des impôts sur les personnes physiques, et 3,5 fois plus d'impôts provenant des personnes morales. Voilà le problème de Lausanne. Lausanne ne fait rien pour accueillir plus de personnes à haut revenu. Lausanne regarde avec dénigrement, n'a pas une politique fiscale qui fait que des gens ayant des revenus plus intéressants du point de vue fiscal viennent s'installer à Lausanne, qu'ils paient des impôts au bénéfice de la collectivité, comme à Zurich.

A Zurich, un couple marié avec un revenu fiscal moyen paie 9,5 % d'impôt. Il en paie 13,5 % à Lausanne. Lausanne fait très peu de choses pour recevoir des entreprises, de nouvelles entreprises. Elle ne se positionne peut-être pas assez sur un segment pour faire venir des entreprises qui rapportent. C'est le problème de cette Ville. Nous ne sommes pas d'accord avec certains avec le capitalisme. On ne s'intéresse pas à l'argent. On ne s'intéresse pas à valoriser et à enrichir notre ville. Finalement, aujourd'hui, on en paie les conséquences. On en paie les conséquences dans le budget et on en paie les conséquences alors que 3 millions pourraient risquer de disparaître.

Il faut mener de vrais combats, des combats justes, pas des combats sur des « si », mais des combats sur une réalité. Prenons des mesures pour améliorer l'attractivité de notre ville, pour y faire venir aussi des gens qui vont augmenter les revenus, pour y faire venir des entreprises qui augmenteront les revenus et tout le monde s'en portera mieux.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Dans mon émotion, j'ai presque cassé le micro. Je ne voulais pas rentrer longuement dans le débat, mais corriger un propos de Mme Schaller, qui me turlupine. Je souhaite rappeler à tout le monde que l'urgence sur cette interpellation ordinaire n'a pas été demandée par le Parti socialiste ce soir, mais par M. Miauton du PLR. Nous n'avons pas décidé de mettre ça à l'agenda avant la votation fédérale. Nous avons déposé une interpellation ordinaire pour que le Conseil s'en saisisse au moment opportun, qui est celui de l'ordre du jour.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Je voulais insister sur le fait que cette suppression du droit de timbre représente pour notre groupe une offensive de plus des milieux économiques contre les classes populaires. Soyons clairs. En faisant du mal au service public, en vidant les caisses, ce n'est qu'une première étape. D'ailleurs, il y a plein d'autres projets en cours. C'est pour ça que c'est intéressant de discuter ici, dans ce plénum. Les questions de justice fiscale nous concernent tous et toutes, car ça finit par avoir des conséquences sur les autres niveaux.

Il faut rappeler un truc qui me semble important. On parle beaucoup des entreprises qui créent des emplois, mais les entreprises assez grandes pour être concernées par une mesure comme celle de la suppression du droit de timbre profitent également de nos infrastructures. Il y a plein de pays dans le monde qui ont des conditions fiscales meilleures que les nôtres. Bizarrement, il n'y a pas autant de grandes multinationales. C'est bien parce que la Suisse offre des infrastructures, grâce notamment à son service public, que d'autres n'offrent pas.

Il y a un moment où elles ont aussi des responsabilités face à ça, autant que nous. Pour être dans le bon sens populaire, il y a un moment, quand tu habites dans un pays et quand tu profites de ses infrastructures, de ses travailleurs, pourquoi tu passes ta vie à essayer d'enlever des impôts ? C'est fini, désolée pour mes propos crus.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Peut-être qu'on peut entendre d'abord la Municipalité, et ensuite j'évaluerai s'il est nécessaire de reprendre la parole pour ne pas prolonger ce tour de chauffe, si j'ose dire.

M. Philippe Miauton (PLR) : – M. Brayer a « défloré » ma prise de parole. Son mea culpa, c'est le mien. J'ai demandé l'urgence sur ce sujet pour la raison qu'à partir du moment où nous avons un système où des questions sont posées sur un sujet fédéral, que la Municipalité s'exprime et produise un document qui est ensuite utilisé pour faire des calculs farfelus, ça me paraissait logique que le Conseil communal qui doit traiter de cette réponse le fasse avant la votation. Malheureusement, nous nous retrouvons de nouveau à devoir faire un débat fédéral à l'échelle de ce Conseil, mais ça me paraissait logique que lorsqu'il y a ce genre d'intervention, on puisse en discuter avant la votation. Sinon, la réponse ne sert qu'à la cause politique et pas du tout au débat politique.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci à M. Miauton d'avoir précisé que ce débat a lieu ce soir, à sa demande spécifique. Il est en effet intéressant que nous discutions de la suppression du droit de timbre en plénum, ce soir et avant la votation, puisqu'en effet, la Municipalité a analysé la situation et arrive à la conclusion qu'elle pourrait avoir un impact potentiel sur les décisions des dirigeants des entreprises.

Je me permets de m'appuyer notamment sur les arguments qu'on entend dans le clan bourgeois, qui défend la suppression de cet impôt depuis plusieurs semaines. Ils indiquent que la suppression de ce droit de timbre aura un impact sur les choix des entreprises, puisqu'ils nous expliquent bien que les PME vont être avantagées et que les startups vont investir davantage. Nous voyons un

raisonnement qui indique bien que la suppression de cet impôt impactera les choix faits par les dirigeants des entreprises ; ils font un lien avec l'existence ou non de ce droit de timbre.

Ces mêmes milieux mettent en avant le fait que ce serait les PME qui seraient bénéficiaires de la suppression de ce droit de timbre alors qu'on voit bien dans les chiffres officiels qui ont été fournis par M. Merz que seules 0,3 % des entreprises de ce pays sont impactées par ce droit de timbre.

Je me permets, pour remettre dans le contexte, et je crois que c'est important pour les gens qui nous écoutent, que la moitié de la somme encaissée y relative est aujourd'hui versée par 55 entreprises. 125 millions payés par 55 entreprises. Si vous faites un petit calcul, c'est facile. Il y a 1 % de valeur sur le capital par le droit de timbre, ça veut dire que 12,5 milliards ont été levés. La petite PME du coin dont il est question pour cette abolition du droit de timbre n'est pas concernée ; on peut passer sur cet argument.

Je me permets de répondre à Mme Schaller, quant au lien avec nos débats. Ils sont évidents, en ce sens qu'il convient de déterminer si la suppression aura un impact potentiel sur des collectivités qui sont potentiellement touchées par une réforme fédérale ; nous l'avons bien vu ces dernières années : les collectivités publiques locales étaient impactées par ces réformes fédérales.

Ici, il est évident que le lien est un peu moins patent que dans le cadre des réformes de la RIE3 vaudoise. Néanmoins, et en nous appuyant sur cet effet de cause à effet que démontrent certains dans cette campagne, nous émettons l'hypothèse que cela pourrait avoir un impact. De façon tout à fait scientifique, transparente, telle que le font les économistes et tous les instituts d'économistes qui posent des hypothèses, qui posent un modèle.

Nous étudions l'impact de la suppression du droit de timbre sur les décisions des décideurs des entreprises, par exemple sur l'apport en capital des choix d'amortissement qui n'ont pas été pris en considération à ce stade de la réflexion. Il peut avoir des décisions fédérales qui ont des conséquences sur les choix des dirigeants de ces entreprises.

Respectivement, ces choix peuvent impacter, sans entrer dans les détails techniques que les experts internes ont analysés, les apports en capital, respectivement sur les méthodes d'amortissement choisies par les entreprises concernées. Ces méthodes d'amortissement ont un impact sur l'impôt sur les bénéfices et impactent les recettes cantonales et communales.

Voilà l'analyse qui a été faite par la Municipalité. Comme le rappelait M. Gaillard, dans un contexte où la population suisse est échaudée suite aux diverses informations qui n'ont pas été complètes lors des précédentes votations. Cette demande est entièrement légitime. En toute transparence, la Municipalité a posé les hypothèses sur lesquelles elle a basé ces différentes analyses.

Pour rappel à M. Moscheni concernant les recettes fiscales de la Commune de Lausanne, nous avons vu clairement un déplacement des recettes fiscales ces dernières années qui ont été compensées, en partie, par différentes négociations au niveau cantonal. L'impact sur les recettes fiscales est bien là. Ce qui est important de regarder, c'est la proportion entre les recettes fiscales des ménages et des personnes morales, le tout en regard de la charge de la collectivité. Il ne faut pas regarder les recettes en chiffres absolus, mais en proportion, afin de conserver l'équilibre entre ce qui est payé par les personnes physiques et ce qui est payé par les personnes morales. Ces dernières années, il est clair que cette charge a plutôt été allégée en faveur des entreprises et alourdie en défaveur des personnes physiques.

La réforme qui est proposée ici va également dans ce sens. Voici les éléments que je pouvais vous amener à ce stade de la discussion.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je crois qu'on a fait l'essentiel du débat. On a dévié sur le fond du sujet. On ne peut pas en vouloir aux autres intervenants d'avoir passé la limite.

J'aimerais défendre des points qui ont été mis en cause de façon injuste. Le premier pour M. Miauton. Vous avez cité l'article 8 sur la loi des droits de timbre. Malheureusement, votre prise de parole était prête avant que je ne m'exprime. Vous n'avez pas tenu compte de ce que j'ai dit. Evidemment, la loi dit qu'un apport doit être évalué à sa valeur vénale. Ce n'est pas une valeur fantaisiste. C'est la valeur à laquelle on imagine qu'on pourrait vendre un actif. Il y a aussi le mot « évaluer ». Dans ce cas-là, on propose une évaluation. On saisit des experts que l'on peut mandater à la hausse ou à la baisse. Il y a ensuite une décision de l'Administration fiscale, notamment sous l'influence des analyses.

Si on veut une évaluation haute, on s'y prend autrement que si on veut une évaluation basse. Cette fourchette des 20 % existe. Il est de mauvaise foi de la contester.

Deuxième point. Pour répondre à M. Gendre, je comprends qu'il utilise ce débat pour une discussion de politique générale sur la façon dont on doit accueillir des entreprises ou des ménages à revenus aisés à Lausanne. Vous avez livré des arguments contre votre propre raisonnement. Une entreprise est taxée à 20 % à Zurich. C'est plus qu'à Lausanne. Ce qui veut dire que de toute évidence, un certain nombre d'entreprises font les mêmes louanges à la Ville de Zurich et décident d'aller s'installer dans cet enfer fiscal où on paye encore plus d'impôts sur le bénéfice que dans le canton de Vaud. Parce que d'autres éléments de politique de compétitivité compensent ce désavantage.

Je vais vous laisser faire la liste : des infrastructures, une politique du logement très active qui offre d'excellentes possibilités, une qualité de vie exceptionnelle, une situation intéressante. Et un effet de cluster : les grandes entreprises attirent les grandes entreprises.

Ce n'est pas sur les impôts qu'il faut agir. C'est en offrant des conditions-cadres favorables. La politique de la circulation pratiquée à Zurich n'a pas encore découragé Google ou la FIFA d'y établir leur siège.

Dernier point, M. Moscheni est un *sparring-partner* que j'apprécie. Mais je ne trouve pas de contradiction à mes propos. Vous n'avez porté aucune contradiction sur le fond. Vous avez compris de quoi il s'agissait. Nous faisons une interprétation différente. Si je peux vous convaincre de quelque chose ce soir, c'est que votre agressivité parfois gratuite dessert votre intelligence. C'est dommage.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je ne me suis pas prononcé sur le sujet de l'abolition du droit de timbre, je n'ai pas fait un argument fiscal. Quand je me suis exprimé sur la fiscalité, je l'ai fait au moment où j'ai parlé de la fiscalité des personnes physiques et non des personnes morales.

Ceci dit, je suis très content de votre prise de position, M. Gaillard. Vous avez compris ce qui attire les entreprises. Je constate qu'aujourd'hui, ça ne fonctionne pas. Si vous avez la recette, je serais très heureux que cette Municipalité de gauche et ce Conseil communal de gauche se mettent à cuisiner. Nous sommes prêts à nous entendre. Vous avez compris comment attirer les bonnes entreprises. Faites le point, nos impôts s'en porteront mieux.

Je ne suis pas quelqu'un qui cherche à optimiser fiscalement les entreprises. Je fais partie des gens qui savent que pour développer une bonne entreprise, il faut des infrastructures, de bons collaborateurs, des gens formés. Je rejoins la gauche : je pense que beaucoup de patrons se mettront derrière moi. Ce sont ces conditions-cadres qui font fonctionner le système. Je constate qu'à Lausanne, on a beaucoup moins de recettes fiscales qui viennent des entreprises par habitant. Attachons-nous à cette tâche. Peut-être que nous aurons moins de discussions lors des débats sur le budget.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je n'avais pas prévu de réintervenir, mais je vais le faire grâce à M. Gaillard que j'apprécie également des fois. Il trouve une pirouette en attaquant la personne, mais il ne répond pas sur le fond. Non, nous n'avons pas le même avis. Non, vous ne comprenez pas ce que veut dire lever du capital et créer des emplois. Nous pourrions en discuter si vous le souhaitez.

Créer des emplois, c'est prendre des risques, lever de l'argent pour investir dans une vision, créer des marchés, des produits. Aujourd'hui, le droit de timbre est un impôt injuste : il prive des entreprises qui veulent créer des emplois de ressources pour en créer encore plus.

Zurich a deux fois moins de chômage que Lausanne. Deux fois moins de personnes à l'aide sociale que Lausanne. Lausanne a le record de toutes les villes suisses. Lausanne a le plus bas taux d'emploi par habitant des villes suisses. La Ville de Lausanne, en termes de services, est la ville qui offre les moins bons services en Suisse.

Non, la situation de Lausanne n'est pas bonne. La Ville de Lausanne, en termes de gestion de l'activité économique, n'a pas compris dans quel sens l'histoire avance. C'est dommage. Nous avons beaucoup d'atouts. Vous parlez de Zurich et des centres de recherche. Je veux vous rappeler, pour y avoir été, que nous créons beaucoup de valeur. J'aimerais poser cette question que j'ai déjà posée : pourquoi Google va-t-il créer 4000 emplois à Zurich et aucun à Lausanne ? Peut-être que, ce soir, j'aurais la chance d'avoir une réponse.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je vous aime tous et je suis très content d'être là ce soir. Mes propos tenaient surtout au contenu de cette réponse. Mme la municipale a apporté quelques réponses aux questions qu'on se posait. Elle nous a dit : tout cela n'est que des hypothèses qui dépendent des choix des entreprises. Dans le fond, si on relit l'entier de ce que vous avez publié, on n'est plus du tout dans le cadre d'une hypothèse. C'est un calcul précis fait par des experts. Tout cela va nous tomber dessus. C'est la catastrophe.

C'est là que je trouve cela dérangeant de la part d'une municipalité. J'ai envie de vous faire confiance. Et même dans une campagne, je suis prêt à admettre que des choses ne tournent pas comme on aimerait.

Vous avez ressorti le fameux « clan bourgeois ». Cette manière de voir ce clan et les propos que vous tenez sur les entreprises, en disant que cela ne touche qu'une infime partie des entreprises, on sent poindre derrière que ce sont les plus grandes, les méchantes. Cela donne une image qui n'est pas acceptable par rapport à des entreprises qui font fonctionner la ville, le canton et la Suisse.

Vous nous dites que ce ne sont pas les petites PME, qu'on ne va pas toucher celles-ci. Que cela ne va toucher que les grosses. On oublie le cas des start-up. Avec l'EPFL, qui est un fleuron de l'enseignement. Et dans le cadre de start-up, elles procèdent à ce genre d'apports en capitaux. Ces petites structures sont importantes dans l'innovation. Que ce soit dans les énergies... Cela fait la richesse et la fierté de notre Ville et de notre Canton.

Je trouve dommage cette vision réductrice des entreprises. Dans une vision plus positive de la fiscalité, il faudrait aussi changer de discours et sortir de cette vision bourgeoise que vous souhaitez coller à toute l'économie. Il y a des lustres, j'ai déposé une question à ce sujet pour rendre Lausanne plus riche.

Mme Françoise Piron (PLR):– Je vous ai tous bien écoutés ce soir. Un dimanche après-midi, j'étais en train de lire *Le Matin*. Je me disais que je n'étais pas fiscaliste. Je ne suis pas spécialiste.

Je suis tombée sur un billet de M. Gaillard. Je ne vais pas le lire complètement. Il parle du ruissellement jusqu'aux gens qui travaillent. Je me suis demandé ce que voulait dire cette phrase. Ça veut dire que les patrons ne travaillent pas. C'est comme ça que je l'ai compris. Je me suis sentie blessée au nom de tous les patrons, de tous ceux qui font ruisseler vers le bas.

C'est le genre de propos qui vous desservent dans les causes que vous défendez. C'est toujours cette opposition entre les patrons et ceux qui ne sont pas des patrons. Certains travaillent et d'autres s'en mettent plein les poches. Même un directeur d'une très grande société travaille. Sinon, il ne serait pas là où il est.

Je pense qu'il s'agit d'une erreur de langage. Mais j'ai été choquée. C'est pour cela que je n'ai pas voté dans le sens de ce que vous disiez dans l'article.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Postulat de M. Oleg Gafner : « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre »

Développement

Par arrêt du 10 octobre 2017, la Cour constitutionnelle allemande a demandé au Parlement d'ajouter dans le registre des naissances une catégorie supplémentaire qui s'ajouterait aux catégories

« homme » et « femme », ou de renoncer à y indiquer le sexe. D'autres pays (comme l'Argentine, l'Australie, le Danemark, l'Inde, le Canada, la Colombie, Malte, le Népal ou la Nouvelle-Zélande) reconnaissent l'existence d'un sexe indéterminé et prévoient en conséquence la possibilité de faire figurer dans le passeport la mention « X ».

En Suisse, le Parlement a adopté en 2017 un postulat de la Conseillère nationale Sibel Arslan, demandant au Conseil fédéral de dresser les difficultés et les moyens de les surmonter dans le but d'introduire un genre neutre dans les registres d'État civil.

À son échelle, la Ville de Lausanne peut aussi agir en proposant un guichet de prestations communales qui soient non stigmatisantes et ne se limitant pas à la seule binarité de genre. Ainsi, les prestations municipales notamment à disposition des sites de la Ville font encore appel à des formulaires nécessitant la sélection d'un genre féminin ou masculin. C'est notamment le cas pour des formulaires de contact de certains services de la Ville sur le site lausanne.ch. D'autres sites de la Ville, comme celui de la CPCL, sont dépourvus de toute obligation d'indication de genre.

Au vu des pratiques hétérogènes en vigueur et de la simplicité que peut signifier une uniformisation des pratiques en faveur d'une non-discrimination, il apparaît indispensable que la Municipalité intervienne rapidement dans son domaine de compétence, pour que les prestations à disposition de la population puissent être comprises comme accessibles pour tout un chacune.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- 1) D'introduire, lorsque cela relève de la compétence municipale et que l'annonce du genre semble indispensable, un troisième genre neutre.
- 2) De retirer, lorsque cela est possible, toute obligation d'annonce d'un genre dans les différents formulaires et prestations de la Ville de Lausanne
- 3) De décliner les deux mesures ci-dessus sur l'ensemble des prestations de la Ville de Lausanne et d'inciter à sa mise en place au sein des sociétés qui en dépendent directement.

Discussion préalable

Le président : – J'ai reçu une demande de renvoi en commission. Cette initiative sera renvoyée à une commission.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Matthieu Carrel : «Mendicité à Lausanne – Où en est-on ? »

Développement

Un arrêt bien connu de la CEDH est arrivé à la conclusion qu'une interdiction générale de la mendicité, comme on la connaît dans le canton de Vaud, peut constituer une atteinte disproportionnée au droit de la personne, ce qui rend l'application du droit actuel douteuse. Cet arrêt a des conséquences sur la mendicité à Lausanne. Ce postulat demande à la Municipalité un rapport sur la situation à Lausanne et sur les moyens dont elle dispose pour éviter que réapparaissent les problèmes que nous avons connus il y a 10 ans.

Ce postulat fait suite aux demandes de nombreux habitants qui ont constaté une augmentation de la présence de mendiants en ville.

Le débat sur la mendicité à Lausanne avait déjà été extrêmement vif il y a une dizaine d'années, on s'en souvient. Il avait débouché sur une disposition du règlement général de police (art. 87 bis) ralliant derrière elle les principales forces politiques lausannoises. Cet article prévoyait une interdiction de la mendicité dans les magasins, cinémas, théâtres, musées, administrations publiques et établissements, marchés, églises, cimetières, parcs publics et zones de jeu. La mendicité était également interdite dans les transports publics (arrêts de bus et métro, débarcadères, quais adjacents alentours des gares) de même qu'à moins de cinq mètres des distributeurs d'argent, des horodateurs, des machines à paiement, des automates à billets de transports des entrées des magasins, des commerces, cinémas, théâtres, musées et administrations publiques.

Ce règlement était entré en vigueur le 23 mai 2013, il a été accompagné d'une importante campagne de communication.

Entre temps, le débat était devenu cantonal, et, en 2016, entré en vigueur l'art. 23 de la loi pénale vaudoise disposant que « celui qui mendie est puni d'une amende de 50 à 100 francs ». Cette interdiction, plus générale, s'est substituée au règlement lausannois, qui néanmoins demeure formellement en vigueur. Elle reprend presque la rédaction de l'ancien art. 11A de la loi pénale genevoise (« celui qui aura mendié sera puni de l'amende »).

Différentes procédures judiciaires ont eu lieu concernant tant la loi vaudoise que la loi genevoise. Cette dernière a dans un premier temps été confirmée par le Tribunal fédéral dans un arrêt de principe du 9 mai 2008 (ATF 134 I 214). Un arrêt du 19 janvier 2021 de la Cour européenne des droits de l'homme (requête n° 14065/15 *Lacatus c. Suisse*) conclut à l'inverse au caractère disproportionné de l'interdiction générale.

Dans cet arrêt, la cour EDH a estimé que la sanction infligée à une mendicante portait atteinte à l'art. 8 CEDH et qu'elle ne constituait une mesure proportionnée ni au but de la lutte contre la criminalité organisée, ni à celui visant la protection des droits des passants, résidents et propriétaires des commerces. Cette ingérence dans les droits de la personne n'est ainsi pas « nécessaire dans une société démocratique ».

Dans les faits, cette décision a rendu la loi genevoise inapplicable. Récemment, le grand Conseil genevois a voté une nouvelle loi, qui limite l'interdiction à certains lieux et certaines formes de mendicité.

Il y a fort à parier que la situation vaudoise est (ou sera) sensiblement la même que la situation genevoise. Actuellement, des cas sont pendans devant la CEDH. Indépendamment du sort de ces cas individuels, l'application de l'art. 23 LPV, à cause de sa rédaction générale, amènera nécessairement à des cas comparables à l'affaire qui a intéressé la CEDH. On ne voit pas trop, à terme, comment cet article pourrait être maintenu.

Il est important de relever que la CEDH ne condamne pas par principe toute interdiction de la mendicité, mais sanctionne le caractère général de la loi genevoise, qui ne permet pas d'effectuer une pesée des intérêts respectant le principe de proportionnalité. Ainsi, la Cour n'exclut pas que certaines formes de mendicité, en particulier ses formes agressives, puissent déranger les passants, les résidents et les propriétaires des commerces. Elle considère également comme valable l'argument tiré de la lutte contre le phénomène de l'exploitation des personnes, en particulier des enfants.

Les auteurs de ce postulat considèrent d'une part que l'incertitude qui règne actuellement est préjudiciable et d'autre part qu'une absence d'instrument de lutte contre la mendicité agressive et contre l'exploitation serait intolérable.

Il est demandé à la Municipalité d'éclaircir la situation en nantissant le conseil d'un rapport portant sur la situation actuelle de la mendicité à Lausanne, sur l'application actuelle du droit cantonal, sur la possibilité d'utiliser néanmoins l'art. 87bis RPG pour limiter l'interdiction à un certain nombre de cas qui respecteraient le principe de proportionnalité et sur les démarches qu'elle entreprend pour éviter que ne réapparaisse à Lausanne une mendicité agressive ou de réseaux.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Présenter un rapport portant sur la situation actuelle de la mendicité à Lausanne, sur l'application actuelle du droit cantonal, sur la possibilité d'utiliser néanmoins l'art. 87bis RPG pour limiter l'interdiction à un certain nombre de cas qui respecteraient le principe de proportionnalité et sur les démarches qu'elle a entreprises ou qu'elle envisage d'entreprendre pour éviter que ne réapparaisse à Lausanne une mendicité agressive ou de réseaux.

Discussion préalable

Le président : – J'ai également reçu une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Matthieu Carrel : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois »

Développement

La ville de Lausanne déploie une activité foncière intense, que ce soit par le biais de la mise en valeur de terrains communaux, par l'exploitation de son parc immobilier ou par l'acquisition de nouveaux immeubles. De l'avis du postulant cette politique foncière active doit également prendre en considération le souhait de nombreuses Lausannoises et Lausannois de devenir propriétaires. La ville doit donc prendre des mesures systématiques pour s'assurer qu'une partie correcte des logements qu'elle possède soient accessibles à la propriété pour les Lausannoises et les Lausannois

De nombreux Lausannois souhaitent accéder à la propriété en restant si possible sur le territoire communal. Hélas, la situation immobilière et la relative sécheresse du marché rend la primo-accession à la propriété difficile, surtout pour la classe moyenne, de sorte que beaucoup sont contraints soit de renoncer à acquérir un bien, soit de déménager hors de la commune.

D'un autre côté, la commune se profile comme un acteur foncier majeur en utilisant toutes les possibilités dont elle dispose pour agir sur le marché immobilier. Ce faisant, elle vise principalement à lutter contre la pénurie de biens disponibles à la location. Certains des grands projets Lausannois comportent certes une part de logements en PPE (plaines-du-Loup, Malley, Fiches nord) mais cela reste peu systématique et ne permet pas d'offrir efficacement des perspectives aux Lausannoises et Lausannois qui souhaitent acheter un bien. En outre, le plus souvent, un droit distinct et permanent (DDP) sous-jacent fait courir un risque au propriétaire sur son investissement, risque qui ira grandissant plus l'échéance du DDP s'approchera.

Or, on rappelle ici que l'accès à la propriété est un objectif constitutionnel de la Confédération, et qu'une politique en faveur de l'accession à la propriété des Lausannoises et des Lausannois contribue à la mixité sociale. Par ailleurs, la ville n'a pas vocation à demeurer propriétaire du sol, du moins hors de sa politique de logements sociaux, voire de logements à loyers abordables.

Nous estimons donc qu'il y a un intérêt public important à lutter contre l'autre pénurie, celle de logements mis en vente. C'est pourquoi, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre des mesures systématiques, dans le cadre de sa politique foncière, visant à favoriser l'accès à la propriété immobilière privée à Lausanne en s'assurant qu'une part correcte des logements qu'elle crée pour la classe moyenne ou qu'elle possède soient disponibles à la vente en PPE. Ces mesures pourraient consister, par exemple, en un ratio minimal de biens en PPE dans les projets de la ville ou encore en une faculté pour les occupants de logements de la ville en marché libre d'acquérir leurs biens à certaines conditions. De l'avis du postulant, pour préserver les fonds propres des propriétaires sur le long terme (et le caractère patrimonial de l'investissement), il conviendrait que ces PPE portent (pour ainsi dire) sur le sol directement et non pas sur un DDP sujet à un éventuel retour à la commune dans quelques décennies.

Nous partons de l'idée que, correctement menée et dimensionnée, une telle politique ne s'oppose pas à la promotion du parc locatif que mène la ville.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Prendre des mesures systématiques, dans le cadre de sa politique foncière, visant à favoriser l'accès à la propriété immobilière privée à Lausanne en s'assurant qu'une part correcte des logements qu'elle crée ou qu'elle possède soient disponibles à la vente en PPE, notamment en prévoyant un ratio minimal de biens en PPE ou en prévoyant des conditions d'accession à la propriété pour des locataires de biens se trouvant dans le marché libre .

Discussion préalable

Le président : – J'ai également reçu une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de Mme Virginie Cavalli : « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique »

Développement

La Suisse a décidé d'effectuer sa transition énergétique lors des vingt prochaines années. Alors que nous sommes menacés de vivre des black-outs dans les années qui viennent, il est temps de développer massivement des énergies renouvelables locales et résilientes. Adapter nos infrastructures et en construire des nouvelles, notamment électriques, coûtera des sommes gigantesques. De nombreux citoyens sont prêts à s'engager en faveur de cette transition, il est temps donc de réinventer les sources de financement aptes à atteindre ces buts.

La transition énergétique présente de nombreux défis. En effet, nos infrastructures de production d'énergie doivent passer d'un système centralisé et dépendant aux énergies fossiles à une décentralisation de la production assurée par des énergies renouvelables. Pour ce faire, de nombreux investissements et les financements colossaux qui vont avec sont nécessaires. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les collectivités publiques doivent saisir toutes les opportunités de diversifier leurs sources de financement afin d'atteindre de façon exemplaire les objectifs des Accords de Paris. Il reste peu de temps à notre société pour réaliser le virage écologique, il est donc temps de faire preuve d'agilité partout où nous le pouvons.

Dans son plan climat, la ville de Lausanne mentionne le développement des énergies renouvelables sur son territoire communal, notamment en « favorisant la participation des habitants à la production d'énergie renouvelable ». Ainsi, le financement participatif est clairement évoqué comme une piste possible d'action pour le développement d'énergies propres.

Depuis quelques années, des nouveaux modèles de financement participatifs et citoyens émergent. Dans le domaine du photovoltaïque notamment, des structures bénévoles organisées sous forme de sociétés coopératives connaissent un franc succès. C'est le cas de la société coopérative Coopsol (<https://coopsol.ch>), active en terres neuchâteloises. En général, ces sociétés coopératives proposent à des propriétaires de toits de financer, superviser les travaux et gérer l'exploitation d'installations photovoltaïques sur leur bien-fonds. Le financement de ces opérations se fait via une campagne de crowdfunding organisée par le conseil d'administration, soit l'organe dirigeant de la société coopérative. Les participants à ce pot commun, nommés coopérateurs, peuvent acheter une ou plusieurs parts pour un montant d'entrée fixe, en général 500.- la part. Chaque coopérateur a ensuite une voix à l'assemblée générale de la société, qui s'occupe notamment de valider les investissements de la société.

Étant donné que les installations solaires s'amortissent actuellement sur plusieurs décennies, il est clair que les collectivités publiques, en général propriétaires de fond immobilier sur le long terme, sont les partenaires idéaux de ce genre de projets. L'autre avantage notoire de travailler avec une structure externe à la ville est de pouvoir lui déléguer un catalogue de tâches « à la carte » à une structure citoyenne et ainsi permettre à l'administration de consacrer ses ressources à d'autres projets de développement durable. Enfin, l'aspect participatif permet aux lausannois qui le souhaitent de mettre leur pierre à l'édifice de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, ce modèle moderne de financement présente une grande flexibilité, est participatif et mobilise le minimum de ressources communales.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

De déléguer un ou plusieurs projets pilotes de financement participatif, d'installation et d'exploitation de panneaux solaires à des structures externes de sociétés coopératives sur des toits de bâtiments appartenant à la ville de Lausanne.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Virginie Cavalli et consorts : « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique » ;

- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation urgente de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts : « Championnat du monde de Hockey 2026 : Lausanne sifflée hors-jeu »

Développement

Le président informe l'assemblée que Mme la municipale en charge de Sports et cohésion sociale étant absente, d'entente avec la Municipalité, le point sera traité lors de la séance du 15 février 2022, afin que Mme la municipale puisse répondre personnellement à l'interpellateur.

Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? »

Développement

En 2018, un total de 1291 infractions liées à la violation de l'intégrité sexuelle (agressions sexuelles et viols) a été enregistré par la police en Suisse. Cependant, le nombre de consultations des centres d'aide aux victimes en cas de violation de l'intégrité sexuelle est nettement plus élevé, soit 4269 consultations pour la seule année 2017. Cela signifie donc que de nombreux cas n'ont pas été signalés à la police.

Les causes sont multiples : lenteur du système judiciaire, lois obsolètes, honte à dévoiler des expériences intimes, peur des représailles, peur d'être jugée... Mais il y a lieu d'examiner aussi comment la victime est reçue par la police. Quel environnement est mis en place pour mettre cette personne à l'aise dans un moment d'extrême vulnérabilité. Car malheureusement on nous rapporte encore des mauvaises expériences lors du dépôt de plainte telle que le questionnement de l'habillement de la victime aux moments des faits, l'incrédulité lorsque une femme veut dénoncer un viol de son conjoint, entre autres exemples...

Bien sûr nous pensons aux victimes ! Mais nous pensons également aux agent.e.s de police, certainement mal à l'aise et démunis face à ces victimes d'actes cruels et potentiellement traumatisants. Ces agent.e.s de police bénéficieraient certainement d'une meilleure formation sur ce sujet et d'un appui adéquat de professionnel.le.s formés sur ce sujet plus que délicat. Délicat car ce sujet touche à l'intimité, délicat car la victime doit dévoiler des aspects hautement personnels, délicat car les femmes subissent depuis la nuit des temps la culpabilité sur ce sujet. Vous comprenez donc à quel point il est important d'avoir du personnel qualifié qui sait aborder ces sujets, qui sait mettre la victime en confiance.

Nous pouvons agir ! Pour permettre aux victimes d'avoir le courage de dénoncer ces agressions horribles et se rapprocher ainsi un peu plus de la fin de l'impunité pour les auteurs de viols.

Nous posons donc les questions suivantes :

- Comment sont reçu.e.s les victimes de viol par la police lausannoise ?
- Y a-t-il des locaux dédiés pour faire attendre ces victimes ?
- Les agents et agentes de police reçoivent-elles une formation spécifique pour traiter ces victimes ?
- Y a-t-il des agent.e.s dédié.e.s spécifiquement pour recevoir ces victimes ?
 - Si oui :
 - Y a-t-il des hommes et des femmes formés pour recevoir les victimes selon la volonté de cette dernière ?
 - Ces agent.e.s sont-ils toujours disponibles dans les locaux de la police pour recevoir les victimes ?
- Du personnel autre que des agent.e.s de police est-il disponible sur place pour aider les victimes ? Par exemple psychologues, personnel soignant ?

- Comment sont prises en charge les victimes une fois leur plainte déposée ?
 - Les victimes sont-elles relâchées dans la « nature » et livrées à elles-même au terme de la procédure de plainte ?
 - Dans le cas, très fréquent, où la victime connaît son agresseur, quelle solution lui est-elle proposée pour ne pas devoir rentrer chez elle ?
 - Quelle protection lui est offerte ?
 - Quelles aides supplémentaires lui sont proposées ?
 - Vers quels autres services ou structures la victime est-elle orientée ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« En 2018, un total de 1'291 infractions liées à la violation de l'intégrité sexuelle (agressions sexuelles et viols) a été enregistré par la police en Suisse. Cependant, le nombre de consultations des centres d'aide aux victimes en cas de violation de l'intégrité sexuelle est nettement plus élevé, soit 4'269 consultations pour la seule année 2017. Cela signifie donc que de nombreux cas n'ont pas été signalés à la police.

Les causes sont multiples : lenteur du système judiciaire, lois obsolètes, honte à dévoiler des expériences intimes, peur des représailles, peur d'être jugée... Mais il y a lieu d'examiner aussi comment la victime est reçue par la police. Quel environnement est mis en place pour mettre cette personne à l'aise dans un moment d'extrême vulnérabilité. Car malheureusement on nous rapporte encore des mauvaises expériences lors du dépôt de plainte telles que le questionnement sur l'habillement de la victime aux moments des faits, l'incrédulité lorsque une femme veut dénoncer un viol de son conjoint, entre autres exemples...

Bien sûr nous pensons aux victimes ! Mais nous pensons également aux agent·e·s de police, certainement mal à l'aise et démunis face à ces victimes d'actes cruels et potentiellement traumatisants. Ces agent·e·s de police bénéficieraient certainement d'une meilleure formation sur ce sujet et d'un appui adéquat de professionnel·le·s formé·e·s sur ce sujet plus que délicat. Délicat car ce sujet touche à l'intimité, délicat car la victime doit dévoiler des aspects hautement personnels, délicat car les femmes subissent depuis la nuit des temps la culpabilité sur ce sujet. Vous comprenez donc à quel point il est important d'avoir du personnel qualifié qui sait aborder ces sujets, qui sait mettre la victime en confiance.

Nous pouvons agir ! Pour permettre aux victimes d'avoir le courage de dénoncer ces agressions horribles et se rapprocher ainsi un peu plus de la fin de l'impunité pour les auteurs de viols ».

Préambule

La Municipalité souhaite affirmer sans équivoque le fait qu'elle partage les préoccupations de l'interpellatrice. En effet, les exactions de ce type ne doivent pas rester impunies et, afin que la justice puisse faire son travail, il est crucial que les personnes victimes de violence, sexuelle notamment, soient reçues adéquatement par les services de police afin de ne pas les décourager d'entreprendre les démarches nécessaires. Ce premier contact est également le début d'une phase de reconstruction pour la victime. Cette dernière pourra l'entamer plus sereinement si l'accompagnement de l'ensemble des acteurs impliqués pour sa prise en charge est professionnel, et ce dès le tout premier contact.

Il convient ici de préciser le rôle de la Police municipale de Lausanne (PML) dans ces situations. Les services de la PML, s'ils doivent faire preuve d'empathie, sont là pour établir les faits afin de pouvoir transmettre au Ministère public tous les éléments qui permettront à la justice de prendre les décisions les plus adéquates. Ceci implique des questions, à divers moments de la procédure qui, quand bien même elles sont posées par des personnes formées et rompues à l'exercice, avec la plus grande bienveillance, peuvent paraître déplacées. Dans certains cas, les victimes peuvent mal percevoir ces intrusions dans leur sphère privée, voire la confrontation à des faits rapportés par des témoins ou par l'auteur présumé. Ces étapes sont malheureusement nécessaires pour les besoins de l'enquête. Les compétences professionnelles de la Police judiciaire municipale (PJM), en particulier celles de sa Brigade des mœurs, permettent, dans ce cadre, de garantir une intervention de qualité, et ce dans le respect le plus absolu des victimes.

La Municipalité souhaite en outre renforcer les compétences de la PML, notamment des primo intervenants, en dispensant à son personnel une formation spécifique sur le harcèlement de rue, mais applicable plus largement aux violences sexistes et à la prise en considération des victimes. En complément à la formation continue standard dispensée aux policier·ère·s, cette formation s'inscrit pleinement dans la perspective d'une prise en charge améliorée des victimes s'adressant aux services de la PML. A ce jour, les cadres ont déjà bénéficié de cette formation qui se déploie progressivement à l'ensemble des collaborateur·trice·s dès 2020.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment sont reçu-e-s les victimes de viol par la police lausannoise ?

Il existe principalement deux cas de figures : si la personne s'adresse par ses propres moyens à la police ou si elle est directement prise en charge sur les lieux de l'agression.

Les victimes qui prennent la décision de contacter la police pour déposer plainte sont reçues dans les locaux de la PML, soit à l'Hôtel de police sis à la rue Saint-Martin 33, soit aux postes de police de la Gare, d'Ouchy, de la Sallaz, de Chailly ou du Flon. Les premières informations-clefs leurs sont délivrées par la personne présente et elles sont rapidement orientées et prises en charge par le personnel de la PJM.

Les victimes ayant été prises en charge par un système médical, ou par la police, directement sur les lieux des événements incriminés sont conduites immédiatement vers les locaux de la PJM pour y être reçues par des policier·ère·s spécialisé·e·s.

Dans tous les cas, le personnel de la Brigade des mœurs, spécifiquement formé à ce type de prise en charge particulier, s'occupe de les recevoir.

Question 2 : Y a-t-il des locaux dédiés pour faire attendre ces victimes ?

La PJM dispose d'un local permettant aux victimes d'attendre dans un environnement approprié, à l'écart de la réception. Un aménagement particulier a été réalisé pour relier directement cette salle d'attente aux locaux d'audition spécifiques pour les victimes d'actes liés aux mœurs. Ces dispositions leur permettent d'accéder aux locaux d'audition sans entrer dans l'espace de la PJM, c'est-à-dire en évitant le risque de croiser d'autres personnes (contrevenants ou personnel de la PML). Elles sont accompagnées par du personnel judiciaire dès cet endroit.

Question 3 : Les agents et agentes de police reçoivent-ils une formation spécifique pour traiter ces victimes ?

Oui, le personnel de la Brigade des mœurs suit une formation spécifique à la prise en charge des victimes permettant de respecter des règles de procédure et de recueillir les témoignages de victimes d'actes de mœurs dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit d'une formation au protocole NICHHD (National Institute of Child Health and Human Development, Etats-Unis). Ce protocole, développé spécifiquement pour recueillir les témoignages des enfants entre 4 et 12 ans victimes d'agressions sexuelles, fait référence au niveau mondial. Il est adapté aux situations où il est nécessaire de recueillir des témoignages de victimes d'infractions liées aux mœurs, ces principes étant tout à fait indiqués pour les adolescents ou les adultes.

Par ailleurs, le personnel de la Brigade des mœurs bénéficie également de stages réalisés auprès du centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions). Si le personnel rattaché à cette brigade bénéficie en priorité de ce cadre formatif, d'autres inspecteur·trice·s de la PJM peuvent également en bénéficier.

Question 4 : Y a-t-il des agent·e·s dédié·e·s spécifiquement pour recevoir ces victimes ? Si oui :

- Y a-t-il des hommes et des femmes formés pour recevoir les victimes selon la volonté de cette dernière ?

- Ces agent·e·s sont-ils toujours disponibles dans les locaux de la police pour recevoir les victimes ?

Oui, soit le personnel rattaché à la PJM ayant reçu les formations mentionnées dans la réponse à la question 3.

La question du genre de la personne qui prendra en charge la victime est toujours posée, car cela fait partie du protocole systématique. La PJM dispose d'inspecteur·trice·s formé·e·s qui interviendront en fonction du souhait de la victime de se confier à un homme ou à une femme.

Concernant la disponibilité des inspecteur·trice·s spécialisé·e·s, la PJM dispose systématiquement, durant les heures de bureau, de personnel de la Brigade des mœurs pour prendre en charge les victimes. Durant la nuit et les week-ends, ce personnel peut être mobilisé en tout temps pour une prise en charge.

Question 5 : Du personnel autre que des agent·e·s de police est-il disponible sur place pour aider les victimes ? Par exemple psychologues, personnel soignant ?

Les partenaires (psychologues et personnel soignant), s'ils ne sont pas disponibles dans les locaux 24/24h, peuvent être mandatés, en tout temps, pour intervenir auprès des victimes, selon les besoins.

Question 6 : Comment sont prises en charge les victimes une fois leur plainte déposée ?

Au terme du dépôt de plainte, les solutions adoptées varient en fonction des situations particulières et également selon l'âge de la victime.

Une description de « prise en charge type » n'est pas possible. En effet, certaines victimes manifestent le besoin d'une prise en charge (médicale, psychologique, spirituelle, etc.) alors que d'autres n'y aspirent pas.

Il arrive également que ce soit le personnel judiciaire qui informe les victimes des possibilités de prise en charge, alors même que ces dernières ne l'avaient pas envisagée.

Question 7 : Les victimes sont-elles relâchées dans la « nature » et livrées à elles-mêmes au terme de la procédure de plainte ?

Toutes les victimes qui le souhaitent sont orientées, renseignées et accompagnées vers les structures de prise en charge (Centre LAVI, rue du Grand-Pont 2bis, 1003 Lausanne, 021 631 03 00 et Centre d'accueil MalleyPrairie, chemin de la Prairie 34, 1007 Lausanne, 021 620 76 76). Toutefois, le choix final de ce qu'il advient au terme de la procédure leur appartient. Comme évoqué dans la réponse à la question 6, la volonté de la victime prime.

Question 8 : Dans le cas, très fréquent, où la victime connaît son agresseur, quelle solution lui est-elle proposée pour ne pas devoir rentrer chez elle ?

Il convient de faire une distinction entre les viols qui seraient commis en dehors du domicile et les violences intrafamiliales. Ces deux scénarios ont une grande influence sur la facilité, respectivement la possibilité, de rentrer chez soi.

Si l'événement a été commis dans un contexte hors domicile (soirées, fêtes, hôtels, etc.), que l'auteur soit connu ou pas, les victimes se sentiront, en certaines circonstances, en sécurité pour rentrer chez elles. Dans d'autres situations, elles souhaiteront prendre des mesures de sécurisation complémentaires de leurs logements et la PML peut les conseiller et les orienter au besoin (changement de cylindre, installation de verrous, alarmes, etc.).

Il est également possible qu'une victime ne souhaite pas rentrer chez elle, car elle ne s'y sentirait pas en sécurité, ou que cela impliquerait de retrouver son agresseur (viol entre époux par exemple). Au surplus, la Police municipale de Lausanne applique strictement la directive cantonale « qui tape part » en expulsant du logement l'auteur lorsque les actes commis le justifient. Il existe enfin diverses solutions qui peuvent être proposées pour éviter aux victimes de devoir regagner leur domicile, telles que le relogement chez des proches, de la parenté, ou le logement d'urgence dans un centre d'accueil, par exemple. La situation familiale, la présence de tiers ou d'enfants à domicile est également un facteur qui peut influencer leur choix.

Question 9 : Quelle protection lui est offerte ?

Si la situation l'impose, une victime peut être reconduite par du personnel policier là où elle souhaite se rendre. Mais ce service n'est pas systématique et dépend de la situation particulière.

La PML ne propose pas de service de protection personnelle. Comme évoqué dans la réponse à la question 8, il arrive qu'elle appuie les victimes dans les démarches visant à changer un cylindre de porte ou d'autres mesures de sécurisation du logement, par exemple. Des numéros de téléphones susceptibles de l'aider ou de l'orienter lui sont également systématiquement remis.

Question 10 : Quelles aides supplémentaires lui sont proposées ?

La PML oriente les victimes vers les partenaires médico-sociaux les plus appropriés en fonction du contexte. Le plus souvent, les services de la LAVI sont sollicités, notamment pour la mise à disposition d'un avocat et la prise en charge des frais, par exemple.

Question 11 : Vers quels autres services ou structures la victime est-elle orientée ?

Comme évoqué, les partenaires les plus réguliers sont les centres de consultation LAVI, le service psychiatrique du CHUV ou d'autres associations comme l'Association vaudoise des psychologues, avec laquelle la PML a une convention de collaboration pour une prise en charge rapide, ou encore le foyer MalleyPrairie dans le cas où une solution de logement d'urgence doit être proposée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M^{me} Céline Misiego et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 30 janvier 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

Mme Céline Misiego (EàG) : – Chers collègues, mesdames et messieurs les municipaux, je remercie la Municipalité. Après vérification auprès des acteurs et actrices concernées, il me semble que le coût n'est pas toujours simple. La prise en charge semble difficile dans les postes de quartier. La brigade des mœurs ne peut être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il me semble important d'augmenter les dotations afin que chaque victime soit prise en charge par un agent formé. Il faut former la police dans son ensemble sur les questions de violences sexuelles et conjugales. Au vu de la réponse à la Municipalité sur la formation des agents, cela ne semble pas à l'ordre du jour. Vous citez le protocole MXCHT. Il est remis en cause par plusieurs institutions. Même si l'agent suit assidûment ce protocole et que le psychologue se montre garant, une part de subjectivité perdure. Cette subjectivité peut émerger dans le cadre d'un enfant qui parle trop. Un agent souhaitant des réponses ou s'attendant à certaines réponses peut influencer l'enfant victime. Par exemple, un enfant peut être intimidé de parler et précipité dans son discours.

La Municipalité est-elle au courant de ces questions et quelle évolution est prévue dans la formation des agents de police sur ces questions spécifiques ? Vous précisez qu'il arrive que le personnel judiciaire informe d'une nécessité de prise en charge. Un suivi psy est systématiquement proposé.

Concernant les possibilités offertes aux victimes au sortir du dépôt de plainte, il est difficile pour la personne d'aller consulter la LAVI, comme c'est conseillé. Dans certains cas, la personne consulte tout de même. Mais souvent, il n'y a pas de suite au suivi de LAVI. Les choses se compliquent davantage si la personne est précaire et ne peut se payer elle-même l'aide dont elle a besoin.

Il ne faut pas se préciser viol entre époux comme vous le suggérez. On dit viol de l'époux ou de l'épouse. A la question de savoir où les victimes doivent s'adresser, votre réponse peut être entendue pour les femmes cisgenre. Mais qu'en est-il pour les hommes et les femmes transgenres ? Lorsqu'il s'agit de personnes LGBT, la police devrait les orienter.

Le Pole Agression et Violence (PAV) est composé de psys. Un accompagnement auprès d'institutions et une redirection vers une structure concernée, comme la LAVI. La tendance s'inverse. Ces structures payées par l'Etat se retrouvent surchargées.

Rappelons pourquoi cette question est importante. Nous savons que seule une partie des viols sont dénoncés à la police. Les causes sont multiples. Lenteur du système judiciaire, loi obsolète, peur d'être jugé. Il y a lieu d'examiner aussi comment la victime est reçue par la police.

Malheureusement, on nous rapporte encore de mauvaises expériences lors de dépôt de plainte. L'incrédulité lorsqu'une femme dénonce le viol de son conjoint. Le questionnement sur l'habillement.

Il est important d'avoir du personnel qualifié qui sait traiter ces sujets, qui sait mettre la victime en confiance. Nous pouvons agir pour permettre aux victimes d'avoir le pouvoir.

Il souligne l'importance d'améliorer la formation des agents de police sur ces questions. La réponse à mon interpellation date de janvier 2020. Plus de deux ans plus tard, les choses ont avancé. Notamment avec la création d'une unité spéciale. Chose saluée par de nombreux acteurs. Comment la Municipalité apprécie-t-elle les premiers pas de ces brigades ? Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la prise en charge de victimes de violences sexuelles soit la plus proche des besoins des victimes, notamment en mettant en place une formation continue de son personnel policier sur les questions de violences sexuelles, en concertation avec les associations et entités actives sur ce sujet.

Mme Karine Beausire Ballif (Soc.) : – Nous partageons la préoccupation de l'interpellatrice face au nombre de cas reportés à la police et le nombre de cas reportés à LAVI. Il nous paraît important que les policiers municipaux puissent avoir les connaissances nécessaires pour accueillir de manière appropriée les victimes. Les réponses de la Municipalité nous satisfont. Nous pensons que toutes les mesures pouvant être exigibles ont été prises, notamment au niveau de la formation. Toutefois, nous aimerions souligner l'importance pour les victimes du droit d'être accompagnées par un avocat. Une information adéquate permettrait aux victimes d'aller au bout de leur démarche. Une formation sur le harcèlement de rue serait appropriée. Le groupe PS soutiendra cette interpellation.

Mme Valérie D'Acromont (Les Verts) : – De manière générale, les jeunes Vertes et Verts sont préoccupés par les problèmes des agressions et des victimes de manière générale et la prise en charge par la police, en particulier dans les cas d'agressions sexuelles. On constate beaucoup de retours de terrain qui indiquent bien que Lausanne soit exemplaire dans ses démarches pour améliorer la situation, y compris du côté de la police, il y a encore des cas fréquents de difficultés.

C'est un problème difficile, mais qui pourrait avoir une marge d'amélioration. Dans la démarche de la Municipalité, on voit qu'il y a des groupes spécifiquement formés pour cela. Des policiers. Mais que la couverture sur les vingt-quatre heures est difficile en pratique, les victimes se retrouvent face à des personnes qui n'ont pas toujours suffisamment de formation. Dans ce sens, les Vertes et les Verts vont soutenir la résolution pour que tous les policiers aient cette base nécessaire pour intervenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, et pour que les Lausannoises et Lausannois puissent être rassurés que la police va vraiment prendre en charge les choses.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Naturellement, le groupe PLR va soutenir la résolution de Mme Misiego.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie Mme Misiego pour son interpellation et les remarques qu'elle a formulées à l'égard de réponses de la Municipalité.

J'aimerais affirmer à nouveau ici sans équivoque le fait que la Municipalité partage ses préoccupations. Les exactions qu'elle dénonce ne doivent pas rester impunies. La justice doit pouvoir faire son travail et les victimes être accompagnées à toutes les étapes de cette procédure.

Les nécessités de l'enquête ont évidemment un rôle déterminant et peuvent parfois rendre des situations encore plus compliquées qu'elles n'apparaissent. Si l'interpellation mentionne à tort le mot « viol entre époux », il va de soi que l'acte visé est celui du viol par l'un ou l'autre des membres du couple. Il ne s'agit évidemment pas de stigmatiser d'aucune manière la victime.

S'agissant des remarques faites, la police n'ignore pas et travaille en bonne collaboration avec le PAV pour accompagner certaines victimes. S'agissant de la NICHHD, nous sommes à l'écoute de toutes les propositions dans ce domaine. Evidemment que la formation des policiers n'est pas entièrement sous la conduite de la Municipalité de Lausanne, et respectivement du Corps de police

de Lausanne, puisque certains éléments doivent être unifiés à d'autres niveaux. Nous relayons les préoccupations telles que vous les avez reportées.

S'agissant de la résolution, sans avoir eu le temps de consulter mes collègues, la Municipalité s'y rallie volontiers. Nous sommes tous désireux d'améliorer autant que possible la prise en charge des victimes et ceci tout au long encore une fois du douloureux processus qui accompagne le courage nécessaire à déposer le cas échéant une plainte.

La discussion est close.

La résolution est adoptée par 68 oui, une abstention et 0 non.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « *Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles soit la plus proche des besoins des victimes, notamment en mettant en place une formation continue de son personnel policier sur les questions de violences sexuelles, en concertation avec les associations et entités actives sur ce sujet ».

Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? »

Développement

On l'apprenait il y a quelques temps, la Municipalité de Lausanne a décidé de baptiser les premières rues de l'écoquartier des plaines du Loup des noms d'Edith Burger, Elisabeth Jeanne de Cerjat, Germaine Ernst et Elisa Serment. Cette nouvelle réjouissante, ne permettra pas de corriger d'un coup un déficit bien trop important (certes explicable historiquement) sur la place faite aux femmes de renom dans l'espace public lausannois au travers des noms de rues, mais reste un signal fort incarnant la volonté de la Municipalité de Lausanne de changer de paradigme. Cette problématique avait aussi été abordée dans l'excellente interpellation de Madame Lapique. Il est à gager, que le temps passant, et cette volonté persistant ce déséquilibre devrait pouvoir se résorber.

Si cette problématique de féminisation des noms de rues est, aujourd'hui, empoignée à bras le corps par la ville ; il reste néanmoins une autre composante de l'espace urbain reproduisant l'ordre social, à savoir l'inégalité homme femme.

En effet, les aménagements et le « comment » la ville s'organise donnent à voir et à lire une certaine représentation de la société et de ses rapports de force. Il en est ainsi à propos des statues et des sculptures. Là, où les hommes représentés en pierre sont souvent des notables : qui médecin, qui militaire, qui scientifique, qui religieux, qui magistrat ; les femmes, elles, sont bien souvent nues et reléguées à des places subalternes, comme au sein de fontaines, ou au frontispice de lieux culturels. Implicitement, ces choix peuvent laisser à penser que les femmes ne sont que des ornements. Aujourd'hui, il conviendrait de se pencher sur cette question et de réfléchir en quoi et comment, la ville de Lausanne pourrait infléchir cette tendance.

Voici les questions poser à la Municipalité :

- 1) La ville possède-t-elle un inventaire des œuvres sculptées en ville de Lausanne ?
- 2) Quel est le nombre de sculptures représentant des personnages « historiques », ou des notables ?

3) Combien de sculpture lausannoise comportent des figures féminines ? Combien de sculptures représentent des personnages « historiques », ou des notables femmes ?

Si un déséquilibre entre la représentation des genres dans les sculptures lausannoises devait être observés :

4) Quelle est l'analyse et la position de la Municipalité sur ce phénomène ?

5) Quelles sont les mesures que pourraient élaborer la Municipalité pour infléchir cette tendance ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« On l'apprenait il y a quelque temps, la Municipalité de Lausanne a décidé de baptiser les premières rues de l'écoquartier des plaines du Loup des noms d'Edith Burger, Elisabeth Jeanne de Cerjat, Germaine Ernst et Elisa Serment. Cette nouvelle réjouissante ne permettra pas de corriger d'un coup de déficit bien trop important (certes explicable historiquement) sur la place faite aux femmes de renom dans l'espace public lausannois au travers des noms de rues, mais reste un signal fort incarnant la volonté de la Municipalité de Lausanne de changer de paradigme. Cette problématique avait aussi été abordée dans l'excellente interpellation de Madame Lapique. Il est à gager, que le temps passant, et cette volonté persistant ce déséquilibre devrait pouvoir se résorber.

Si cette problématique de féminisation des noms de rues est, aujourd'hui, empoignée à bras le corps par la ville ; il reste néanmoins une autre composante de l'espace urbain reproduisant l'ordre social, à savoir l'inégalité homme femme.

En effet, les aménagements et le « comment » la ville s'organise donnent à voir et à lire une certaine représentation de la société et de ses rapports de force. Il en est ainsi à propos des statues et des sculptures. Là, où les hommes représentés en pierre sont souvent des notables : qui médecin, qui militaire, qui scientifique, qui religieux, qui magistrat ; les femmes, elles, sont bien souvent nues et reléguées à des places subalternes, comme au sein de fontaines, ou au frontispice de lieux culturels. Implicitement, ces choix peuvent laisser à penser que les femmes ne sont que des ornements. Aujourd'hui, il conviendrait de se pencher sur cette question et de réfléchir en quoi et comment, la ville de Lausanne pourrait infléchir cette tendance ».

Préambule

La Municipalité, pour laquelle l'égalité entre femmes et hommes est une question centrale, partage naturellement la préoccupation soulevée par la présente interpellation. La Ville de Lausanne poursuit depuis près de 30 ans une politique active d'égalité entre hommes et femmes, qui en fait l'une des collectivités romandes les plus avancées en la matière. Elle a d'ailleurs publié une feuille de route pour répondre aux enjeux actuels d'égalité au sein de son administration (rapport-préavis N° 2019/28« Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise »). Les axes prioritaires incluent une communication active des mesures existantes auprès du personnel, la diminution des écarts salariaux, la promotion des mesures permettant d'articuler vie privée et vie professionnelle, le développement de la mixité, et la lutte contre le harcèlement sexuel.

Par ailleurs, la Municipalité s'engage pour un espace public accessible à toutes et tous. Offrir des espaces accueillants et favoriser la diversité des usagères et usagers participent au dynamisme d'une ville. En 2018, l'intégration de la dimension du genre dans le développement des espaces publics a par exemple motivé l'organisation d'une marche exploratoire des femmes dans les rues de Lausanne, ainsi que le lancement d'une campagne contre le harcèlement de rue, qui se poursuit en 2020.

Enfin, en février 2020, la Municipalité a conçu une stratégie globale de visibilisation des femmes dans l'espace public qui s'articule autour des noms de rue, places ou autres lieux publics, la pose de nouvelles plaques commémoratives, une publication sur des femmes remarquables, et les œuvres d'art, stratégie qu'elle a commencé à déployer.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La ville possède-t-elle un inventaire des œuvres sculptées en ville de Lausanne ?

La Ville possède l'inventaire de sa collection d'art qui comprend environ 1'700 œuvres dont 86 dans l'espace public.

S'y ajoute le *Guide Art en ville*, qui présente une sélection de 79 œuvres publiques et privées exposées en plein air sur le territoire lausannois.

A eux deux et sans être exhaustifs, ces répertoires permettent d'avoir un aperçu représentatif des sculptures visibles en ville dont toutes n'appartiennent pas à la Ville.

Question 2 : Quel est le nombre de sculptures représentant de personnages « historiques », ou des notables ?

Pour la Collection d'art de la Ville, on compte cinq œuvres représentant des personnages historiques ou « notables ». Il s'agit de :

- *Le Général Guisan* (sculpté par Otto Bänninger, 1967) ;
- *Edouard Secrétan* (Francis de Jongh, 1925) ;
- *Alexandre Vinet* (Maurice J. Reymond de Broutelles, 1900) ;
- *Louis Ruchonnet* (Karl Alfred Lanz, 1906) ;
- *Juste Olivier* (Raphaël Lugeon, 1909).

Le *Guide Art en ville* répertorie quant à lui deux personnages historiques :

- *Guillaume Tell* (Antonin Mercié, 1901) ;
- *Serge Lifar* (Vladimir Tchepelik, 2008).

On y compte également neuf œuvres comportant une figure masculine :

- *Pierre Blanc, Taureau et berger, 1945 (anciens abattoirs)* ;
- *Olivier Estoppey, Le Pérégrin, 1997 (Parc de l'Elysée)* ;
- *Casimir Reymond, L'Artisanat et l'Agriculture, 1954 (Palais de Beaulieu)* ;
- *Edouard-Marcel Sandoz, Faune, 1955 (Parc du Denantou)* ;
- *Peter Welz, Studies for a movement, 2009 (station Riponne Maurice Béjart du m2)* ;
- *Zaric, Côté cour : Anehom lisant Voltaire et Femlièvre, 2015 (Rue Voltaire)* ;
- *Zaric, Homcheval, 2013 (Rôtillon)*.

Question 3 : Combien de sculptures lausannoises comportent des figures féminines ? Combien de sculptures représentent des personnages « historiques », ou des notables femmes ?

La Collection d'art de la Ville comporte sept figures féminines et, parmi elles, aucune femme n'est représentée en tant que personnage historique ou « notable ».

Le *Guide Art en ville* ne répertorie aucune personnalité historique féminine.

On y trouve huit œuvres comportant une figure féminine :

- *Pierre Blanc, L'Été, 1949 (Parc de Mon-Repos)* ;
- *Nicolas Delémont, Femme à l'enfant, 1991 (Ouchy)* ;
- *Milo Martin, Aurore, 1957 (Avenue du Théâtre)* ;
- *Milo Martin, Baigneuse 1934 (Parc de Mon-Repos)* ;
- *Casimir Reymond, L'Artisanat et l'Agriculture, 1954 (Palais de Beaulieu)* ;
- *Peter Welz, Studies for a movement 2009 (station Riponne Maurice Béjart du m2)* ;

- *Zaric, Côté cour : Anehom lisant Voltaire et Femlièvre, 2015 (Rue Voltaire) ;*
- *Zaric, Femlièvre à la valise 2014 (Rôtillon).*

Question 4 : Si un déséquilibre dans la représentation des genres dans les sculptures lausannoises devait être observé, quelles sont l'analyse et la position de la Municipalité sur ce phénomène ?

La Municipalité partage le constat d'un déséquilibre des genres dans les statues de personnalités. Les deux inventaires répertorient en effet un total de sept hommes historiques pour aucune femme. On y compte également des œuvres représentant huit figures féminines et neuf figures masculines. Ce constat, qui n'est pas propre à Lausanne, reflète une approche patriarcale de notre rapport à l'histoire qui oublie presque systématiquement le rôle joué par les femmes pour ne retenir que des figures masculines. Les figures féminines dans l'espace public se limitent donc à des représentations figuratives, nues ou largement dévêtues. John Berger, dans un ouvrage célèbre intitulé *Voir le voir* (Paris, Alain Moreau, 1976) critiquait ainsi ce dispositif typiquement patriarcal : « Le miroir a souvent été utilisé comme symbole de la vanité féminine. Toutefois ce genre de moralisme est des plus hypocrites. Vous peignez une femme nue parce que vous aimez la regarder, vous lui mettez un miroir dans la main puis vous intitulez le tableau VANITÉ , et ce faisant vous condamnez moralement la femme dont vous avez dépeint la nudité pour votre propre plaisir. »

Cela étant, l'espace public lausannois ne se limite pas à exposer des statues de notables, ni même à présenter des sculptures figuratives, mais qu'il compte également de très nombreuses sculptures abstraites et des œuvres représentant des animaux, des paysages, etc. De plus, il relève le fait souvent méconnu du public que les œuvres dans l'espace public ne relèvent pas de la seule initiative municipale. Se trouvent ainsi à Lausanne des installations artistiques propriétés du Canton (gymnases, etc.) et de privés (banques, assurances, particuliers, artistes, etc.) y compris sur des parcelles privées mais d'usage public, des espaces où la marge de manœuvre de la Municipalité est réduite.

Enfin, la Commission des arts visuels, dont la mission¹ est le conseil artistique auprès de la Municipalité, a déjà pris en compte la problématique d'un art genré depuis plusieurs années. Désormais, elle accorde les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes de participer aux concours du pour-cent culturel en visant la parité aussi bien dans les artistes invité-e-s que dans les jurys. De la même manière, la commission est elle-même paritaire (cinq femmes et quatre hommes) et les ateliers d'artistes de la Ville sont attribués en visant la parité (actuellement, 58% de femmes artistes).

Ainsi, si les œuvres extérieures de la Collection d'art de la Ville de Lausanne réalisées par des femmes ne représentent que 12% selon le décompte mentionné plus haut qui couvre près d'un siècle, le rapport a considérablement changé au cours des 25 dernières années. Ainsi, sur 17 œuvres commandées par la Ville et installées dans l'espace public pendant ce dernier quart de siècle, sept ont été réalisées par des femmes, soit plus de 40%.

Il existe par ailleurs des hommages à des femmes exceptionnelles, mais sous d'autres formes que les sculptures. A partir des années 1990, les plaques commémoratives ont fait leur apparition. A ce jour, 43 plaques ont été posées en Ville de Lausanne. Parmi elles, 14 sont consacrées à des femmes, dont trois parmi les quatre dernières, dédiées à Mary Widmer-Curtat (2014), à Françoise Giroud (2016) et à Elvire et Philippe Braunschweig (2018)².

Question 5 : Quelles sont les mesures que pourrait élaborer la Municipalité pour infléchir cette tendance ?

La Municipalité juge opportun de poursuivre la politique de parité en matière de création artistique. Cette volonté de parité se manifeste dans l'ensemble de la collection (y compris pour les œuvres mobiles telles peintures, photographies ou estampes), ce qui a permis au professeur Philippe Kaenel de relever « la présence fortement accrue des femmes à partir des années 1970, devenue presque paritaire ces derniers temps. Il ne faut sans doute pas y voir un choix « politiquement correct » mais

¹ Règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne, 16 février 2016

² La 43^e, dédiée à Elvire et Philippe Braunschweig, a été officiellement inaugurée en 2018 et sera posée à Beaulieu à la fin des travaux.

la conséquence de la montée en quantité, en qualité et en légitimité des artistes femmes et de leurs œuvres »³.

La Municipalité a décidé d'envisager globalement la question de la visibilité des femmes dans l'espace public. Elle a ainsi :

- créé un groupe de travail dédié à cette problématique ;
- adopté une stratégie portant sur les noms de rues, places et autres lieux publics, la pose de plaques commémoratives, une publication et les œuvres d'art dans l'espace public ;
- mandaté deux historiennes pour une recherche historique ;
- constitué un groupe consultatif formé d'historien·ne·s et de représentant·e·s de la société civile, en particulier des milieux féministes ;

et elle prévoit pour la présente législature, soit dans les 15 mois à venir :

- de tenir une table ronde-conférence sur le thème des femmes dans l'espace public ;
- de publier un ouvrage illustré, grand public, présentant une centaine de femmes ayant marqué Lausanne ;
- de donner le nom de femmes remarquables à une sélection de lieux, places, terrasses, etc. actuellement sans dénomination officielle ;
- de poser cinq nouvelles plaques commémoratives au nom de femmes dans les rues lausannoises ;
- de poursuivre les efforts de parité pour les nouvelles œuvres dans l'espace public ;
- de commander une œuvre qui traiterait, directement ou indirectement, de l'égalité entre femmes et hommes ou des droits des femmes et qui serait installée dans un des lieux nouvellement nommés.

La Municipalité salue les efforts de toutes celles et ceux qui ont permis ce résultat et confirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Vincent Brayer et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 avril 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – C'est une interpellation que j'avais déposée il y a plusieurs années. Je ne vais pas relire les questions et demander à la Municipalité de relire les réponses, puisque tout le monde a pu les consulter en son temps, de manière indépendante.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées à cette problématique importante. La construction d'espaces publics dans la plupart des lieux en ville s'est faite au cours des années, et la conscience était alors différente. La représentation dans la ville des femmes et des minorités visibles ou des minorités également sexuelles ou de genres, ces questions sont prégnantes aujourd'hui et il est important que nous pensions l'espace public pour toutes et tous, quel que soit l'âge, le genre ou l'origine.

J'avais déposé une autre série de dépôts sur ce thème, par exemple sur les noms hérités du passé pour les rues. Aujourd'hui, on part de l'espace public et de la place des sculptures. La place des figures féminines dans les sculptures héritées du passé est, comme indiqué, héritée du passé. Bien

³ *Pleins feux : la Collection d'art de la Ville de Lausanne*, Lausanne. 2017, page 26. Le texte introductif de Philippe Kaenel est entièrement consacré à la problématique de la représentation féminine dans la collection de la Ville.

souvent, on a des femmes dans des poses lascives qui sont plus des muses dans les statues que des femmes historiques ayant été importantes pour la cité.

Cette interpellation voulait se saisir de cette question et d'un commun accord avec Mmes Mayoraz et Constance Von Braun, nous déposons une résolution pour l'alliance verte, socialiste et Ensemble à gauche. Elle est derrière moi. Je me retourne pour la lire. Je l'ai transmise. Je prends le micro comme une star : « Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne investisse des montants pour financer les œuvres produites par des artistes femmes et/ou des minorités destinées à être exposées dans l'espace public. Ces dernières pourraient être mobiles ou fixes ». L'objectif serait de permettre à un large public d'être confronté à de l'art produit par des personnes peu mises en avant habituellement.

La résolution est une résolution qui se veut assez large, dans le sens qu'elle n'est pas contraignante. C'est plus la synoptique qu'on voudrait instaurer. On voudrait que ces personnes artistes aient une place et qu'on s'assure qu'il y ait des financements pour ce genre de financement d'œuvres.

Ça ne demande pas de remplacer des œuvres existantes. Ça peut être des œuvres mobiles, comme on avait eu à un moment devant Beaulieu, ces grandes flèches plantées dans le sol qui sont parties dans un parc très connu à côté de la volière. On pourrait avoir des œuvres mobiles.

Ce qui est intéressant ici, c'est de financer des œuvres produites par des femmes ou des minorités de genre ou des minorités ethniques qui sont peu financées.

Il y a un déséquilibre dans le parc des œuvres de la Ville qui s'explique bien historiquement, mais qu'il s'agit aujourd'hui pas de combler, car le retard est immense, mais au moins d'aller vers le mieux sur ces questions de représentativité.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je remplace la conseillère Olivia Fahmy et je serai le porte-voix de son intervention. Le groupe des Vertes et jeunes Vertes salue tout d'abord les questions posées par notre collègue socialiste dans son intervention. Le travail qui a été fait par la Municipalité et ses services en réponse à celle-ci également.

C'est un travail de reconnaissance de sévères lacunes en termes de représentation des femmes dans l'espace public, mais aussi un travail de recensement des œuvres et des statues dans les places de notre ville.

Un travail qui souligne qu'aucune figure historique notable de femme n'est incarnée de façon pérenne dans l'espace public. C'est une des conclusions qu'on relève, à propos de laquelle on retient notre souffle. Peut-être d'autant plus que le Conseil communal est majoritairement composé de femmes aujourd'hui.

Ce rapport nous laisse imaginer le temps qu'il va falloir à d'autres groupes de personnes jusqu'aujourd'hui marginalisées dans la sphère publique pour accéder à ces formes de représentation. Elles sont importantes, elles occupent nos imaginaires et nos quotidiens.

Nous relevons de façon un peu taquine que les deux citations dans le rapport sont celles d'historiens de l'art qui témoignent encore une fois du fait que ce sont la plupart du temps les hommes qui produisent le savoir et prennent des décisions dans les domaines en lien avec la sphère publique. Nous irons plus loin que la citation du professeur Philippe Kaenel au sujet de la production des femmes artistes dans les années 70, disant qu'il ne s'agit pas de choix politiquement correct, mais d'une montée en quantité et qualité des femmes artistes.

La qualité et la quantité ont toujours été là. C'est bien la volonté de contenir les femmes dans la sphère privée qui a rendu les femmes artistes invisibles, et pas le manque de talent. Concernant les solutions mises en place par le Service de la culture pour pallier les problématiques évoquées, nous dirons que viser la parité des artistes qui interviennent dans l'espace public, c'est bien, mais penser tous les maillons de décision et de production des œuvres des savoirs dans les secteurs artistiques et culturels, c'est encore mieux.

Pour conclure, nous nous réjouissons d'en discuter avec les commissaires concernés par le postulat vert qui propose de faire intervenir des artistes autour de certaines sculptures publiques en réponse aux problématiques de société qu'elles soulèvent.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Evidemment, je ne peux qu'approuver le fait que les artistes femmes n'ont pas été suffisamment visibles dans l'histoire et dans le passé, et encore aujourd'hui. Elles sont moins nombreuses à exposer, elles sont moins nombreuses à vivre de leur travail. Elles vivent moins bien que les hommes. Et ont du mal à trouver des financements pour leurs œuvres.

Dans cette résolution, ce qui me dérange, dans la façon d'écrire, c'est d'associer les artistes femmes, les femmes étant presque la majorité, car il y a plus de femmes que d'hommes sur Terre, et tout de suite les genres minoritaires. Ça me dérange. Ce sont deux choses différentes. J'aimerais bien qu'on n'associe pas les femmes et les minorités. Les femmes, nous sommes une majorité.

M. Valentin Christe (UDC) : – Permettez à un homme d'intervenir dans ce débat. Je comprends la préoccupation de M. Vincent Brayer par rapport à l'invisibilité supposée des femmes dans l'espace public. Le fait qu'elles ne soient pas mises à l'honneur. Je crois comprendre qu'il souhaite créer une nouvelle catégorie de subventions culturelles, ce qui est intéressant dans une ville qui est d'ores et déjà largement aux mains de la gauche et depuis longtemps.

Avant de créer des nouvelles subventions ou de subventionner davantage, on pourrait commencer par mettre à l'honneur davantage ce qui est issu du Fond des arts plastiques. La Ville de Lausanne détient une quantité significative d'œuvres qui dorment dans des réserves au lieu d'être mises à l'honneur aux yeux du public. On pourrait commencer par là, en choisissant celles qui ont été réalisées par des femmes. Ou ce qu'on appelle des minorités.

J'ai une question pour l'auteur de la résolution. De son point de vue, les œuvres créées grâce à ces subventions pourront-elles représenter des hommes ?

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Sans vouloir revenir sur ce qui a été dit, vu qu'on a participé ensemble à la rédaction de cette résolution, nous sommes d'accord avec ce qui a été dit. Je voulais rajouter que les représentations sont importantes. Pourquoi le sont-elles ? Se voir représentées a une influence sur le pouvoir d'agir des personnes.

Dans cette optique, la question d'une plus grande diversité, notamment de genres, des artistes est une mesure importante pour lutter contre les inégalités. Ce n'est pas la seule. Les symboles restent des symboles, la représentation, ce n'est pas la redistribution. Mais cela participe quand même à renforcer le pouvoir d'agir des personnes.

Sans compter que les milieux artistiques, mais aussi plein d'autres secteurs, restent masculins, blancs, hétéros. Cela rend difficile pour les artistes femmes ou issues de minorités de genre de présenter leurs œuvres à un large public et nous prive d'une perspective artistique différente.

Nous vous proposons cette résolution pour tenter d'apporter une pierre à l'édifice d'une meilleure représentation de l'art créé par des femmes ou des minorités de genre dans l'espace public, pas seulement parce que c'est gentil de faire cela, mais parce que ça peut avoir une influence sur le pouvoir d'agir des minorités.

Je voulais revenir sur des choses qui ont été dites par Mme Piron sur la question des minorités de genre. Certes, les minorités de genre ne sont pas forcément des femmes. Mais l'oppression des personnes liées à leur non-hétérosexualité, ou à leur condition de femme, fait partie du même ensemble.

Du coup, je suis d'accord qu'il faut être prudent dans comment on associe les deux pour ne pas faire oublier des problématiques vécues par certaines populations, mais dans l'idée de pouvoir montrer plusieurs représentativités et de contrer les normes liées à la minorité de genre et à l'hétéro-patriarcat, il me semble pertinent d'associer des personnes de minorités de genre ou sexuelles.

Je me réjouis d'en discuter à d'autres reprises. C'est un débat intéressant.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Je vais vous inviter à soutenir la résolution. En vous renvoyant à la réponse de la Municipalité qu'on doit traiter plus tard. Elle explique les mesures que l'on devrait prendre dans le cadre du plan de relance de la culture et dans les critères d'attribution...

Le fait qu'il y ait déjà une réponse à une interpellation qui va dans le sens de la résolution vise à la soutenir. Ce sera une continuité d'une position qui a déjà été affirmée dans une réponse qui date du 6 mai 2021. Je vous invite à la soutenir, car elle ouvre à cette dimension de la diversité des identités de genre alors que la réponse municipale sur la relance posait exclusivement la question des artistes femmes. C'était la question qui était posée alors. Je pense qu'on peut soutenir cette

résolution dans le sens où on a déjà une position qui va dans ce sens à traiter dans cinq points de l'ordre du jour.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Je suis d'accord avec le texte et la résolution, mais M. Brayer a insisté sur la signature de cette résolution en disant que c'était à nouveau une alliance verts-socialistes-extrême-gauche. Je trouve dommage qu'on politise ce sujet. Pourquoi M. Brayer ne s'est pas aussi interrogé vis-à-vis des femmes de droite pour faire signer cette résolution ? Vous n'avez pas le monopole de ce sujet. Cela me dérange.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je vais répondre à quelques éléments. Ce n'était pas un acte délibéré d'omettre les femmes du PLR. Mme Fahmy a déposé un postulat qu'elle m'a invité à cosigner. En parlant avec les Verts et Mme Mayoraz, cela s'est fait naturellement. Evidemment que vous êtes aussi concernés. Je n'y ai pas pensé. C'est ma faute. Il n'y a pas du tout de velléités de dire que les femmes PLR seraient moins des femmes que les femmes socialistes ou vertes.

Pour répondre à Mme Piron, nous avons fait exprès d'écrire « et/ou ». J'ai fait l'effort de l'écrire de manière inclusive pour dire qu'on pouvait réfléchir à cet acte et aussi aux autres. Au temps du dépôt de mon interpellation, c'était une chose pour laquelle j'étais moins conscientisé que maintenant. La question des minorités de genre. J'estime qu'il est important d'intégrer ces personnes. Même si elles sont plus minoritaires que la minorité des femmes, qui n'est pas une minorité. Mais c'est dans un souci d'extension que nous l'avons intégré ainsi. C'est suite à une discussion avec mes camarades par rapport à cette résolution qu'ils m'ont amené à cet élément, et que j'ai intégré volontiers.

La question de M. Valentin Christe, taquin devant l'éternel. Evidemment, les femmes artistes qui seraient amenées à faire des œuvres feraient les œuvres qu'elles ont envie de faire. Si elles ont envie de faire des hommes nus, libres à elles. C'est la beauté de l'art. L'idée est qu'elles aient une place pour s'exprimer.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'avais une question à l'attention de M. Brayer. Je comprends la résolution concernant les artistes femmes. Je ne sais pas qui étaient ces artistes qui ont réalisé ces œuvres. Il faut faire attention à ne pas trop se projeter soi-même dans ce genre d'exercice.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je comptais répondre à M. Christe en deux temps. A mon tour d'être taquine. Je voulais lui poser la question de savoir qu'est-ce qu'était un homme pour lui, afin qu'on puisse répondre à sa question. Evidemment que ces questions de genre sont complexes. J'ose espérer que les gens ne voient pas trop d'hétéronormativité dans cette résolution. Il s'agit d'affiner les choses. Il ne faut pas prendre ombrage avec ces questions compliquées.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Ma question va dans la suite de la question du point soulevé par mon collègue, M. Carrel. Je m'interroge sur la difficulté ou pas de la mise en œuvre de cette résolution. En particulier en ce qui concerne les gens « minorés ».

Comment faire pour savoir si un artiste est de tel ou tel genre ? Doit-on exiger un coming out quand il dépose son œuvre à une commission ? Je vois peut-être un problème qui n'en est pas un, mais ça risque d'être difficile au niveau de la mise en œuvre.

M. Yohan Ziehli (UDC) : – Plusieurs personnes ont appuyé sur le bouton pour parler de cette problématique. Les personnes qui pourraient avoir droit à des financements publics pourraient nous mener sur une pente dangereuse. Comment définir qui sont ces personnes ? Est-ce que ce Conseil estime que les personnes devraient signer un formulaire ? Il y a quelque chose de malsain dans la tournure que prennent ces débats actuellement. J'aurai du mal à accepter cette résolution.

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – N'allons pas trop loin dans ce domaine. Ce postulat est à l'ordre du jour, mais ce n'est pas dire qu'on parle d'égalité. L'égalité est un problème politique. L'égalité, c'est une justice. Au XXI^e siècle, c'est tout à fait bienvenu de se poser la question. Il y a deux questions. Si nous, hommes, femmes, cette question nous touche, si nous donnons des références de femmes, et il n'en manque pas, mais on ne les connaît pas dans la société... Des femmes du passé. Il y a un patrimoine qui existe. Si ce mouvement devient plus aisé, si on choisit des femmes en référence pour le rôle qu'elles ont joué, cela ira de soi que les femmes d'aujourd'hui auront davantage d'espace public pour créer, intervenir. Même en politique. Il faut voir aussi l'histoire, rechercher les références et les communiquer. Encore une fois, au XXI^e siècle, il est temps d'avoir cette égalité.

Un petit problème que je signale : dans le domaine de l'art, comme le disait M. Brayer, si une femme veut peindre ou réaliser son art, elle peut avoir toute liberté. A partir de là, la question de ce qu'on peint ou de ce qu'on dit... Ce dialogue dans l'espace public des artistes est une nécessité et une urgence, je pense. C'est pourquoi il y a beaucoup de postulats sur la culture qui mentionnent cette nécessité. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Petite précision sur la question des minorités de genre.

L'impression que j'avais, et l'impression de mes corédacteurs de cette résolution, c'est que nous ne pensions pas forcément aux personnes lesbiennes ou gays, mais aux personnes qui ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été assigné à la naissance. Nous avons accès à une idée plus complexe de ce que sont les femmes et les hommes. C'est difficile à mettre en place en termes de politique publique. Nous n'avons pas trouvé de moyen pour que ces personnes en minorité historiquement puissent avoir accès à de multiples choses, notamment la représentation.

Je trouve intéressant d'avoir ce débat ici. Je trouve cela intéressant que des résolutions, on en voit tout le temps. Il est évident que si notre résolution est votée ce soir, il y aura tout un processus de réussir à la construire pour qu'elle soit mise en œuvre. Beaucoup d'acteurs peuvent aider à clarifier qui et quoi. Je peux vous citer des associations.

J'entends ces débats sémantiques. Mais je pense qu'en aucun cas, cela ne doit être un obstacle pour voter cette résolution en prenant en compte les questions de minorités de genre. Nous trouverons les ressources pour mettre cela en œuvre.

Nous avons un intérêt, dans le cadre d'une politique culturelle et artistique plus représentative, nous avons la possibilité de marquer l'intention que nous souhaitons soutenir des artistes qui ne se reconnaissent pas forcément dans le genre qui leur a été assigné à la naissance.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Au début de cette discussion, on a eu cette résolution qui a été présentée qui semblait faire l'unanimité ou avoir l'approbation d'un grand nombre de personnes. Ensuite, le débat s'est porté sur des questions sémantiques précises voulant dissimuler certaines intentions ou certaines pensées. Dès lors, c'est important de réaffirmer la volonté de ce Conseil de donner de l'espace à ces artistes des minorités. Pour ces raisons-là, je souhaiterais un vote nominal sur cet objet.

La demande d'appel nominal étant soutenue par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je comprends que ça prenne une ampleur beaucoup plus importante que la résolution du départ. Je crois que c'est important de ne pas mélanger ce qu'on appelle les minorités de genre et les artistes femmes. Dans les artistes que vous avez cités et classés dans les hommes, je ne suis pas sûre qu'ils soient tous classés aujourd'hui dans les hommes. Si vous leur aviez posé la question, peut-être qu'ils étaient dans cette minorité de genre.

Ce n'est pas seulement de la sémantique. C'est dommage, quand on parle des artistes femmes et des femmes dans leur majorité, on les associe toujours à une minorité. C'est comme quand on écrit, sur les toilettes « hommes » ou « femmes », c'est toujours homme, et femme et handicapé. Ce sont ces associations qui me dérangent. Je trouve dommage qu'on fasse le mélange. La question des artistes femmes, c'est assez important que cette majorité, cette population majoritaire retrouve sa place majoritaire dans la société. Ensuite, vous pouvez rattacher tout ce que vous voulez avec, mais c'est la question d'une majorité qui n'est pas assez reconnue et je continue à penser qu'on ne fait pas assez attention à cette majorité dans le travail, dans le travail d'artiste, dans l'entrepreneuriat, etc.

Je ne vais pas m'opposer à cette résolution. Je comprends son intention, je me permets de dire que vous créez une forme de discrimination en faisant des choses comme ça. Mais voilà, on peut débattre toute la nuit là-dessus. Ça change des autres sujets. Je suis contente. Ce n'est pas de la sémantique. C'est important dans l'esprit des gens que quand on parle des femmes, on parle de 50% de la population. Dans cette fin, il y a des femmes qui se sentent femmes, il y a des femmes qui se sentent hommes. Ce sont des femmes et elles mériteraient qu'on les traite en majorité. C'est pour cela que je me suis permis de faire cette réflexion et ce n'était pas pour remettre en question la résolution.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – J'aimerais répondre à Mme Piron en précisant qu'il ne s'agit pas d'exclure, mais d'inclure. Nous ne sommes plus 52 % de femmes et 48 % d'hommes. On en a pris conscience, il y a un certain nombre de personnes qui ne se reconnaissent dans aucun de ces genres. La résolution ne propose pas du tout d'exclure, elle propose d'inclure. C'est une reformulation qui permet d'être plus inclusif que l'a été l'histoire de l'art pendant des siècles et des siècles, en incluant bien sûr cette grande majorité de la population que sont les femmes et qui n'a pas été reconnue dans le domaine de l'art et qui ne l'est toujours pas depuis des siècles, mais d'inclure aussi celles et ceux qui ont jusque-là été exclus d'à peu près tout, car on n'avait pour la plupart, et moi la première, même pas la conscience qu'ils existaient dans notre société.

Aujourd'hui, si vous voulez des artistes qui ne se reconnaissent ni dans le 50 % ni dans l'autre 50 %, je peux vous en présenter une flopée. Je peux vous dire qu'effectivement, c'est une problématique qui émerge et qu'on verra sur le plateau.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je me suis empressée d'appuyer sur le bouton pour réagir à la prise de parole de Mme Piron. Elle m'a inquiétée. Je regrette vivement qu'elle frise la transphobie. Dans ces circonstances, je devais m'exprimer. Je remercie Mme Neumann pour avoir repris la parole et ses explications.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je suis heureux de voir que notre résolution émoustille à ce point le Conseil communal. J'en suis flatté. Je tiens à revenir sur les propos de M. Carrel qui me disait – je l'ai noté, car c'est la première fois qu'on disait ça – d'être hétéro normatif. Ecoutez, car étant hétéro, blanc et à 43 ans, il y a plein de choses que je ne peux pas comprendre, car je n'appartiens à aucune minorité.

Ça ne m'empêche pas de me dire qu'il y a cette problématique. Si je prends le dépôt, la question des personnes métisses. Dans ma famille, mes nièces et ma sœur et mon beau-frère sont d'origine sénégalaise et mes nièces sont métisses. Ça pose des questions compliquées. C'est pour ça que je suis intervenu sur l'avenue Agassiz. C'est compliqué quand on a des gens de sa famille qui sont dans des minorités auxquelles nous ne sommes pas. Ça crée des questions compliquées. C'est la même chose dans ma famille. Il y a des personnes qui ne sont pas forcément hétérosexuelles ou cisgenres.

Ne faisant pas partie de ces minorités, je ne peux que dire qu'il faut faire attention au fait qu'elles existent et qu'il faut leur laisser une place. Si je le fais maladroitement, je m'en excuse. Mon but n'est pas de blesser des personnes de ces minorités qui se sentiraient mises à mal par les propos que j'ai tenus. A mon avis, ce n'est pas le cas.

Mme Piron disait que c'était une proposition qui visait à créer – je ne sais plus comment elle l'a formulé – une forme d'ostracisme ou quelque chose comme ça. Ici, il s'agit au contraire d'ouvrir et de penser au futur et à toutes les catégories qui sont trop peu servies. Par rapport au risque de discrimination positive évoqué par M. Gendre, je le renvoie à ce qu'a dit Mme Mayoraz.

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'aimerais revenir sur la notion de féminisme bourgeois qui a été exprimée par Mme Piron. Je le définis comme ça. Remettre les femmes là où elles devraient être, c'est une notion de prendre la place, d'attendre la place privilégiée des hommes. Ce n'est pas le féminisme que nous défendons avec Ensemble à Gauche. Au contraire, on pense qu'un féminisme digne de ce nom et de son histoire, car ce n'est pas négligeable de prendre en compte l'histoire des luttes féministes, c'est de défendre les groupes les plus discriminés.

C'est bien l'aspect intéressant de cette résolution et de ce postulat. L'idée qu'il y a eu un acte d'invisibilisation et conduise maintenant à essayer de contrer et rétablir cela dans notre ville.

M. Vincent Brayer lit sa résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne investisse des montants pour financer des œuvres produites par des artistes femmes et de genres, minorités destinées à être exposées dans l'espace public. Ces dernières pourraient être mobiles ou fixes. L'objectif serait de permettre à un large public d'être confronté à de l'art produit par des personnes peu mises en avant habituellement.

A l'appel nominal, la résolution est adoptée avec 54 oui, 6 non et 9 abstentions.

Aubert Alix Sophie	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Aubert Eliane	PLR	Oui[2]
Beaud Valéry	Les Verts	Oui[2]
Beausire Ballif Karine	PS	Oui[2]
Benvenuti Romane	Les Verts	Oui[2]
Berguerand Anne	Les Verts	Oui[2]
Bettens Eric	Les Verts	Oui[2]
Billard Aude	PS	
Blanc Pauline	PLR	ABST[3]
Brayer Vincent	PS	Oui[2]
Cachin Jean-François	PLR	ABST[3]
Carrel Matthieu	PLR	Non[4]
Cavalli Virginie	Vert-libéraux	Oui[2]
Celik Derya	PS	Oui[2]
Chatton Angélique	Les Verts	Oui[2]
Chenaux Mesnier Muriel	PS	Oui[2]
Christe Valentin	UDC	Non[4]
Conscience Pierre	Ensemble à Gauche	
Crausaz Mottier Magali	Ensemble à Gauche	Oui[2]

Curnier Daniel	Les Verts	Oui[2]
Da Vargas Samuel	PS	Oui[2]
D'Acremont Valérie	Les Verts	Oui[2]
Dakkus Sima	Les Verts	Oui[2]
Dana Louis	PS	Oui[2]
De Benoît Alice	Vert-libéraux	ABST[3]
De Haller Xavier	PLR	
Depallens Sarah	PS	Oui[2]
Di Giulio Nicola	UDC	
Dumoulin Coralie	PLR	Non[4]
Gafner Oleg	Les Verts	Oui[2]
Gaillard Benoît	PS	
Gaudard Guy-Pascal	PLR	
Gemesio Denise	PLR	ABST[3]
Gendre Jean-Pascal	PLR	Oui[2]
Gerber Alexandra	Les Verts	Oui[2]
Girardet Alice	Les Verts	Oui[2]
Gnoni Sara	Les Verts	Oui[2]
Goumaz Christine	PS	Oui[2]
Graff Séverine	PS	Oui[2]
HO Ngoc Huy	Les Verts	Oui[2]
Jaffar Mountazat	PS	Oui[2]
Kamenica Musa	PS	Oui[2]
Kanthia Paulraj	PLR	Oui[2]
Kessler Sébastien	PS	
Kilani Feryel	Les Verts	Oui[2]
Klunge Henri	PLR	Oui[2]

Koyuncu Sevgi	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Kulmiye Yusuf	PS	Oui[2]
Lavanchy Josée Christine	UDC	Non[4]
Lavanderos Astrid	PS	
Maillard Mathilde	PLR	
Masson Jean-Luc	UDC	ABST[3]
Mayoraz Maimouna	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Meinherz Franziska	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Mendy Angèle Flora	PS	Oui[2]
Miauton Philippe	PLR	
Misiego Céline	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Morand Prisca	Les Verts	Oui[2]
Mori Patrizia Deborah	UDC	Non[4]
Morin Ariane	Les Verts	Oui[2]
Moscheni Fabrice	UDC	ABST[3]
Neumann Sarah	PS	Oui[2]
Panchard Ilias	Les Verts	Oui[2]
Paquier Mathias	Vert-libéraux	ABST[3]
Pascuas Zabala Esperanza	PS	Oui[2]
Philippoz Roland	PS	Oui[2]
Piguet Antoine	PLR	ABST[3]
Piron Françoise	PLR	

Reymond Onaï	PS	Oui[2]
Richard-De Paolis Paola	PS	Oui[2]
Roch Karine	Les Verts	Oui[2]
Salzmann Yvan	PS	Oui[2]
Sangra Marie-Thérèse	Les Verts	Oui[2]
Saugy Anouck	PLR	
Schaller Graziella	Vert-libéraux	ABST[3]
Thorens Olivier	Les Verts	Oui[2]
Tran-Nhu Thanh-My	PS	Oui[2]
Von Braun Constance	Les Verts	Oui[2]
Vouillamoz Vincent	Vert-libéraux	
Wild Diane	PLR	Oui[2]
Zecca Manon	Ensemble à Gauche	Oui[2]
Ziehli Yohan	UDC	Non[4]

Mme Françoise Piron (PLR) : – Mon bouton a refusé de marcher. Vous n'aurez pas mon vote, mais ce n'est pas parce que je n'ai pas voulu voter.

La séance est levée à 22 h 50.

